

8<sup>e</sup> Séminaire  
**Ramsar**  
France  
**2016**  
Pont-Audemer  
19-20-21 octobre



“Valorisation des sites Ramsar :  
Appui au développement des territoires”

Compte-rendu des actes du séminaire



# SOMMAIRE

<b>Présentation</b> .....	P. 2
---------------------------	------

## JOUR 1 : mercredi 19 octobre 2016

<b>1. Mots d'accueil</b> .....	P. 4
<b>2. Présentation des sites du littoral Nord-Ouest</b> .....	P.20
<b>3. Le nouveau site Ramsar du marais Vernier et de la Risle maritime : Présentation et perspectives</b> .....	P.23
<b>4. Allocutions</b> .....	P.28
<b>Temps d'échanges</b> .....	P.30
<b>Signature des chartes de gestion Ramsar des sites du littoral Nord-Ouest</b> .....	P.35



## JOUR 2 : jeudi 20 octobre 2016

<b>1. Point d'actualités juridiques</b> .....	P.36
<b>2. Pour une mesure en faveur de l'élevage en zone humide</b> .....	P.41
<b>Temps d'échanges</b> .....	P.44
<b>3. Projet Interreg : Biocultural heritage</b> .....	P.46
<b>4. Bilan du réseau des sites Ramsar et améliorations de la circulaire relative à la mise en œuvre de la convention Ramsar</b> .....	P.48
<b>5. Elaboration d'une stratégie départementale en faveur des milieux humides des sites du littoral Nord-Ouest</b> .....	P.50
<b>Temps d'échanges</b> .....	P.52
<b>6. Ateliers / Introduction</b> .....	P.53
<b>Atelier 1</b> .....	P.54
<b>Atelier 2</b> .....	P.61
<b>7. Discours de clôture</b> .....	P.69
<b>Apéritif des régions</b> .....	P.79



## JOUR 3 : vendredi 21 octobre 2016

<b>1. Visite de l'espace naturel sensible des marais de la risle maritime</b> .....	P.80
<b>2. Visite du marais Vernier : de coteaux en marais</b> .....	P.80
<b>3. Visite de la Réserve Naturelle des Courtils de Bouquelon</b> .....	P.81
<b>4. Visite de la Réserve Naturelle Nationale du marais Vernier et la Grand' Mare</b> .....	P.81
<b>5. Visite de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de Seine et l'ENS des marais de la Risle maritime</b> .....	P.81
<b>Liste des participants</b> .....	P.82



# SÉMINAIRE

“ Le marais Vernier, ancien méandre de la Seine, s'étend sur 4500 ha et accueille le plus important gisement de tourbe de France ainsi que le seul étang naturel du bassin Seine-Normandie : la Grand'Mare. La proximité de l'estuaire et la taille de ce site en font ainsi l'une des plus vastes zones humides de la Vallée de Seine. La Risle maritime, en tant que rivière côtière, présente, quant à elle, un intérêt fort pour l'accueil de populations en migration ou la reproduction de certaines espèces. Les caractéristiques remarquables du territoire du marais Vernier et de la Risle maritime ont permis sa labellisation en décembre 2015, devenant ainsi le 44<sup>e</sup> site Ramsar de France. ”

## JOUR 1 : mercredi 19 octobre 2016

### Accueil

#### Matinée technique

##### Pour une approche scientifique interdisciplinaire des zones humides

Philippe Fajon, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

##### Formation géoarchéologique du marais Vernier, témoin des environnements passés

Millena Frouin, Chercheur géoarchéologue, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

##### A quoi ça sert de connaître l'histoire d'une zone humide ?

Marie-Christine Marinval, Archéozoologue, université Paris I Sorbonne

##### Relation homme-milieu humide, un lien social en évolution : l'exemple du delta du Danube et les pêcheurs

Veronica Mitroï, Sociologue, iEES Paris

### Ouverture du séminaire

#### Mots d'accueil

Michel Leroux, Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer

Nicole Klein, Préfète de la Région Normandie

François Mitteault, Directeur de l'eau et de la biodiversité, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Jérôme Bignon, Sénateur de la Somme, Président de l'association Ramsar France

André Berne, Directeur territorial Seine-Aval, Agence de l'eau Seine Normandie

### Présentation des sites du littoral Nord-Ouest

#### Site Ramsar de la Baie de Somme

Marion Dauvergne, Chargée de la mise en place du plan de gestion Ramsar, Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard

#### Site Ramsar marais du Cotentin et du Bessin

Jean-Michel Green, Elu en charge de la Biodiversité, Pnr des marais du Cotentin et du Bessin

Jean-Baptiste Wetton, Responsable du pôle biodiversité et ressource en eau, Pnr des marais du Cotentin et du Bessin

### Le nouveau site Ramsar du marais Vernier et de la Risle maritime

Anne-Sophie Defonte, Animatrice Ramsar, Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine

Christelle Steiner, Responsable du service biodiversité, Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Jean-Pierre Debray, Président de l'Association des propriétaires des terrains cynégétiques du marais Vernier et de la Risle maritime

### Temps d'échanges

#### Allocutions

Hubert Dejean de La Bâtie, Vice-président de la Région Normandie

Benoît Gatinet, Président de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, Vice-président du Département de l'Eure

### Signature des chartes de gestion Ramsar des sites du littoral Nord-Ouest

### Assemblée générale de l'association Ramsar France

## JOUR 2 : jeudi 20 octobre 2016

### Point d'actualités juridiques

Olivier Cizel, Juriste

### Pour une mesure en faveur de l'élevage en zone humide

Thierry Lecomte, Administrateur de Ramsar France, Président du CSRPN de Normandie

Jérôme Bignon, Président de l'association Ramsar France, Sénateur de la Somme

### Temps d'échanges

#### Projet Interreg : Biocultural heritage

Thibault Georges, Chef de projet développement agricole, Communauté d'agglomération de Saint-Omer

Maud Kilhoffer, Chargée de mission animation territoriale Marais Audomarois, Pnr des Caps et Marais d'Opale

### Bilan du réseau des sites Ramsar et améliorations de la circulaire relative à la mise en œuvre de la convention Ramsar

Eve Alcoumbre, stagiaire au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

### Élaboration d'une stratégie départementale en faveur des milieux humides

Frédéric Bizon, Chargé de mission à la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature,

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure

### Temps d'échanges

### Introduction : représentations sociales des zones humides

Jean-Michel Derex, Historien

### Atelier 1 : Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer une filière agricole ? Quelle application via le label Ramsar ?

#### Panorama des signes de qualité utilisés dans l'agriculture

Emilie Leveau, Ingénieur territorial, Institut national de l'origine et de la qualité

#### Retour d'expériences : Démarche de valorisation de la carotte de Tilques

Luc Barbier, Responsable de la mission Marais Audomarois, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

#### Retour d'expériences : La marque "Parc"

Myrtille Le Motheux, Chargée de mission économie durable, Parc naturel régional de Brière

#### Table ronde

### Atelier 2 : Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer le tourisme et les loisirs ? Quelle application via le label Ramsar ?

#### Eco-labels et développement touristique

Sylvie Barrère, Responsable environnement et développement durable, Atout France

#### Retour d'expériences : Le tourisme dans le site Ramsar de la Baie de Somme

Dorothee Maréchal, Somme Tourisme, Agence de développement et de réservation touristique

#### Retour d'expériences : Le tourisme dans le site Ramsar du delta de la Leyre

Raphaël Jun, Animation-Médiation du site Ramsar, Parc naturel régional des Landes de Gascogne

#### Table ronde

### Synthèse des échanges

Jean-Pierre Girod, Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

### Discours de clôture

Jérôme Bignon, Président de l'association Ramsar France

Tobias Salathé, Représentant pour l'Europe de la convention de Ramsar

### Apéritif des régions

Accueil par Allain Guesdon, Président de la Communauté de communes de Beuzeville

## JOUR 3 : vendredi 21 octobre 2016

### Visites sur site

Mercredi 19 octobre 2016

# JOUR 1

## 1 MOTS D'ACCUEIL



**Michel LEROUX**

Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer

“ Madame la Préfète de la Région Normandie, je suis ravi de vous accueillir aujourd’hui à Pont-Audemer, Monsieur le Sénateur, Mesdames, Messieurs les représentants du Ministère de l’Environnement, Chers collègues élus – je ne vais pas tous les citer, je sais que Francis Courel, Conseiller départemental, est là ; je salue aussi le Président de la Communauté de communes de Quillebeuf, mes collègues, Benoît Gatinet et Allain Guesdon, Président de la Communauté de communes de Beuzeville, avec qui effectivement, nous contribuons activement à l’organisation de ce séminaire. Le Président du Parc, Mesdames, Messieurs,

C’est un immense plaisir et un véritable honneur aujourd’hui de vous recevoir ici à Pont-Audemer pour ce séminaire Ramsar France.

Il y a quelques années encore, Ramsar ne m’évoquait rien : ni la ville, encore moins le label.

Il a suffi d’une rencontre, d’un déclencheur, pour éveiller ma curiosité.

Aujourd’hui, je considère que Ramsar est bien plus qu’un label : c’est une véritable communauté, c’est une aventure humaine, animée par des passionnés, c’est une dynamique vertueuse au service de nos territoires.

Et je tenais sincèrement, chaleureusement, à vous remercier toutes et tous pour votre présence, pour votre enthousiasme et pour votre engagement remarquable. Nous avons besoin de vous toutes et de vous tous, dans une société qui a tendance à aseptiser les réflexions.



Méconnu injustement, Ramsar nous permet de nous interroger sur notre histoire, de poser un nouveau regard sur ce qui nous entoure et d’envisager l’avenir autrement.

Bien entendu, tout au long de ce séminaire, vous parlerez beaucoup de zones humides, de labels ; de nombreux termes techniques seront utilisés.

Mais ce qui doit retenir votre attention, c’est ce que cette démarche apporte à nos territoires aujourd’hui et demain.

Parler de Ramsar, parler des zones humides, de leur fragilité, de leur intérêt, de leur nécessaire préservation, c’est avant tout s’adresser aux générations futures.

Derrière les acronymes et les analyses techniques, nous sommes ici pour porter un message, un message d’avenir, un message d’espoir, un message qui plus que jamais doit être entendu.

Oui, le label Ramsar est utile à vos territoires, pour mieux les promouvoir, pour mieux les protéger, pour mieux les expliquer mais aussi les partager.

Préserver notre territoire ce n’est pas le sanctuariser ; c’est justement le rendre au patrimoine commun. Cette démarche, notre démarche, ne doit jamais faire oublier ce pour quoi nous nous battons : la biodiversité, le développement durable, le respect de notre environnement. Voilà l’essence même de notre engagement.

Derrière Ramsar, il y a des enjeux colossaux et la labellisation n’est qu’une étape. C’est aujourd’hui chez nous que tout commence. C’est aujourd’hui que tout commence pour le marais Vernier et la Risle maritime, qui sont des territoires d’une richesse exceptionnelle, que vous aurez l’occasion au cours de ce séminaire de découvrir par vous-mêmes.

Mais cette richesse, ce bien commun, ce qui en fait la particularité, doit faire l’objet de toutes les attentions. Agir en ce sens, c’est respecter notre histoire, c’est assurer l’avenir.

Notre histoire justement elle est ici intimement liée à l’eau, ici à Pont-Audemer : de la Risle à la mer.

La ville de Pont-Audemer s’est construite au fil de l’eau. Son maillage urbain est exceptionnel. Il s’est organisé autour de la Risle, de son bras sud, de son bras nord, qui traversent la ville. L’Homme les a reliés par des canaux pour l’activité. Entre les canaux il a construit des rues. Entre les rues et les canaux, des venelles. Et c’est dans ces venelles que s’est développée l’activité économique de la ville et sa vie sociale.

Pont-Audemer est une ville de lutte et d’ouverture. Par une volonté farouche, elle s’est opposée aux envasements inéluctables de la Risle, qui lui donnait ouverture vers la mer et donc vers le monde, centième port maritime de France avant la seconde guerre mondiale.

C’est ainsi que dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, des ouvriers anglais et des familles sont venus s’installer à Pont-Audemer pour y apporter des techniques nouvelles : sur le tannage des cuirs, pourtant spécialité de la ville depuis le Moyen-Age.

L’Anglais Eliott a introduit la fonte malléable pour la bouclerie. L’Anglais Bayle, après avoir construit des voies de chemin de fer, y a créé une papeterie, qui existe toujours. Pierre Hermès, le fondateur de la maison Hermès de Paris, est venu de Prusse pour s’y installer et apprendre le métier de sellier.

L’eau, toujours, élément essentiel à la construction et au développement de la cité, élément majeur de son rayonnement et de son image.

Aujourd’hui, Pont-Audemer est au cœur de la Normandie réunifiée, au carrefour de trois grandes agglomérations : de Caen, du Havre, de Rouen. Notre territoire rural, aux problématiques si particulières, est un territoire en mouvement.

Parce que nous devons exister, parce que nous devons être considérés, et parce que les défis à relever sont nombreux, nous nous donnons les moyens d’écrire notre avenir commun, avec ambition, mais aussi avec détermination.

Ramsar fait clairement partie de cette ambition : celle d’un territoire qui n’oublie pas d’où il vient, pour savoir où il veut aller.

Et j’ai le souhait de vous emmener, de nous emmener, sur les chemins de la vallée de la Risle, j’ai envie de vous faire découvrir les venelles de la petite Venise normande, de marcher avec vous sur les sentiers du marais Vernier, de flâner au cœur de la Réserve naturelle des Courtils de Bouquelon, de partager les richesses du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Voilà en quelques mots, en quelques images et en quelques invitations, ce qu’est ce territoire, idéalement placé au sud de l’estuaire de la Seine, confluence économique, géographique, culturelle et patrimoniale.

Avant de conclure, je n’oublie pas les hommes et les femmes, ces passionnés, ces doux rêveurs parfois, qui nous permettent de vivre notre environnement sainement et sereinement.

**Derrière Ramsar, il y a des enjeux colossaux et la labellisation n’est qu’une étape.**



Je tenais tout particulièrement à saluer, cet après-midi, la mémoire de Jean-Marc Leprévost, Maire de Saint-Sulpice-de-Grimbouville, village à côté de Pont-Audemer, qui nous a quitté il y a quelques semaines. J'ai une pensée pour lui car c'est quelqu'un qui a toujours effectivement, défendu ces valeurs. Et puis, je voulais aussi cet après-midi rendre hommage à Thierry Lecomte, qui est ici présent au sein des défenseurs, fier artisan du label Ramsar. Merci Monsieur Lecomte.

À travers eux, il faut associer tous ceux qui, au ministère, dans nos universités, dans les agences de protection de l'environnement, dans les associations, au Parc et dans les collectivités, œuvrent chaque jour pour la protection de nos

espaces naturels et à la définition du monde meilleur. Un monde vis-à-vis duquel nous avons tous une responsabilité ; un monde qui demande que chacun soit acteur d'une vie plus saine, plus respectueuse, plus solidaire ; un monde qui ne survivra pas au libéralisme le plus échevelé, à la folie des hommes, à l'ignorance et à l'indifférence.

Alors, ensemble, Mesdames, Messieurs, continuons le travail, faisons-nous entendre comme nous le ferons ici tout au long de ce séminaire, que je vous souhaite positif, constructif et optimiste !

Merci de votre attention. ”



**Nicole KLEIN**  
Préfète de la Région Normandie

“ Bonjour à tous,  
Monsieur le Président de l'association Ramsar France, cher Sénateur Bignon,  
Monsieur le Vice-président du Conseil régional,  
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, Vice-président du département de l'Eure,  
Monsieur le Président de la Communauté de communes, Monsieur le Maire de Pont-Audemer,  
Monsieur le Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le Directeur de l'eau et de la biodiversité, du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse d'être à Pont-Audemer pour ouvrir ce séminaire annuel des gestionnaires de sites Ramsar en France.

C'est pour moi l'occasion de féliciter les porteurs du site du marais Vernier et de la Risle maritime, qui est un des joyaux de la Normandie et qui est le plus récent site Ramsar qui ait été désigné en France.

Je tiens sur ce site, et in situ si je puis dire, à

souligner la qualité du travail accompli par tous les partenaires : élus, experts, associations, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et l'Etat, pour arriver à une gestion exemplaire de cette zone humide d'exception dans le cadre d'une politique régionale de préservation et de valorisation des zones humides qui mobilise l'ensemble des partenaires régionaux.

La candidature Ramsar du site a été portée par les partenaires du territoire : la Communauté

de communes de Quillebeuf-sur-Seine, ainsi que celles de Beuzeville et de Pont-Audemer, associées au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Je me réjouis de constater que l'implication des élus et des techniciens et leur forte mobilisation a porté ses fruits. Ceci montre un engagement certain dans la mise en œuvre de ce label international.

Ils ont su mobiliser l'ensemble des usagers, des représentants socio-économiques, des associations de protection de la nature, autour d'un véritable projet de territoire, qui s'appuie sur la valorisation du site. Ils ont su ainsi convaincre les administrations de l'Etat, localement et nationalement, pour accompagner le projet jusqu'à sa labellisation, qui a été obtenue en décembre dernier.

Le marais Vernier et la Risle maritime s'inscrivent dans le contexte de la vallée de la Seine, qui recouvre des enjeux majeurs en termes de biodiversité, d'activité économique, et également de paysage et d'histoire.

L'estuaire et les marais de la Basse Seine présentent des enjeux environnementaux qui dépassent le cadre de la région Normandie et aussi de la France. Ces enjeux revêtent une envergure européenne, internationale.

La nécessité de préserver la biodiversité et les paysages de ce territoire fragile de la vallée de la Seine entre Rouen et Le Havre a d'abord donné lieu à la création de structures ayant une vocation de préservation du patrimoine naturel, avec principalement le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine.

Un Parc naturel régional est tout d'abord un lieu de dialogue et d'échanges entre les élus, les socio-professionnels, les associatifs et les scientifiques pour élaborer un projet de territoire. Il a dans ce sens contribué à la dynamique territoriale impulsée par les élus sur la rive sud de la Seine, notamment quant à la sauvegarde des zones humides.

L'engagement particulier de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée à la mise en œuvre de ce label, est également un facteur de réussite dans ce projet Ramsar.

Le fait que le projet pédagogique soit bien développé est également particulièrement intéressant. Ce volet est en effet une nécessité envers le grand public mais aussi les jeunes, envers qui notre responsabilité collective est importante : celle de les sensibiliser le plus tôt possible à l'intérêt de la préservation de la biodiversité.

Ce territoire présente en la matière des caractéristiques remarquables. Situé dans un méandre fossile, à proximité de l'embouchure d'un des quatre grands fleuves de France, le site du marais Vernier et de la Risle maritime présente une richesse exceptionnelle sur le plan de la biodiversité, alliant milieux tourbeux remarquables et accueil en nombre d'oiseaux migrateurs.

**Nous avons la responsabilité de sensibiliser le plus tôt possible à l'intérêt de la préservation de la biodiversité.**

L'Homme a profondément marqué l'évolution de cette zone humide, essayant depuis le XVII<sup>e</sup> siècle de l'assécher, avec un épisode majeur financé par le plan Marshall après la dernière guerre, qui d'ailleurs a bien failli dégrader définitivement le site.

Depuis quelques dizaines d'années, le regard sur les zones humides a changé. Je rappelle que la Convention internationale de Ramsar – première convention internationale en faveur de la protection de l'environnement – date seulement de 1971. Et les actions de préservation se sont multipliées sur ce site comme ailleurs.

On peut noter en 1956 la création de la Réserve de chasse de la Grand'Mare par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. En 1972, l'achat du site des Manneville, par le premier ministre et le premier des Ministres de l'Environnement pour réaliser une réserve naturelle nationale. En 1997, la mise en place de plusieurs sites Natura 2000, c'est-à-dire une zone spéciale

de conservation, en application de la directive Habitats, et une zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux. Enfin, en 2015, la mise en place du label Ramsar.

L'énumération de ces différents épisodes met en évidence la constance des partenaires du territoire et aussi une évolution, pour atteindre l'objectif de préservation, dans le mode de protection.

On est passé d'une logique un peu défensive, certainement nécessaire à une certaine époque, à une logique de projet partagé, c'est-à-dire élaboré avec l'ensemble des partenaires du territoire, pour maintenir à la fois les activités humaines et la biodiversité sur ce site.

**Le maintien des zones humides reste une préoccupation alors que nous continuons à perdre de la surface à cause d'aménagements non compensés et des changements climatiques.**

Avec la désignation Ramsar, nous sommes bien face à un nouveau concept de protection et de restauration de la nature, qui repose sur la coexistence d'une nature protégée avec

des activités humaines intégrées.

Comme le marais Vernier avait été pilote dans le concept de gestion des réserves naturelles en introduisant des vaches et des chevaux de races rustiques sur la Réserve naturelle nationale des Manneville, il est pilote au regard de la volonté de ses porteurs locaux d'intégrer la valorisation de la zone humide, en faisant de cet handicap d'hier un atout pour aujourd'hui et pour demain.

Le site du marais Vernier et de la Risle maritime, est venu rejoindre les deux autres sites précédemment désignés en Normandie. Je veux parler du site des marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys, désigné en 1991 sur un périmètre de 39 000 ha et animé également par un Parc naturel régional, et de celui de la baie du Mont-Saint-Michel, désigné en 1994 sur un périmètre de 46 000 ha, dont l'animation est assurée par le Conservatoire du littoral. Ces désignations concernent des sites d'importance internationale. Il faut aussi mentionner les nombreuses autres

zones humides de Normandie, qui couvrent 7 % de la région et qui rendent de nombreux services écologiques à la société :

- des services de régulation, puisqu'il s'agit de zones productrices d'eau par recharge des nappes aquifères, stations d'épuration naturelles et gratuites, zones d'expansion des crues, régulation du climat par leur rôle tampon ;
- des services de production : les zones humides figurent parmi les zones les plus productives de la planète et permettent la reproduction et le développement d'innombrables espèces végétales et animales, parfois devenues rares ;
- enfin des services culturels, voire de loisirs : valeur scientifique et éducative, esthétique et récréative.

Concernant la valorisation économique des zones humides, je souhaite vous rappeler l'étude scientifique menée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. L'objectif était d'évaluer financièrement les services rendus par ces milieux. La valeur de référence à l'hectare qui en a été déduite en 2011 était comprise entre 2 200 et 4 400 €/an, ce qui n'est pas rien.

Malgré cela, le maintien de ces zones humides reste une préoccupation. Nous continuons à perdre de la surface à cause d'aménagements non compensés et le contexte du changement climatique risque également d'impacter certaines zones humides littorales avec la remontée du niveau marin.

Comme pour toute politique, celle en faveur des zones humides nécessite une bonne connaissance de l'objet même. Des travaux importants de cartographie de ces zones ont été conduits en Normandie. Ils sont à poursuivre pour obtenir une connaissance la plus exhaustive possible de leur répartition.

À ce titre j'en profite pour remercier tout particulièrement tous les partenaires qui contribuent à l'inventaire des territoires humides et zones humides et dont les résultats peuvent être observés sur le portail internet de la DREAL.

Cette démarche partenariale exemplaire de labellisation d'un site Ramsar est en parfaite adéquation avec la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

Au-delà de l'ambition majeure qui est de renforcer la biodiversité au cœur de nos territoires, la nouvelle loi fournit de nouveaux outils à destination de l'ensemble des acteurs pour mener à bien leurs projets. La création de l'Agence française de la biodiversité constitue un signal fort montrant l'élévation du niveau d'ambition au service des territoires. La loi met également l'accent sur une gouvernance renouée, permettant de conjuguer les forces des différents partenaires et donner un rôle nouveau aux conseils régionaux comme chefs de file de la politique régionale en matière de biodiversité.

Dans ce cadre les discussions sont en cours sur la déclinaison de cette loi en régions.

L'Etat prendra toute sa place dans le dialogue avec le Conseil régional et la prise en compte des responsabilités de chacun.

Les défis que nous avons à relever - reconquête de la biodiversité, développement soutenable d'activités économiques, changement climatique - ne peuvent être dissociés les uns des autres, et seule une approche territoriale intégrée, portée par tous les partenaires, permet de réussir.

**Les zones humides couvrent 7% de la Normandie et rendent de nombreux services écologiques.**

Dans cette démarche, l'État sera plus que jamais présent à vos côtés, pour soutenir et accompagner les dynamiques territoriales que vous initierez. C'est pour ces raisons que je tenais à être là, en plein milieu de la Normandie.



Je vous remercie. ”





**François MITTEAULT**  
Directeur de l'eau et de la biodiversité,  
MEDDE

« Bonjour, Je voudrais d'abord saluer Madame la Préfète, qui me fait le plaisir de participer à ce séminaire, mais également Jérôme Bignon, Président de Ramsar France. Nous nous sommes croisés ces derniers temps assez souvent au moment de la loi sur la biodiversité. Je salue également tous les représentants des collectivités. Également le coordinateur pour l'Europe du réseau Ramsar, qui est présent également ici. Et puis vous aussi, chers amis, qui êtes les gestionnaires de tous vos sites de zones humides, qu'ils soient label Ramsar ou pas.

Votre séminaire intervient à un moment où effectivement on fête le trentième anniversaire de la ratification par la France de cette Convention de Ramsar. C'est l'occasion aussi d'une nouvelle labellisation sur le marais Vernier, je crois que c'est la 44<sup>ème</sup>. Elle intervient un petit peu plus de deux mois après l'adoption par le Parlement de cette loi importante sur la biodiversité, qui va modifier assez sensiblement tout notre environnement, un certain nombre d'éléments de notre paysage, qui touchent à la biodiversité.

Et puis, comme l'a évoqué Madame la Préfète, c'est vrai que la création de l'Agence Française pour la Biodiversité rentre aussi dans notre paysage, c'est un point important et il intervient aussi à un moment où notre élevage n'est toujours pas sorti de la crise.

Et, par rapport aux zones humides, c'est vrai que c'est un paramètre aujourd'hui qui est source de beaucoup d'inquiétudes, puisqu'au delà des attaques récurrentes dont ont fait l'objet nos zones humides françaises au cours des décennies, la crise de l'élevage est sans doute un des paramètres aujourd'hui qui est le plus inquiétant, je vais y revenir en quelques mots.

S'agissant de la loi sur la biodiversité, c'est vrai que, par rapport aux enjeux des zones humides, il faut d'abord noter que maintenant la labellisation Ramsar est inscrite dans notre code de l'environnement, c'est une petite avancée, une

reconnaissance supplémentaire, qui est un fait important par rapport à la prise en compte des zones humides.

Mais, plus largement, juste un mot sur le fait que, au-delà de la création de l'Agence française pour la biodiversité, c'est une grosse partie de la gouvernance de la biodiversité qui est modifiée par la loi : non seulement il y a la création d'un comité national de la biodiversité, qui va se décliner en région avec les comités régionaux de la biodiversité. On a aussi toute la gouvernance liée directement à l'AFB, avec des comités d'orientation, et également la possibilité qu'on a de mettre en place des Agences régionales pour la biodiversité. Déjà, plusieurs régions sont en train d'engager des travaux pour construire ces ARB. Tout cela me semble extrêmement important pour tous les acteurs des zones humides, parce qu'il va falloir trouver le bon moyen de faire entendre tous les enjeux des zones humides dans ces nouvelles gouvernances qui se mettent en place. C'est le premier élément.

Après, c'est vrai qu'on a des nouveaux outils qui apparaissent au niveau de cette loi. Un des éléments qui est extrêmement important, c'est le renforcement du triptyque Éviter-Réduire-Compenser, notamment les aspects éviter-réduire et on peut penser que les menaces sur nos zones humides peuvent - je l'espère - être atténuées par la bonne application de ces grands principes tels qu'ils sont désormais inscrits dans la loi.

Il y a sans doute aussi beaucoup d'outils. Il va falloir qu'on explore assez précisément toutes les ouvertures, toutes les avancées de la loi pour voir quelles peuvent être les incidences par rapport à nos zones humides. Je prends un exemple : les ORE, les Obligations réelles environnementales, qui ont été créées pour régler des problèmes qui n'ont rien à voir avec les zones humides à l'origine : c'était pour régler un problème lié au grand hamster en Alsace. Mais ce type de contrat peut être tout à fait pertinent pour régler des questions liées aux zones humides. Il s'agit effectivement de contrats qui peuvent être de très longue durée, puisqu'ils peuvent aller jusqu'à 99 ans. Ce sont des sortes de servitudes contractuelles et on peut penser que cela permettrait ici ou là de sécuriser notamment le maintien en prairies d'un certain nombre de nos zones humides qui sont aujourd'hui menacées par la crise de l'élevage. C'est vrai que tous ces outils doivent nous permettre de conforter le maintien et la restauration de nos zones humides.

Il y a également un autre sujet, je pense, qui anime un certain nombre d'acteurs des zones humides, et on a eu l'occasion d'en parler récemment avec Jérôme Bignon. On doit se voir prochainement sur le sujet. Ce sont tous les travaux qui ont été engagés pour modifier le zonage de l'ICHN, l'Indemnité compensatrice de handicap naturel.

Ce n'est pas une belle dénomination : indemnité compensatrice de handicap naturel, mais l'enjeu en termes d'outil est extrêmement important. On a commencé les travaux avec les collègues du Ministère de l'Agriculture ; les choses sont loin encore d'être arbitrées. Mais on va tout faire pour qu'on puisse - excusez-moi l'expression - embarquer un maximum de nos zones humides françaises, qu'elles soient labellisées Ramsar ou pas labellisées Ramsar, dans ces nouveaux zonages, parce que, en termes de soutien de l'élevage, cela peut être un excellent outil. Et quand on fait le parallèle avec l'impact qu'a eu l'ICHN depuis des décennies sur nos zones de montagne, nos zones de montagne ont été, dans toute l'Europe, celles qui ont eu une vigueur et une dynamique incontestable.

L'ICHN était à l'origine un des outils majeurs pour entretenir ce dynamisme. Si on peut intégrer nos zones humides dans ce type d'outils, je pense que

ce sera une sécurité extrêmement intéressante, qui viendra en complément de toutes les mesures qui existent - les mesures agri-environnementales - mais qui sont un petit peu compliquées dans les phases de transition, parce qu'on est soumis à des rythmes de renouvellement communautaire.

Et donc on a affaire à un gros chantier, extrêmement important, qui peut rentrer en application en 2018, en ce qui concerne notre territoire, et qui peut préfigurer aussi tous les débats qui vont venir à mon avis, il faut tactiquement qu'on puisse porter des choses par rapport à l'ICHN dès maintenant pour préfigurer les changements et commencer à prendre rang dans la préparation de la nouvelle PAC. Il y a tellement d'interférences entre l'agriculture et nos zones humides, que, à mon avis, c'est un domaine sur lequel il faut qu'on s'investisse fortement, et ma direction est complètement mobilisée pour avancer sur ce sujet.

Autre petite réflexion qui me semble importante : je pense qu'il faut collectivement qu'on fasse mieux connaître toutes les fonctionnalités de nos zones humides. Récemment, il y a eu beaucoup de réflexions qui ont été conduites sur le bassin de la Seine justement, qui nous rassemble aujourd'hui, suite aux inondations qu'on a connues ce printemps. Et à l'initiative notamment du Préfet d'Ile-de-France, le Préfet Carencu, on a eu plusieurs réflexions pour voir comment sécuriser toutes ces questions de prévention des inondations.

Et ce qu'on voit bien c'est qu'il y a deux écoles qui s'opposent : il y a les écoles des aménageurs, qui vont vouloir faire des infrastructures, en dur, si je puis dire. On sait très bien dérouler tous ces projets. Et puis il y a une autre approche, qui est sans doute l'approche qu'il faut collectivement promouvoir : c'est promouvoir l'hydraulique douce, c'est promouvoir les solutions par la nature. C'est-à-dire que nos zones humides, les zones d'expansion de crues, tout notre environnement peut s'avérer un outil complètement pertinent, qui sera peut-être plus efficace que les gros aménagements, qui sera peut-être moins coûteux, sans doute moins coûteux, mais qui en

**Nos zones humides ne sont pas que des réservoirs de biodiversité. Elles peuvent conduire à des aménagements, voire à devenir des outils de développement.**

termes d'ingénierie publique nécessite de mobiliser différemment nos opérateurs. Il faut organiser la maîtrise d'ouvrage, et ça c'est un vrai sujet : de voir comment promouvoir ce type d'approches, de solutions par la nature, sur lesquelles les zones humides ont des choses à dire. Cela suppose de faire évoluer la façon dont on met en oeuvre nos politiques publiques. Et donc je pense qu'il faut collectivement - et notamment par rapport au réseau Ramsar, qui a une certaine notoriété, c'est important me semble-t-il - mettre toutes ces choses-là en ordre.

Pour conclure, juste deux choses.

La première c'est de dire que le ministère va lancer - peut-être en lien avec l'Agence française de la biodiversité - la nouvelle initiative qu'a prise le réseau Ramsar au niveau international, à l'occasion de la COP de l'an dernier, sur la labellisation des collectivités qui engagent des actions exemplaires vis-à-vis de leurs zones humides, que ce soient des villes, des communautés de communes. Et on va lancer un appel à candidatures dans les premiers mois de l'année 2017. Ça c'est important.

On va travailler avec le réseau Ramsar pour bien caler le système d'appel à projets. On va sans doute solliciter aussi le groupe national sur les milieux humides, pour coconstruire cet appel à candidatures. Cela me semble extrêmement important au moment où justement il faut faire la promotion de nos zones humides, pas uniquement comme étant des réservoirs de biodiversité - sans doute les plus intéressants comme l'a dit Madame la Préfète tout à l'heure - au niveau de la biodiversité nationale, mais aussi parce que cela peut contribuer à de l'aménagement et cela peut être aussi des outils, je ne reviens pas dessus.

Et puis pour terminer, je voudrais remercier tout le réseau Ramsar France et tous les acteurs de ce réseau, parce que c'est un réseau très dynamique. Juste une anecdote : la loi sur la biodiversité a été rapportée au Sénat par le Président de Ramsar France, et rapportée à l'Assemblée nationale par la Vice-présidente de Ramsar France. Cela montre comment dans notre pays le réseau Ramsar est très actif.

Je vous remercie beaucoup. ”



**Jérôme BIGNON**

Sénateur de la Somme,  
Président de l'association Ramsar France

“ Je salue Madame la Préfète au moment où elle nous quitte, retenue par d'autres engagements. à personnaliser l'appartenance des hauts fonctionnaires de l'Etat quand on les reçoit chez soi - et cela m'a fait plaisir de la retrouver. Vous avez beaucoup de chance en Normandie d'avoir un haut fonctionnaire de l'Etat de sa qualité. On était triste quand elle est partie. Aujourd'hui on a un très bon Préfet, mais il faut toujours des temps d'adaptation. Je ne dis pas ça pour mon Préfet, Monsieur De Mester qui est un homme de grande qualité également.

Je voulais vous saluer toutes et tous, j'ai serré quelques mains, mais je n'ai pas dit bonjour à tous, je le regrette. Mais pendant ces deux jours on va avoir l'occasion de se croiser, de se recroiser et donc d'échanger.

Je me réjouis d'être avec vous pour l'ouverture de ce huitième séminaire. Cela veut dire qu'il y a quand même un moment qu'on est en route. Et on voit au niveau des trois premières interventions que nous avons eues pour commencer nos travaux, que la barre est haute. L'intervention de Monsieur le Maire, Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer, qui nous a accueillis, était empreinte à la fois de beaucoup de bon sens, et en même temps d'une volonté de participer, de construire, qui était tout à fait remarquable. J'imagine que ses deux collègues Présidents de la Communauté de communes de Quillebeuf et de Beuzeville, qui sont également dans la salle et que je salue, ont cet état d'esprit, puisqu'ils ont tous participé à la fois à l'organisation de ce séminaire, mais surtout aux démarches qui ont consisté à faire en sorte que nous soyons tous là aujourd'hui réunis pour travailler sur ce sujet.

Je me souviens des observateurs qui étaient venus dans le marais Audomarois, quand nous étions réunis à Saint-Omer, à l'invitation de nos amis du Pas-de-Calais et du Nord - le marais Audomarois concernant à la fois le Nord et le Pas-de-Calais - et de Luc Barbier qui avait fait beaucoup pour nous passionner pour ces journées Ramsar. Ils étaient venus, on les a retrouvés dans le groupe national zones humides quand on m'a dit que c'était validé. Bref, il y a tout un cheminement qui est une espèce d'initiation, parce qu'évidemment on ne devient

pas membre de Ramsar par défaut. C'est une ascèse. Il faut le vouloir, il faut l'organiser, il faut le mériter.

Et je voudrais aussi saluer à cette occasion Tobias Salathé qui n'a pas encore dit grand-chose, mais vous l'entendrez sûrement pendant nos deux journées. Tobias, on l'a dit - je crois que c'est Monsieur Mitteault qui l'a salué - est le représentant de l'organisation internationale au nom de laquelle nous sommes réunis ici et grâce à laquelle nous sommes aujourd'hui en plein travail.

Tobias suit de très près nos travaux depuis très longtemps. Il est à la fois attentif, de très bon conseil, il est devenu un ami pour beaucoup d'entre nous et on le retrouve régulièrement dans tous ces séminaires.

Mais c'est important de cheminer, parce que notre cheminement doit être au niveau local, le plus près possible du terrain. Il n'y a pas de projet Ramsar sur le terrain s'il n'y a pas la volonté locale.

Jamais ce n'est imposé puisque c'est une désignation qui vient d'une démarche territoriale. Il faut également les services régionaux, parce que ce sont eux qui vont instruire, le moment venu, le travail qui a été fait, pour le valider, le transmettre au niveau parisien, où les hauts fonctionnaires de la DEB - je salue à cette occasion Monsieur



Mitteault – instruisent, sous sa responsabilité, la faisabilité, la capacité de la zone à être désignée. Il y a des échanges : on ne débarque pas avec une copie toute faite, il y a beaucoup de travail à partager.

Et puis après, le dossier part en Suisse, puisque la convention a son siège à Gland, à côté de Lausanne, et là, il y a la désignation qui est faite, après que la démarche eut été faite par l'Etat français.

**Actuellement, on compte 44 sites désignés en France. 33 en métropole et 11 en outre-mer.**

Donc ce n'est pas quelque chose qu'on gagne comme cela en cinq minutes, simplement parce qu'on a posé un panneau ou qu'on a organisé une ou

deux réunions. C'est un travail extrêmement appliqué, construit, et je voudrais saluer toutes celles et tous ceux qui y ont participé, parce que je mesure que c'est véritablement quelque chose d'important.

Ce qui est très sympathique dans notre réseau, c'est que nous sommes une toute petite organisation. Quand on dit l'association Ramsar France, on imagine tout de suite des beaux bureaux, une structure importante, un Conseil d'administration, un Président avec une voiture et un chauffeur, mais pas du tout. L'association c'est un Conseil d'administration que je préside parce qu'ils me font confiance, mais que la confiance est complètement partagée. Entre nous on décide tout véritablement en Conseil d'administration.

J'ai eu un moment de difficulté dans ma vie politique puisque quand j'ai été élu président, j'étais député. Et puis très gentiment, mes deux collègues – Jean-Paul Chanteguet, qui est Président de la Commission développement durable à l'Assemblée, et Geneviève Gaillard, qui est députée des Deux-Sèvres – qui avaient dit qu'on tournerait, quand ils ont vu que j'étais au chômage technique – et on n'est pas du même bord politique, donc vous voyez, on a vraiment une solidarité entre nous –, ils m'ont dit : "Reste là puisque tu n'as rien de mieux à faire que cela pour le moment. Tu seras un

président plus disponible" et donc j'ai accepté. Et puis maintenant que je suis devenu sénateur, on se sent bien, on sait qu'on a leur appui, qu'ils nous aident tant qu'ils peuvent dès qu'on a un problème.

Donc on a un travail très partagé et on a un Conseil d'administration très sympathique, où finalement il y a eu très peu de départs, très peu d'arrivées, mais toujours enrichi par de nouveaux membres, qui ont des responsabilités différentes, si bien qu'on travaille dans un bon climat.

Et on a un salarié, décentralisé par rapport au siège de l'association, qui est abrité par le Parc naturel régional de Camargue. Notre salarié a d'abord été accueilli par la Société nationale de protection de la nature, SNPN, que les naturalistes connaissent bien et parce qu'on a un des membres du Conseil d'administration qui est Président de la SNPN. Et il est maintenant installé à Rochefort, abrité par la LPO.

Et initialement, on a souhaité n'avoir qu'un salarié. Parce qu'on pense que ce qu'on ne fait pas nous-mêmes, on le fait faire aux autres.

C'est assez malin sur le plan financier, mais c'est aussi parce qu'on ne veut pas se substituer aux uns et aux autres, qui sont en charge sur le terrain de faire. Mais par contre, on est là pour essayer de trouver les voies et moyens d'aboutir aux projets que les uns et les autres souhaitent.

Actuellement on est à 44 sites désignés en France – 33 en France métropolitaine et 11 dans nos outre-mer – et il y a plusieurs sites qui sont en chantier pour aboutir.

Et donc une des fonctions que nous avons voulu réaliser, c'est réveiller ou éveiller des ambitions de désignation Ramsar et cela a pas mal fonctionné, puisque des sites qui ne s'étaient pas fait connaître avant ou qui étaient un peu dans une discussion intéressante se sont manifestés en disant "nous aussi on souhaite entrer dans cette démarche", et aujourd'hui on a plusieurs volontaires.



Dans mon département, on avait déjà un site Ramsar, dans l'arrière baie de Somme, qui est un site Ramsar ancien puisqu'il avait abrité la première Maison Ramsar qu'on avait créée au fond de la baie de Somme.

Et aujourd'hui on s'est aperçu que la vallée de la Somme avait beaucoup de qualités géophysiques identiques au marais Vernier, qui est une vallée tourbeuse, avec un écosystème extrêmement riche sur ces sujets-là, la vallée de la Somme qui fait 170 km de long. On a décidé de soumettre cette candidature.

Alors il y a une nouveauté – je ne sais pas si Monsieur Mitteault est encore là –, c'est qu'on a déjà un candidat pour être ville Ramsar. Même si l'appel à projets n'a pas été lancé, les gens d'Amiens sont chauds bouillants, comme on dit trivialement, pour être les premiers sur la liste et y travaillent. A Amiens, il y a ce qu'on appelle les hortillonnages, qui sont des zones de maraîchage très intéressantes, la Somme... Enfin, je ne vais pas vous raconter l'histoire d'Amiens, mais pour vous dire qu'il y a vraiment beaucoup d'ambition. Une partie d'entre vous êtes venus de Normandie, c'est sûr, merci de nous accueillir si gentiment. D'autres sont venus de beaucoup de coins de

France, comme moi, et on va travailler pendant ces deux jours. Il m'a été dit qu'il y avait 200 inscrits, ce qui veut dire que, si ce chiffre est avéré, et que les 200 viennent à un moment ou à un autre, nous aurons battu tous les records de présence dans un séminaire Ramsar, ce qui démontre à la fois la bonne mobilisation du groupe, le travail d'information qu'on fait, mais aussi l'intérêt que ce que le gouvernement, le Parlement font sur la découverte des zones humides, leur intérêt, évidemment, commence à porter ses fruits.

J'ai bien aimé, je ne sais plus qui a parlé de la compensation, c'est vrai que, dans la loi enfin, on n'oublie pas d'éviter et de réduire, parce que souvent on passait directement à la compensation, ce qui n'était pas forcément formidable pour les zones humides.

L'agence va certainement jouer un rôle absolument déterminant pour cela, et puis il y a les Agences de l'eau qui jouent un rôle essentiel. Je termine juste, parce qu'on pourrait parler des centaines d'heures de ces sujets : dans 15 jours va s'ouvrir la COP22 à Marrakech. Je m'occupe au Sénat également du climat : je préside le groupe de travail qui s'appelle négociations climatiques internationales.



*Et quand la planète est en danger à cause du trop plein d'émission de gaz à effet de serre, une partie de l'eau ne fait plus son office à cause de ces émissions de gaz à effet de serre. C'est l'eau douce, mais c'est également l'eau salée. Les océans, vous le savez, sont en grand danger : les expertises du GIEC sont en cours pour essayer de regarder quel impact cela a sur l'eau.*

*Et quand on regarde le grand cycle de l'eau, les zones humides sont évidemment étroitement liées avec la mer qui est proche, parce que tout cela n'est que de nombreux allers-retours permanents.*

*Et donc maintenir les zones humides, ce n'est pas seulement pour les oiseaux, ce n'est pas seulement pour la qualité de la promenade qu'on y fait, ce n'est pas seulement pour les chasseurs, ce n'est pas seulement pour la beauté des paysages, c'est vital pour le monde. C'est aussi vital que la forêt équatoriale, aussi vital que l'océan.*

*Donc tout travail que nous faisons – chacun comme des petits colibris – pour faire en sorte que nos zones humides, qu'elles soient grandes, petites ou moyennes sur nos territoires, soient en bon état de fonctionnement, cela contribue au bon état écologique de la planète et donc à éviter les drames qui seraient devant nous si, à cause du réchauffement, l'eau montait, les aquifères littoraux disparaissaient, etc.*

*Je ne veux pas être là pour décrire la vision de cette catastrophe, je suis là parce que je suis profondément optimiste.*

*Je me dis que s'il n'y avait pas des femmes et des hommes comme vous pour nous aider à faire fonctionner ce système de façon positive, pour éveiller la conscience de chacun de nos compatriotes sur ces sujets-là, et bien la planète serait mal.*

*Mais grâce à Ramsar, en partie, je suis délibérément optimiste.*

Merci et bon travail à vous. ”



**André BERNE**  
Directeur territorial Seine-Aval,  
Agence de l'eau Seine-Normandie

“ *Je vais essayer d'être bref parce que je crois que nous avons déjà pas mal entamé le temps, et puis ce qui est intéressant au séminaire, c'est ce que nous disent les scientifiques et nos amis qui travaillent sur les zones humides. Je salue évidemment Monsieur le Directeur de l'eau, François Mitteault ; Madame la Préfète est partie, je crois que le DREAL est ici qui la représente, Monsieur le Vice-président du Conseil départemental de l'Eure, Monsieur le Vice-président de la Région Normandie, Monsieur le Sénateur, Jérôme Bignon, et Président de Ramsar France, qu'on peut féliciter d'avoir souhaité organiser ce séminaire ici, en Normandie. Parce qu'effectivement la Normandie est une zone essentielle en matière de zones humides. Je rappelle que, selon les chiffres - peut-être que la DREAL me contredira - mais je crois que ce sont entre 100 000 et 150 000 ha de zones humides dans la grande Normandie réunifiée, donc cela fait grosso modo à peu près 10 % de la superficie du territoire, ce qui est tout à fait significatif.*

*Donc la Normandie c'est une des premières régions françaises en termes de zones humides. Ce n'est pas étonnant, évidemment, quand on connaît sa climatologie, son sol et sa géographie.*

*D'ailleurs ici, quand il pleut, on dit qu'il fait beau parce qu'on sait toute l'importance qu'a l'eau sur le plan des activités agricoles - on parlait de l'élevage, c'est aussi une des grandes régions d'élevage françaises -, et puis évidemment pour nos rivières.*

*Le séminaire on le fait ici à Pont-Audemer, et je voulais saluer Monsieur Leroux, le Maire de Pont-Audemer. Pont-Audemer qui est une ville exemplaire en matière d'eau. D'abord c'est la petite Venise normande.*

*Et puis Pont-Audemer fait beaucoup de choses dans le domaine de l'eau. Pour ne rien vous cacher, nous étions avec Monsieur Leroux ne serait-ce que ce lundi dernier et nous faisons le tour de toutes les belles opérations qu'on est en train de faire pour faire de la RCE, de la restauration des continuités écologiques, puisqu'un certain nombre d'ouvrages qui sont au cœur de Pont-Audemer vont être aménagés.*

*Certains ont été rasés, d'autres équipés de passe à poissons, d'autres changés en des ouvrages plus transparents, pour permettre aux Truites de mer et aux Saumons de fréquenter la Risle, qui est une des rivières qui a le potentiel en matière de grands*

*migrateurs le plus important en Normandie, avec sa soeur jumelle la Touques. La Touques a déjà été ouverte complètement. Je rappelle que l'année dernière ce sont 10 000 Truites de mer qui sont remontées sur la Touques, donc c'est tout à fait considérable. Et puis, sur la Risle je pense que nous pourrions faire autant si ce n'est mieux, parce que la Risle est un peu plus grande que la Touques en termes de bassin versant.*

*Non seulement on est ici à Pont-Audemer, au bord de la Risle, ce quasi fleuve côtier – la Risle se jette dans l'embouchure de la Seine, ce qui fait que c'est quasiment un fleuve –, mais on est très près de zones humides extraordinaires, magnifiques : le marais Vernier, on l'a déjà dit. Vous voyez que j'ai un petit pin's Ramsar, cela m'a été donné la dernière fois que je suis venu dans le coin parce qu'il y avait la grande fête, qui a été organisée pour l'entrée du marais Vernier dans Ramsar.*

*Et puis ne pas oublier bien sûr l'estuaire de la Seine, avec là aussi des zones humides fantastiques, puisque nous avons à la fois la réserve de Seine, le marais de Cressenval et tout le long de la Seine jusqu'à Rouen et après, il y a encore de magnifiques territoires.*

**La Normandie est une des premières régions françaises en termes de zones humides.**

**Maintenir les zones humides, c'est aussi vital que la forêt équatoriale, aussi vital que l'océan.**

*J'irai à Genève la semaine prochaine pour la réunion de l'Union internationale parlementaire - ce sont tous les Parlements du monde qui préparent leur contribution à la COP - et puis*

*je serai à la COP à Marrakech. Je ne dis pas cela pour vous donner mon emploi du temps qui vous intéresse peu, mais c'est pour vous dire à quel point il y a un lien étroit –*

*dans ma tête en tout cas, mais je pense dans la vôtre aussi - entre les zones humides et le climat.*

*On dit toujours zone humide : les oiseaux, l'eau, etc. Mais l'eau, d'abord c'est un élément central – je ne vais pas jouer à Gilles Boeuf qui fait cela beaucoup mieux que moi – mais 70 % de notre corps c'est de l'eau. Donc c'est une chose réellement importante.*

*On peut vivre pendant sept ou huit jours, ou quinze jours sans manger, on ne peut pas vivre plus de deux jours sans boire. C'est un élément qui est consubstantiel à notre être. Nous en sommes sortis, nous aimons y retourner de temps en temps, etc. Donc il y a un lien très fort entre les hommes et l'eau.*

Et je vous annonce que l'Agence de l'eau va faire un film sur le sujet pour montrer et dire à tout le monde que l'estuaire de la Seine c'est aussi beau, c'est aussi riche sur le plan environnemental que, par exemple, l'estuaire de la Loire qui est plus connu, qui est plus réputé.

Mais l'estuaire de la Seine, ce n'est pas qu'une zone industrielle, c'est aussi une zone de très grande biodiversité.

Alors on est ici évidemment pour travailler, pour célébrer les zones humides. Je voudrais juste dire un petit mot, c'est pourquoi l'Agence de l'eau Seine-Normandie que je représente s'intéresse aux zones humides.

Et je vous remercie d'ailleurs d'avoir mis ce drapeau derrière nous, ce qui m'a permis de prendre une belle photo des orateurs avec notre drapeau derrière, que j'ai immédiatement envoyée à notre directeur général !

On s'intéresse beaucoup aux zones humides parce que les zones humides

c'est absolument fondamental sur notre cœur de métier qui est l'eau. Evidemment, je ne vais pas vous apprendre – ici on prêche à des convaincus – l'importance des zones humides en termes de biodiversité, en termes de paysage, en termes d'aménités aussi. Mais une chose qui est assez peu connue c'est l'importance des zones humides en termes d'eau, à la fois en termes de régulation, mais aussi en termes de qualité.

En termes de régulation parce que les zones humides sont des éponges. Donc elles se remplissent l'hiver, c'est quand même rudement pratique pour contribuer à la lutte contre les inondations.

On ne peut que se féliciter des propos qui ont été tenus sur l'importance qu'il y a de regarder peut-être sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau pour assurer ce rôle de régulation, plutôt que sur d'autres options, type grands ouvrages, qui certes ont leur efficacité, mais qui toutefois ont leurs limites aussi. Et puis souvent ces grands

ouvrages sont eux-mêmes établis sur des zones humides, qui sont elles-mêmes Natura 2000, ce qui a évidemment beaucoup d'inconvénients. Donc c'est effectivement une approche qu'on doit avoir.

Et puis l'été, parce que ces zones humides, ces éponges une fois remplies, lorsqu'on arrive à l'étiage, eh bien elles se vident et elles apportent des quantités d'eau considérables.

Et sur un cours d'eau comme la Seine par exemple, quand on fait des calculs sur ce qu'apportent à la fois les nappes – parce que nos nappes, nappes du pays de Caux, etc., se déversent dans la Seine –, et nos zones humides, cela fait des chiffres considérables, qui avoisinent pratiquement les 50 %.

A l'étiage c'est à peu près le chiffre qu'on a d'apports qui ne sont pas directement liés à la pluviométrie. Donc c'est absolument considérable de les conserver.

Et lorsqu'on lit les études scientifiques et qu'on nous dit que d'ici 2100, sur le bassin Seine-Normandie, on aura à l'étiage, à peu près moins 30 % en début d'étiage, ce qui est un chiffre considérable, on a rudement besoin de nos zones humides, de les conserver, pour justement assurer ce rôle vital d'éponge, qui permet à la fois de se remplir l'hiver et l'été de restituer l'eau aux étiages.

Je rappelle juste que l'agglomération parisienne est, je crois, dans le monde, l'endroit où le rapport entre la quantité de production qui arrive et le débit de la rivière qui ressort est le plus petit.

La Seine est une micro-rivière par rapport à son bassin, à son domaine de production, et donc souffrira considérablement si son débit d'étiage s'abaisse dans les proportions indiquées.

Et puis il y a aussi une autre fonction qui est essentielle : c'est la fonction épuratoire. Parce que non seulement les zones humides nous donnent de l'eau, mais en plus elles épurent cette eau.

Elles sont en bas des bassins versants, elles reçoivent des eaux qui sont chargées. Et vous savez tous – et si vous ne le savez pas, je vous l'apprends – que les scientifiques estiment qu'un hectare de zones humides est capable de dénitrifier entre 300 et 500 kg de nitrates par an, ce qui est tout à fait considérable.

Et ce qui nous fait évidemment de bonnes économies puisque dans nos stations d'épuration, on fait la même chose : on a des phases d'oxygénation et d'anoxie. La phase d'anoxie est une phase qui permet l'élimination des nitrates par émission directement d'azote gazeux.

Eh bien ce qu'on fait avec la station d'épuration, la nature le fait gratuitement pour nous et cela nous fait faire beaucoup d'économies. On a fait des calculs – je me souviens, sur un autre sujet – où on montrait qu'on gagnait en général un facteur de 1 à 10 entre l'argent qu'on pouvait mettre sur les zones humides, disons 1 €, et l'équivalent par un investissement à base de béton, d'énergie, de machines... qui coûtait plutôt 10 €.

Ces zones humides font partie clairement de notre patrimoine. C'est un patrimoine qui est très intéressant sur le plan environnemental – on vient de le dire –, qui est fondamental sur le plan de l'échéance climatique, et puis on peut dire aussi, qui rapporte sur le plan économique, puisque ces zones humides nous évitent d'avoir à faire soit des grands ouvrages hydrauliques, soit des stations d'épuration hyper pointues.

Et on en aura bien besoin dans les années qui vont venir.

Donc longue vie aux zones humides et merci, à celles et ceux qui sont ici, d'y contribuer aux côtés de l'Agence et réciproquement !

Bon séminaire à tous. ”



# 2

## PRÉSENTATION DES SITES DU LITTORAL NORD-OUEST



### SITE RAMSAR DE LA BAIE DE SOMME



#### Marion DAUVERGNE

Chargée de la mise en place du plan de gestion Ramsar, Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard

“ Le site Ramsar de la Baie de Somme, situé dans la Région Hauts-de-France, est le 925<sup>e</sup> site Ramsar désigné au niveau international et le 18<sup>e</sup> au niveau national.

Désigné en 1998, il recouvre 19 090 ha répartis sur 28 communes. Il abrite la première Maison Ramsar qui a été inaugurée lors de la journée mondiale des zones humides du 2 février 2002. Il bénéficie depuis juillet 2012 d'une animation par le Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard.



Le site recouvre deux unités connues à l'origine pour la qualité et la diversité des oiseaux nicheurs ou hivernants : le sous-site littoral picard et le sous-site marais arrière-littoraux.

Ce site, qui abrite une grande mosaïque de milieux composés d'espèces faunistiques et floristiques exceptionnelles, a été façonné par l'homme, et est le lieu de nombreuses activités, parmi lesquelles l'agriculture, la chasse, le tourisme, l'extraction de granulats...

Des mesures de protection s'appliquent sur différentes parties de son territoire : Réserves naturelles nationale et régionale, Arrêtés de protection de biotope, Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage, ainsi que deux sites Natura 2000.

Des actions de maîtrise foncière complètent ce dispositif, la mise en œuvre des acquisitions est réalisée par différents acteurs dont le Conservatoire du littoral, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et la Fédération des chasseurs de la Somme.

A ces actions, s'ajoutent des opérations de maîtrise d'usage contractuelle, via les MAEc et les Contrats Natura 2000.

Il est également le lieu d'une protection étendue dans le cadre du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et du projet de Parc naturel régional Picardie maritime.

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur ce site – maintien et restauration du patrimoine naturel, amélioration de la gestion de la ressource en eau, maintien et valorisation des activités traditionnelles, amélioration des activités touristiques et industrielles avec la préservation du patrimoine – et pris en compte dans le Plan de gestion du site Ramsar élaboré pour 12 ans (2014-2025).

Celui-ci est en fait une synthèse de tous les documents de gestion préexistants sur le site (DOCOB, plans de gestion de réserves naturelles...) et reprend les grands projets structurants du territoire.

Il affiche deux objectifs à long terme qui sont la préservation de l'intégrité des zones humides et de leur biodiversité et la promotion d'une utilisation des milieux respectueuse des habitats et des espèces, déclinés en 21 fiches actions.

Il est mis en œuvre au-delà du seul périmètre du site Ramsar sur l'ensemble du territoire des communes concernées, soit 51 735 ha, grâce à une équipe dédiée de quatre personnes, basée à la Maison Ramsar.

Parmi les 21 actions figurent notamment :

- l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau de la plaine maritime picarde, par une étude du fonctionnement global de l'hydrosystème des marais arrière-littoraux du Marquenterre ;
- le renforcement et la poursuite de la gestion du réseau de zones humides patrimoniales, avec le renouvellement du plan de gestion des marais de la Maye ;

■ la restauration et le maintien de conditions favorables à l'accueil des espèces emblématiques des mares et du réseau hydraulique avec une étude sur la grenouille des champs ;

■ la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dont la crassule de Helms ;

■ le pilotage et le suivi des actions engagées par la mise en place d'une cellule d'animation zones humides permettant de travailler avec l'ensemble des acteurs...

Ce plan de gestion est finalement le document de base visant à assurer une animation territoriale sur les zones humides, en même temps qu'à augmenter le nombre de zones humides gérées sur le territoire, développer les connaissances, et informer et sensibiliser les propriétaires et les communes.



### SITE RAMSAR MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN



#### Jean-Michel GREEN

Elu en charge de la biodiversité, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

#### Jean-Baptiste WETTON

Responsable du pôle biodiversité et ressource en eau, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

“ Le site Ramsar des marais du Cotentin et du Bessin est désigné depuis 1991 et va signer ce jour, à l'occasion de ce séminaire, sa charte de gestion.

Son territoire recouvre 32 500 ha, dont 9 % de surface marine, et une partie terrestre à cheval sur les départements du Calvados et de la Manche.

Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin est animateur de ce site Ramsar, en même temps que du site Natura 2000, les deux étant quasiment superposés.

De fait, les structures de gestion sont pratiquement les mêmes : le comité de pilotage Natura 2000 est en même temps celui de Ramsar.

Et les deux bénéficient des outils de concertation du PNR – comités et commissions – en particulier du comité agricole qui étudie l'état de l'agriculture sur le territoire pour préciser les mesures de gestion.

Quelques images permettent d'apprécier les spécificités du territoire, sur lequel l'hiver, les zones humides sont pratiquement en totalité recouvertes d'eau.



Le site abrite aussi quelques espèces emblématiques comme le Damier de la Succise, qui fait l'objet d'un comptage annuel, la Loutre, présente en faible effectif, ou encore l'escargot *Vertigo moulinsiana*, découvert en 2007 sur le site et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats.

Du côté des oiseaux, sont à signaler la nidification du Courlis cendré, de la Cigogne – avec 120 couples reproducteurs – et des trois espèces de busards – dont le Busard cendré, pour lequel le nombre de jeunes à l'envol est en progression –. L'Aigrette garzette et le Héron garde-boeuf profitent du réchauffement climatique et nichent désormais également sur le site, de même que le Butor étoilé.

Un des enjeux du Parc naturel régional réside dans sa capacité à accueillir des oiseaux hivernants, en particulier les Anatidés.

La totalité du site est ainsi occupée et à la mi-janvier, on dénombre entre 4 100 et 9 000 de ces oiseaux, auxquels s'ajoutent également des Anséridés.

Le territoire est aussi très attractif pour les limicoles, avec l'implantation du Gravelot à collier interrompu depuis 1997, dont on dénombre aujourd'hui une centaine de couples. Mais le Phoque veau-marin reste l'emblème du lieu, avec une première naissance observée en 1991 et une colonie qui représente à elle seule 20 % de la population française, avec quelque 120 adultes et une vingtaine de jeunes.

Un suivi par localisation GPS a permis de montrer que ces animaux utilisent pratiquement toute la zone et remontent assez loin en eau douce.

Des tests ADN ont également mis en évidence des liens avec la population du Pays de Galles.

Le Parc s'attache également à la libre circulation des poissons.

Des observatoires ont été installés pour compter les poissons migrateurs, qui ont permis de montrer une très bonne reproduction et la remontée du Saumon.

Enfin hélas, le site n'est pas exempt d'espèces exotiques envahissantes, avec notamment la Jussie, dont la présence vient d'être découverte sur le territoire, mais également l'Ecrevisse de Louisiane...

Un autre des enjeux essentiels du territoire est la gestion de l'eau. Le Parc collabore pour ce faire avec une vingtaine de syndicats d'eau et travaille actuellement à un projet de charte de gestion de l'eau qui permette de satisfaire aux besoins de tous les utilisateurs.

Concernant le volet agricole, le périmètre du Parc naturel régional abrite environ 1 200 exploitations dont la surface agricole utile moyenne est de 84 ha, avec 60 % de surface en herbe, essentiellement concentrée sur le site Ramsar.

Des MAEc ont été mises en place sur la base d'une gestion extensive par fauche et pâturage, d'une fauche tardive, et d'un entretien des fossés.

Un travail a également été réalisé dans le cadre d'un programme Interreg avec un laboratoire de l'université de Caen pour avoir une idée de la valeur fourragère des prairies, qui a mis en évidence une très bonne qualité des lâches et des dicotylédones.

La campagne MAEc 2015-2016 concerne une superficie d'environ 7 000 ha pour un budget d'environ 1,2 million d'euros par an.

Des suivis des espèces et des habitats sont réalisés pour établir les préconisations en termes de fauche et de pâturage.

Enfin, des outils de sensibilisation sont édités, dont un sur le phoque et un second sur la baie des Veys. ”

# 3

## LE NOUVEAU SITE RAMSAR DU MARAIS VERNIER

## ET DE LA RISLE MARITIME



### PRÉSENTATION ET PERSPECTIVES



**Anne-Sophie DEFONTE**

Animatrice Ramsar,  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine

**Christelle STEINER**

Responsable du service biodiversité,  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

“ **Anne-Sophie DEFONTE** : Le site du marais Vernier et de la Risle maritime est situé dans l'estuaire de la Seine, au niveau de l'embouchure du fleuve, ce qui le place sur un axe migratoire majeur pour l'avifaune et en fait donc un site de halte particulièrement important.

Le site Ramsar totalise 9 564 ha et s'étend de la commune d'Aizier jusqu'à Berville-sur-mer, recoupant ainsi les territoires de trois Communautés de Communes : Quillebeuf-sur-Seine, Beuzeville, et Pont-Audemer. Il est intégralement inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Il présente une importante diversité d'habitats comprenant des milieux secs représentés par les coteaux crayeux, et des milieux humides très variés allant des habitats de marais ouverts, de tourbière, de marais boisés, de vallée alluviale, etc...

La diversité, la richesse et la patrimonialité des espèces et des habitats présents sur le site ont permis de remplir six des neuf critères requis



par la Convention de Ramsar, et ainsi d'obtenir la labellisation du territoire en décembre dernier. Sur ce vaste ensemble, le marais Vernier occupe 4 500 ha. Il s'agit d'un ancien méandre de la Seine, abandonné il y a 15 000 ans. On y distingue deux parties aux caractéristiques et aux fonctionnalités différentes, séparées par la Digue des Hollandais, avec au sud le marais tourbeux et au nord le marais alluvionnaire.

Celui-ci est un polder gagné sur la Seine lors de l'endiguement dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le marais tourbeux est un marais naturel formé suite au déplacement du lit majeur de la Seine. Il y a 60 000 ans, la Seine s'écoulait aux pieds des coteaux crayeux qui bordent aujourd'hui le marais.

Mais il y a 15 000 ans une capture de méandre a renvoyé le cours principal de la Seine plus au Nord.

Le cordon alluvial qui s'est alors formé a entraîné une stagnation de l'eau venant du ruissellement des coteaux et ainsi la formation d'une tourbière de 2 000 ha – atteignant par endroit plus de 8 m de profondeur – et d'un étang : la Grand'Mare, qui constitue ainsi le point le plus bas du marais.

Le marais Vernier tourbeux est aujourd'hui considéré comme le plus important gisement de tourbe de France.

**Le Marais Vernier, ancien méandre de la Seine, occupe 4500 ha des 9564 ha du site Ramsar. Il est considéré comme le plus important gisement de tourbe en France.**



Ce marais tourbeux est caractérisé par une activité principalement tournée vers l'agriculture sur prairies humides, par fauche ou pâturage extensif. Il accueille également une activité cynégétique importante avec un quart de la surface totale qui y est dédiée. Enfin 20 % de sa superficie sont dédiés à la conservation et la gestion des espaces naturels.

Le marais alluvionnaire présente lui aussi une activité agricole majeure, mais caractérisée par des pratiques plus intensives. Les terrains agricoles y sont majoritairement occupés par des prairies et des grandes cultures, principalement du maïs.

**La Risle est un cours d'eau d'une importance considérable pour la migration de nombreux poissons.**

Au niveau de la Risle maritime, les enjeux sont similaires. Sur cette rivière qui rejoint l'estuaire de la Seine, l'influence de la marée

se fait ressentir jusqu'à Pont-Audemer. Ce gradient de salinité et l'absence d'obstacles jusqu'à Pont-Audemer en font un cours d'eau d'une importance considérable pour la migration de nombreux poissons : Anguille, Saumon, Truite de mer...

Sa vallée abrite également des milieux très intéressants, dont des zones paratourbeuses et des prairies humides. Une des espèces phare en est l'Agrion de mercure.

En limite sud du site Ramsar se situent les étangs de Pont-Audemer, espace naturel sensible de 100 ha dont 80 sont occupés par de l'eau. Ceux-ci correspondent à d'anciennes ballastières utilisées pour la construction de l'autoroute A13, qui ont servi par endroit de décharge sauvage. Aujourd'hui protégés, ils constituent une zone de dortoir importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et notamment la Grande aigrette et l'Aigrette garzette en hiver.

**Christelle STEINER** : La charte de territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande fédère également les acteurs autour du projet Ramsar, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau sur ces actions, ainsi que de l'Etat et de l'Europe.

L'objectif est d'assurer une gestion rationnelle des zones humides du site, notamment en améliorant sa connaissance.

Plusieurs études et suivis sont ainsi réalisés par le Parc et ses partenaires, comme, par exemple, le suivi hydrogéologique du marais Vernier, une étude de faisabilité de la restauration hydromorphologique de la Risle, des études de sols, ou encore des suivis faune et flore, parfois par le biais des sciences participatives. Toutes les données récoltées alimentent l'Observatoire de la biodiversité de Haute-Normandie qui vise à une meilleure valorisation de la connaissance au service de la gestion.

Par ailleurs, le Parc co-anime avec la Maison de l'estuaire un Observatoire de l'avifaune. En plus des inventaires classiques de terrain, des méthodes plus modernes sont utilisées pour le recueil de données, comme les cartographies de végétation à l'aide de drones ou les inventaires faunistiques par le biais de l'ADN environnemental. Des protocoles particuliers sont appliqués (comme le protocole SyrphTheNet développé par RNF), pour certaines espèces indicatrices. Toutes ces connaissances contribuent aux choix de gestion et de restauration.

Parmi les actions de restauration, on peut citer le curage de la Grand'Mare, propriété de l'ONCFS gérée par la Fédération des chasseurs de l'Eure, qui a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc en plusieurs tranches étalées sur dix ans. Les effets de ce curage sont, aujourd'hui, en cours d'évaluation. Un autre exemple est celui de la restauration de la continuité écologique de la Risle, sous maîtrise d'ouvrage du SIBVR, via sept ouvrages de la ville de Pont-Audemer, ou encore un programme d'étude et de restauration de mares sur la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine dans le cadre du PAGIM du CAUE 27.



Les actions de préservation passent également par la contractualisation et l'incitation financière des acteurs locaux, à travers les MAEC et les contrats Natura 2000 dont le Parc est animateur.

Le Parc veille aussi à l'articulation avec les documents de planification que sont le SDAGE, la politique ENS, notamment en assurant un accompagnement permanent de tous les types de publics et d'acteurs, y compris les partenaires associatifs.

**Anne-Sophie DEFONTE** : Au cours de la démarche de labellisation Ramsar, la première question qui s'est posée a été de savoir que faire de ce label, à quoi il allait servir, avec la conscience que l'obtention du label ne constituait pas une fin en soi mais bien le commencement de quelque chose.

Dès le départ du projet de candidature, s'est manifestée une volonté de construire ce projet avec l'ensemble des acteurs et élus du territoire, pour un projet véritablement fédérateur. Ainsi, ce projet est co-porté par la Communauté de communes de Quillebeuf et le Parc et un comité de suivi a été constitué sur la base du volontariat, qui rassemble aujourd'hui 27 structures (associations locales et structures plus institutionnelles). Et c'est ensemble que ces acteurs ont pu s'accorder sur un périmètre et entamer les réflexions sur les moyens de valorisation et d'animation à mettre en place pour faire vivre ce label.

- Les objectifs définis sont :
- valoriser et promouvoir le territoire ;
  - favoriser le développement économique durable et de proximité ;
  - favoriser l'implication et la sensibilisation des habitants et élus locaux aux enjeux des zones humides et de leur préservation ;
  - valoriser et promouvoir les actions de conservation et de préservation réalisées et engagées sur la zone humide ;
  - favoriser la concertation, la synergie et la mise en réseau des acteurs du territoire.

**Christelle STEINER** : Deux axes de valorisation majeurs animés par le parc soutiennent ces objectifs :

- Une valorisation agricole : 70 % de la surface du site est en effet agricole, dont 60 % de la SAU en herbe. Le territoire Ramsar s'inscrit par ailleurs dans trois des quatre AOC normandes fromagères. Il compte une centaine de structures d'exploitation dont 65 en MAEC et cinq producteurs en vente directe. On assiste par ailleurs aujourd'hui à une évolution des systèmes laitiers vers des systèmes allaitants. Les pistes de valorisation identifiées concernent donc le développement de la vente directe, le développement de l'agriculture biologique, les AOP, sachant que des opportunités de financement existent, notamment à travers le programme LEADER.

**60% de la surface du site Ramsar est agricole et compte 3 des 4 AOC fromagères normandes.**

- Une valorisation touristique, notamment en développant la qualification des hébergements via la marque parc et en développant le tourisme ornithologique, ou en améliorant certains produits, tels que la route touristique des Chaumières qui devrait être prolongée jusqu'à la vallée de la Risle.

**Anne-Sophie DEFONTE** : Dans le cadre des objectifs de sensibilisation des différents publics aux enjeux des zones humides, un programme d'animation a été mis en place, qui a d'ores et déjà permis un accompagnement des élus dans le cadre de la loi Labbé, la création d'un Club CPN, la réalisation d'animations auprès du grand public et des enfants.

**Christelle STEINER** : D'autres actions de sensibilisation ont été menées dans le cadre des missions d'éducation au territoire du Parc naturel régional, comme, par exemple, un programme d'animation pour l'année scolaire 2015-2016, co-construit avec les enseignants, à destination des classes des écoles de Quillebeuf, qui a donné lieu à une production écrite des élèves.

Et pour l'année 2016-2017, un projet fédérateur "Oradéroz" autour de la découverte des zones humides sera déployé dans 11 écoles et 24 classes.

Il donnera lieu à un livre géant de souvenirs qui passera d'écoles en écoles. 4 partenaires associés au Parc sont concernés pour déployer cette action : la Fédération de pêche 27, le Conservatoire d'espaces naturels, la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine et l'association CARDERE. ”



## L'IMPLICATION DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



**Jean-Pierre DEBRAY**

Président de l'association des propriétaires de terrains cynégétiques privés du marais Vernier et de la Risle maritime

“ L'association des propriétaires de terrains cynégétiques privés de la zone humide du marais Vernier et de la Risle maritime est née en 1993 du constat que les différents propriétaires de terrains à vocation cynégétique ne se connaissaient pas. L'objectif était de créer un lien afin de constituer une force pour contribuer à la préservation des zones humides.

Cette association regroupe aujourd'hui une cinquantaine de membres, propriétaires chasseurs et non-chasseurs. Elle met en avant le rôle de la propriété privée au service de l'intérêt général et prône l'utilisation raisonnée et la gestion adaptée des zones humides concernées.

Les propriétés sont ainsi ouvertes aux différentes structures de protection du territoire (PNR, Conservatoire du littoral, associations naturalistes) pour des inventaires ou des suivis d'espèces.

L'association participe directement à la préservation ou la reconnaissance du site, à travers différentes actions, notamment son engagement et son soutien pour l'obtention du label Ramsar, mais également la création de mares pour le Triton crêté, l'implantation de plateformes à cigognes, la préservation et la gestion dirigée de la plus importante station d'Orchis des marais du quart nord-ouest de la France...

Elle apporte également son aide à la gestion technique de la Réserve naturelle du marais Vernier et participe au contrôle des populations excédentaires de sangliers avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

En conclusion, le site du marais Vernier et de la Risle maritime et ses zones humides riveraines ont principalement souffert des projets diligentés et/ou autorisés par l'Etat que ce soit en matière d'infrastructures ou de drainage.

En revanche, il ne faut pas oublier que les propriétaires sont les premiers à avoir initié des actions de préservation, avec, dès 1956, la mise en réserve de la Grand'Mare.

A ce titre, Ramsar constitue une continuité avec les actions engagées depuis longtemps par l'association et ses membres, c'est pourquoi elle a délibéré favorablement et soutenu le projet de désignation Ramsar dès ses débuts. Associée au comité de suivi, elle espère continuer à participer à la construction des projets développés dans le cadre de la labellisation.

Et le dernier mot revient à Luc Hoffmann, cheville ouvrière de Ramsar et propriétaire privé de Camargue, décédé cet été : "La survie de ces milieux dépend donc de leur intégration dans le quotidien : il est exclu de protéger la nature contre l'Homme mais bien plutôt avec, et peut-être même pour lui. [...] Il est évident que le seul système de protection vraiment durable est celui qui associe la population locale au projet. ”

**L'association des propriétaires de terrains cynégétiques privés constitue une force pour la préservation des zones humides.**



# Temps d'ÉCHANGES



**Jean-Charles CATTEAU**  
Animateur, Adhoc communication

**Mathilde ALLARD**  
Responsable du Pôle valorisation d'une économie de proximité,  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

**Francis COUREL**  
Conseiller départemental de Pont-Audemer

**Jean-Michel GREEN**  
Elu en charge de la biodiversité,  
Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

**Jean-Pierre GIROD**  
Président,  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

**Jérôme BIGNON**  
Sénateur de la Somme,  
Président de l'association Ramsar France

**Raphaël JUN**  
Chargé de mission Animation médiation  
du site Ramsar du delta de la Leyre,  
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

**Yann DUFOUR**  
Chargé de mission,  
Syndicat mixte de la Baie de Somme grand littoral Picard

**Ghislaine FERRERE**  
Chargée de mission Milieux humides Convention de Ramsar,  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

**Marion DAUVERGNE**  
Chargée de la mise en place du plan de gestion Ramsar,  
Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard

**Jean-Charles CATTEAU** : Quelles sont les relations entre le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et les agriculteurs ?

**Mathilde ALLARD** : Le volet principal est celui des MAEC. Le PNR est animateur des MAEC pour maintenir l'élevage extensif. Il y a aujourd'hui plus de 5 000 ha en contrat, ce qui représente environ un million d'euros par an. Le PNR essaie également de travailler sur le développement économique, via la valorisation des produits agricoles : à la fois auprès des agriculteurs faisant de la vente directe, en promouvant leurs produits, à travers la promotion des quatre AOP, et en essayant d'amener les agriculteurs à se convertir en bio.

**Jean-Charles CATTEAU** : Le contexte économique difficile actuel que connaissent les éleveurs change-t-il quelque chose ?

**Mathilde ALLARD** : Les difficultés nécessitent de rechercher des solutions, c'est donc peut-être finalement un levier pour amener à rechercher une plus-value économique. Les démarches menées par le Parc naturel régional de l'Avesnois, qui a multiplié par dix sa surface en agriculture biologique pour faire face à une crise laitière importante, sont un bon exemple.

**Francis COUREL** : Le fait que la surface agricole du site Ramsar des marais des Cotentins et du Bessin soit presque intégralement en herbe est-il lié à la labellisation ?

**Jean-Michel GREEN** : Le territoire est un territoire traditionnel d'exploitation laitière. Rien n'a donc été fait dans ce sens suite à la labellisation Ramsar ou à la création du Parc. En revanche, celui-ci veille à ce que l'évolution ne se fasse pas en sens inverse, au profit notamment de la culture de maïs.

**Jean-Charles CATTEAU** : Les années 1970, notamment, ont connu des velléités de diversification.

**Jean-Michel GREEN** : Heureusement cela n'a pas été le cas sur notre périmètre.

**Jean-Charles CATTEAU** : Qu'en est-il sur le marais Vernier ? Peut-on envisager d'augmenter la surface en herbe ?

**Mathilde ALLARD** : Le retour à l'herbe est très complexe : les aides financières ne sont pas suffisamment incitatives. Le maïs pose effectivement problème, mais il est aussi le signe qu'il y a encore de l'élevage. En revanche, les grandes cultures céréalières et industrielles se développent, ce qui s'avère inquiétant.

**Jean-Pierre GIROD** : La difficulté sur les zones humides est que les seules aides possibles sont les MAEC. La logique voudrait que l'Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), qui s'applique en zone de montagne, soit étendue aux zones humides. J'en ai parlé au Président de la Chambre d'agriculture de la Manche pour faire remonter auprès de l'Europe et de l'Etat une demande concertée entre le monde agricole et les gestionnaires à ce sujet. Sinon la difficulté sera grande, à terme, de maintenir les zones en élevage.

**Jérôme BIGNON** : Un atelier sera consacré à ce sujet demain.

**Raphaël JUN** : En baie de Somme, comment le plan de gestion, qui va au-delà d'un DOCOB, a-t-il été accepté par la DREAL ? Comment peut-on intégrer les différents sites dans un plan de gestion Ramsar ? Et combien de temps a duré la concertation pour aboutir à ce plan de gestion ?

**Yann DUFOUR** : L'idée était de remettre à jour les DOCOB qui étaient très anciens (datant de 1998 et 2005), ce qui a été accepté par la DREAL, dans la mesure où il s'agissait de mettre à jour les données. Mais le plan de gestion de Ramsar est un document de synthèse qui n'est pas un DOCOB. La concertation autour du plan de gestion s'est déroulée sur deux à trois ans, à travers la mise en place de groupes de travail.

**Ghislaine FERRERE** : Un groupe de travail s'est penché sur la mise à jour de la circulaire Ramsar et la baie de Somme est un modèle dans ce cadre, qui fera partie des documents mis à la disposition des gestionnaires.

**Marion DAUVERGNE** : Le plan de gestion du site Ramsar est disponible sur le site internet du Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard.

# 4 ALLOCUTIONS



**Hubert DEJEAN DE LA BÂTIE**  
Vice-président de la Région Normandie

« Bonjour à tous,  
Bonjour à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer, particulièrement à tous mes collègues élus. Benoît, merci de nous accueillir. Michel est parti, mais je suis très heureux d'être à Pont-Audemer toujours. Et je salue Monsieur le Sénateur, Jérôme Bignon, que je vois en de nombreuses occasions et toujours pour la bonne cause. C'est un immense plaisir et un véritable honneur aujourd'hui de vous recevoir ici à Pont-Audemer pour ce séminaire Ramsar France.

Je crois qu'on est en retard, alors cinq minutes d'intervention, cinq idées.

En 1971, j'étais déjà "fana" de ce qui allait devenir mon métier : j'adorais la géographie et je m'intéressais déjà aux questions environnementales. Oui, je suis désolé, je ne suis plus très jeune.

Et donc en 1971, dans une petite ville sur les bords de la mer Caspienne, dans le nord de l'Iran, il y a eu la signature de cette convention. Personne – je vous assure, tous ceux qui étaient dans cette thématique-là, et ils se tenaient au courant – personne n'a eu connaissance de cette signature.

Aujourd'hui, Ramsar – puisque c'est la ville de Ramsar en Iran, qui a donné son nom à cette convention – fête son 8<sup>e</sup> séminaire et donc 44 lieux labellisés en France. Cela veut dire qu'au départ cette impulsion a pu se concrétiser et devenir ce qu'il convient d'appeler un succès grâce au travail de tous ceux qui ont cru dans cette idée, c'est-à-dire nous tous, et pour cela je me joins à ce que Monsieur le Sénateur Bignon disait tout à l'heure : un grand bravo pour ce travail et cette constance pour maintenir nos milieux humides !

**Ramsar, c'est 44 lieux labellisés en France, dont 3 en Normandie.**

Alors, parlons des milieux humides, deuxième idée. Il se trouve qu'en géographie j'ai beaucoup travaillé, on a eu des éclairages de la biologie, de l'écologie, des agriculteurs, des chasseurs, etc.

En géographie, il y a une école qui s'appelle l'espace vécu. Je fais partie de cette école-là, qui est une école caennaise, dont le père spirituel est Armand Frémont, et on travaillait sur l'idée de : "est-ce que vous pouvez demander à quelqu'un d'imaginer l'espace, le paysage dont il rêve ?".

C'est-à-dire, vous lui dites en gros : "vous allez avec vos amis ou avec vos enfants, faire un pique-nique, quel est pour vous l'endroit idéal ?".

Il vous décrira toujours la même chose : il vous décrira un coin de verdure avec une rivière, une mare, un lac, ou un étang, systématiquement.

C'est-à-dire que, dans l'imaginaire de nos concitoyens, dans la qualité de la relation qu'il a avec son environnement, et je dirais dans le paysage où il a envie de vivre, dans lequel il considère qu'il y a une grande qualité de vie, eh bien nous sommes exactement dans les milieux que nous défendons, avec cette convention de Ramsar, qui sont des milieux humides.

Donc nous avons une brique essentielle de la qualité de nos paysages et donc de l'identité de nos territoires.

Alors, un petit mot sur l'identité. Si vous prenez les trois sites Ramsar et que vous raisonnez à l'échelle de la Normandie, ils sont indissociables des paysages de la Normandie. Le marais Vernier, bien sûr, c'est tout l'estuaire.

Alors vous avez l'estuaire portuaire et vous avez l'estuaire naturel. Et nous essayons bien évidemment – et c'est là tout le boulot du Conseiller régional que je suis – de dissiper les conflits d'usages. J'étais ce matin, avec encore Madame la Préfète, à Rouen, pour parler des éoliennes en mer. Là visiblement – c'était avec les pêcheurs –, on a un conflit d'usages qu'il convient de résoudre.

Nous avons ce travail-là, et nous y arrivons et nous maintenons nos paysages avec une grande qualité, c'est le cas dans le marais Vernier, c'est le cas dans la baie du Mont Saint-Michel et c'est bien évidemment le cas dans la baie des Veys et le Parc des marais du Cotentin, dont on parlait à l'instant, qui est un endroit absolument magique.

Et nous y sommes toujours très heureux lorsqu'avec Didier Peralta, qui est Conseiller régional en charge du Parc avec moi, nous faisons notre tournée des parcs, c'est toujours un vrai bonheur.

Quatrième idée : la Normandie est fière de cette reconnaissance ; la Normandie est fière de ses milieux humides.

Je vois André Berne en face de moi. Nous avons 34 000 km de rivières, de cours d'eau, de petits ruisseaux en Normandie, et c'est indissociable de la qualité de notre environnement. Nous devons en prendre soin, nous devons en restaurer le plus possible, en fonction là encore des impératifs économiques de la restauration écologique des cours d'eau.

Et j'arrive à mon cinquième point, vous voyez que je n'ai pas été très long : la Région a écrit sa stratégie dans ce domaine, cela s'appelle le SRCE. Beaucoup d'entre vous connaissent.

Nous allons aller plus loin, vous le savez, puisque tout cela va aboutir à un SRADDET, c'est-à-dire un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Nous sommes actifs sur le domaine des réserves naturelles régionales. On était il y a peu en train d'inaugurer une Réserve naturelle régionale de coteaux, nous étions ensemble cher ami.

Et puis bien évidemment, nous sommes le soutien principal des Parcs, nous sommes un acteur majeur de la conservation des terrains du littoral.

Je vois Jean-Philippe Lacoste qui est là, nous avons signé ensemble, avec le Grand port maritime de Rouen, la cession de 356 ha.

C'est-à-dire lorsque vous passez le pont de Normandie, que vous êtes sur la rive sud et que vous allez vers le nord, tous les terrains qui se trouvent au pied de la pile sud, donc en amont du fleuve ; ces 350 ha, sont maintenant entièrement entre les mains du Conservatoire, bien évidemment pour que nous puissions sauvegarder ces milieux remarquables.

Enfin, dernière chose, Madame la Préfète l'a évoqué, Monsieur Mitteault, qui est parti, l'a évoqué aussi, l'Agence nationale de la biodiversité : oui il y aura une Agence régionale de la biodiversité, j'en ai pris l'engagement, il sera confirmé par le président Hervé Morin le 7 décembre, lors des premières assises normandes du développement durable, c'est-à-dire les premières de la Normandie réunifiée, il y en avait eu avant. Mais il confirmera cette annonce officielle.

Et je crois pouvoir vous dire – j'évite un petit secret –, nous avons déjà eu des réunions préparatoires, mais nous avons un grand tour de table des institutionnels mardi prochain ensemble, je me tourne vers André Berne, nous serons tous ensemble pour essayer de hâter la constitution de cette agence régionale.

Voilà, je n'en dirai pas plus.

Vive la nature normande ! Vive les très beaux paysages ! Bravo pour tout le travail que vous faites !

Et vive Ramsar ! ”

**La Région Normandie est un acteur majeur de la conservation des terrains du littoral.**



### Benoît GATINET

Président de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine,  
Vice-président du Département de l'Eure

« Bonjour Mesdames et Messieurs,  
Je voudrais remercier la présence – même s'ils n'ont pas pu rester parmi nous – de Madame la Préfète et de Monsieur le sous-Préfet.

Saluer Monsieur le vice-président de la Région Normandie, cher Hubert, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Beuzeville, cher Allain, tu es resté, bravo,  
Monsieur le président de la Communauté de communes de Pont-Audemer, qui nous accueille et je le remercie de nous accueillir, cher Michel, mais je crois qu'il a eu d'autres obligations aussi qui l'ont obligé à nous quitter en cours de route, mais on le retrouvera au cours de ces trois jours de séminaire.  
Je voulais saluer aussi la présence de Monsieur le président du Parc des Boucles de la Seine Normande, mon cher Jean-Pierre,  
Mesdames et Messieurs les animateurs de sites Ramsar,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis à la fois fier et heureux. Heureux d'être présent aujourd'hui à cette tribune et de pouvoir vous accueillir ici à Pont-Audemer, dans notre beau département de l'Eure, pour ce 8<sup>e</sup> séminaire des animateurs Ramsar. Que l'ensemble des collectivités organisatrices, l'ensemble des partenaires et l'ensemble des congressistes soient remerciés pour leur présence, leur engagement pour que ces trois jours de congrès soient une pleine

réussite. Je sais ce que cela représente comme travail et comme disponibilité, rien que pour nos équipes du Parc naturel des Boucles de la Seine Normande et de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine.

**Nous avons porté une belle candidature et mis en lumière ce patrimoine naturel hors normes : le marais Vernier et la Risle maritime.**

Fier et heureux, disais-je, et à plusieurs titres. Tout d'abord en tant que président de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine. Quand il y a deux ans, dès le début de mon mandat, Thierry Lecomte, ici présent, est venu me parler de ce projet, j'y ai tout de suite vu l'intérêt pour notre territoire, et nous avons entraîné dans notre sillage, sous l'impulsion du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, mes collègues de Pont-Audemer et de Beuzeville.

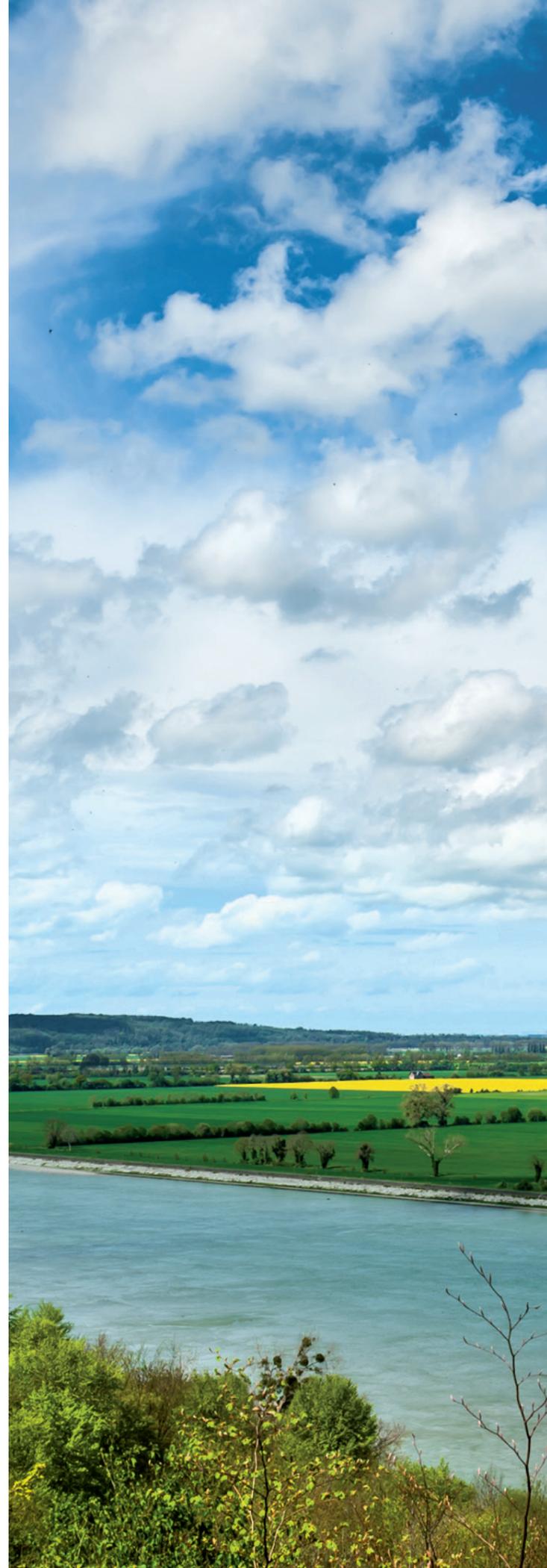
Cette synergie et cet enthousiasme nous ont permis de porter une belle candidature et de mettre en lumière ce patrimoine naturel hors normes : le marais Vernier et la Risle maritime. Tout cela pour se voir désigné il y a moins d'un an comme le 44<sup>e</sup> site Ramsar français et le troisième site Ramsar de Normandie, après le Mont Saint-Michel et les marais du Cotentin et du Bessin et de la baie des Veys. Cette labellisation permet de mettre en lumière et de valoriser nos territoires, qui possèdent des atouts et des patrimoines naturels et historiques incomparables.

Fier et heureux, car à l'échelle de notre région, mon cher collègue Hubert vient d'en parler, c'est une chance de pouvoir mettre à l'actif de la Normandie, un troisième site Ramsar.

De même qu'à l'échelle de notre département, la reconnaissance internationale apportée par cette labellisation s'inscrit dans un ensemble.

Et cet ensemble se résume en quelques mots : la Normandie, l'Eure et l'ouest du département possèdent des atouts et des ressources. Ici entre autres, ces ressources sont naturelles.

Des atouts et des ressources trop peu mis en valeur, mais qui sont pourtant des vecteurs de développement touristique et économique. C'est ce qui est mis en place par le Conseil départemental de l'Eure depuis



plus d'un an. L'idée de départ était simple : trouver dans notre patrimoine naturel et historique ce qui fait notre identité et notre attractivité.

À l'aube des grands bouleversements territoriaux et des grandes intercommunalités, inscrire le marais Vernier Risle maritime comme aboutissement d'un grand projet touristique autour de la Seine à vélo aurait du sens. De même, valoriser cet espace au titre de son caractère naturel exceptionnel et préservé permet d'inscrire l'ensemble du territoire dans le vaste projet de développement de ce que l'on appelle aujourd'hui l'axe Seine. Nous sommes trop longtemps restés à parler de ce développement, tout le monde trouvant l'idée géniale, mais personne ne lui donnant l'impulsion nécessaire et il faut dire que les enjeux sont de taille. L'axe Seine n'est pas seulement un atout et un potentiel extraordinaire pour le développement local, il l'est aussi aux niveaux national et international. Porte d'entrée maritime pour la région capitale, axe industriel majeur représentant à lui seul un tiers du produit intérieur brut français, une vallée au patrimoine naturel, historique et bâti sans égal.

Des 2015, cinq départements ont compris que pour construire une vision partagée du développement de l'axe Seine, il fallait tirer parti de ces atouts. Dans le cadre de leurs compétences renouvelées, l'ambition des départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, des Yvelines, du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine s'est concrétisée autour de plusieurs axes :

- développer les infrastructures nécessaires ;
- travailler à la construction de filières émergentes en lien avec les pôles de formation et de recherche ;
- contribuer au développement du tourisme et de l'emploi.

Afin de rendre tangibles tous ces potentiels, l'association des départements de l'axe Seine a été créée et le Président du département de l'Eure, Sébastien Lecornu, en a pris la présidence pour cette première année. L'association des départements de l'axe Seine est forte de deux convictions. La première est que les potentialités de la vallée de la Seine sont de telle envergure qu'elles ne peuvent être traitées efficacement qu'en s'affranchissant des frontières administratives pour travailler dans des périmètres plus larges et cohérents.

La seconde concerne les départements eux-mêmes. Même si leur utilité et leur avenir ont été tant débattus ces dernières années, ils restent bien l'échelon le mieux adapté pour mener des politiques de développement alliant stratégie et proximité, déclinant des enjeux de portée régionale ou nationale jusqu'au plus près des territoires.

**Le marais Vernier et la Risle maritime sont des vecteurs de développement touristique et économique.**

Pour être efficace, le travail est engagé autour de quatre groupes de travail, dont deux nous intéressent plus particulièrement aujourd'hui. Ils constituent le cœur de la politique que nous voulons

impulser dans l'Eure : le développement du tourisme fluvial – ressource majeure mais insuffisamment exploitée – et l'amélioration des liaisons douces, notamment les randonnées et le vélo dans la vallée de la Seine. Quand on connaît ce que représente aujourd'hui la Loire à vélo, nous pouvons imaginer toutes les potentialités du succès que nous pourrions concrétiser de Giverny au marais Vernier.

Mesdames et Messieurs,  
Fier et heureux, je le disais au début de mon propos, car montrons que la préservation et la valorisation des sites naturels ne sont pas antinomiques avec le développement touristique et économique de nos territoires !

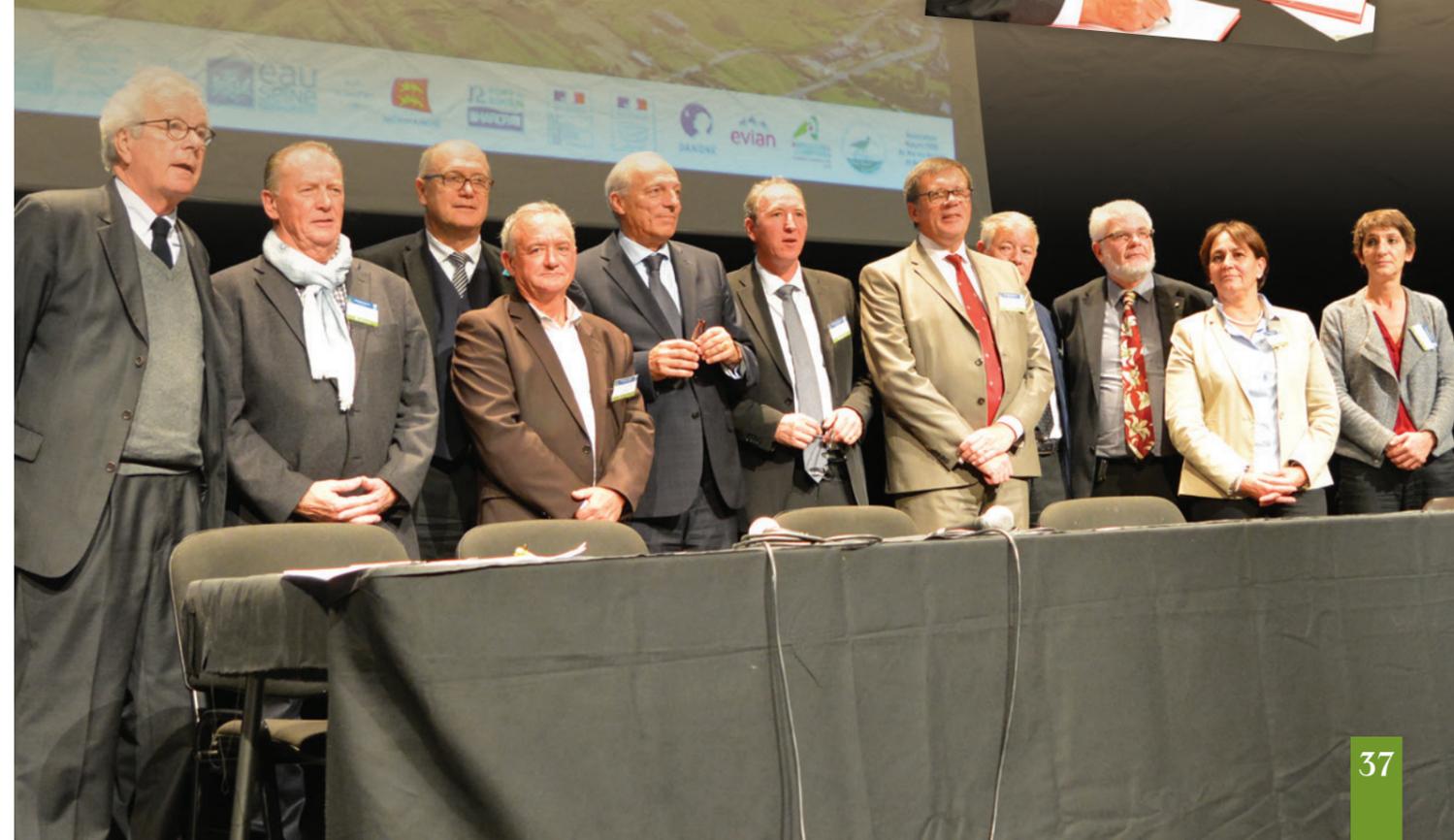
Cet espace que nous partageons est une chance : une chance pour nos territoires, notre département, notre région, et même une chance pour notre pays. Après tant d'années passées à tourner autour de ce potentiel, à essayer de concrétiser chacun de son côté une offre touristique locale en lien avec la protection de cette zone humide exceptionnelle mais vulnérable que constitue le marais Vernier et la Risle maritime, nous voilà en marche.

Les outils sont là, les acteurs sont là et notre volonté politique est là. A nous de ne pas relâcher nos efforts afin que, dans quelques années, le marais Vernier et la Risle maritime soient une destination incontournable pour quiconque voudrait connaître notre région. C'est notre volonté à tous.

Je vous remercie. ”



# SIGNATURE des chartes des sites du littoral Nord-Ouest



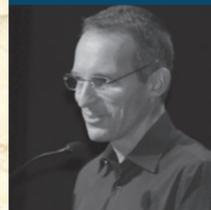
Jeudi 20 octobre 2016

# JOUR 2

1



## POINT D'ACTUALITÉS JURIDIQUES



Olivier CIZEL  
Juriste

“ Presque 40 ans, jour pour jour, après la loi sur la protection de la nature de 1976, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte une nouvelle pierre à l'édifice législatif.

Riche de 174 articles, ce texte s'efforce d'encourager en priorité une meilleure gestion de la biodiversité, la protection de la nature n'étant plus nécessairement l'objectif principal.

A noter que la maison d'édition des Editions Législatives publiera en janvier prochain un ouvrage sur la loi Biodiversité qui sera illustré par des témoignages d'acteurs.

Quelques dispositions concernent de plus ou moins près, les zones humides.

La loi reconnaît les sites Ramsar d'importance internationale en leur consacrant un article inséré dans le code de l'environnement. Toutefois, cette reconnaissance est minimale, le texte se bornant à rappeler les critères exigés pour désigner les milieux humides. Le texte prévoit que "Peuvent être proposés à l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale les milieux humides dont la préservation présente un intérêt international au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique" et que "La stratégie nationale pour la biodiversité favorise cette inscription".

Une autre disposition paraît avoir une plus grande incidence juridique : "les sites ainsi inscrits sont gérés de façon à favoriser leur conservation et leur utilisation rationnelle".

Mais reste à voir si cette disposition permettra au juge de sanctionner des travaux méconnaissant cet objectif. Aujourd'hui, le juge et la circulaire de 2009 estiment que la convention crée seulement des obligations pour l'Etat, mais qu'en revanche elle n'a pas d'effet juridique pour les particuliers.

L'année 2016 a été riche, puisque deux rapports coup sur coup ont, d'une part, analysé l'occupation des sols dans les sites Ramsar et, d'autre part, dressé, pour la première fois un état des lieux complet du réseau. Cette dernière analyse a servi à actualiser la circulaire Ramsar de 2009, qui sera remplacée début 2017 par une nouvelle circulaire. Celle-ci sera complétée par un guide.

La loi Développement des territoires ruraux (DTR) de 2005 avait institué les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE), mais aucune ou presque, n'a été créée, sans doute du fait de la complexité du dispositif, des lourdeurs administratives ou encore des contraintes qui en découlent.

La loi Biodiversité renvoyait à une ordonnance le soin de simplifier ces dispositifs, mais les sénateurs ont préféré légiférer directement.

La loi dissocie ainsi les liens entre ZHIEP/ZSGE/SAGE :

- elle supprime le lien entre identification des ZHIEP et des SAGE et leur délimitation par le préfet ;
- elle supprime la subordination des ZSGE du SAGE à une délimitation préalable d'une ZHIEP.

Au final, la loi clarifie les rôles et compétences :

- le SAGE identifie les zones humides, notamment les ZSGE, sur lequel le préfet pourra délimiter des servitudes d'utilité publique ;
- le préfet délimite les ZHIEP, qui pourront toujours comprendre des ZSGE, avec la mise en place de programmes d'action.

En 2005, la loi de DTR a créé une exonération de la taxe foncière de la propriété non bâtie (TFNB) afin d'encourager la préservation des prairies humides et des marais. Cette exonération, valable cinq ans, est conditionnée à l'établissement d'une liste des zones humides dressée par le maire et à un engagement de gestion du propriétaire.

L'exonération est de 100 % dans certains espaces protégés, 50 % en dehors de ces espaces. Cet outil a semble-t-il été peu utilisé : en 2010, l'exonération ne portait que sur 10 000 ha (à comparer aux 117 000 ha pour l'exonération TFPNB Natura 2000). L'examen de la loi de finances pour 2014 a considéré que cette niche fiscale n'était pas efficace et cette exonération avait donc été supprimée.

Aujourd'hui, la loi biodiversité recrée la taxe à l'identique à deux nuances près :

- l'exonération ne porte plus sur les ZNIEFF, mais à l'inverse elle couvre les zones prioritaires pour la biodiversité créées par la loi Biodiversité ;
- le texte pérennise la compensation versée par l'Etat aux communes pour couvrir les pertes de recettes ; en 2009, un mécanisme d'ajustement avait réduit très largement cette compensation (50 %), la loi prévoit désormais que les pertes de recettes seront financées par une majoration de la dotation de fonctionnement et par des taxes additionnelles au tabac.

Par ailleurs, une vieille loi sur la police rurale du 21 juin 1898 permettait au maire, et à défaut au préfet, de supprimer des mares privées ou communales dites insalubres. Les articles en question, codifiés au code général des collectivités territoriales, ont survécu jusqu'à nos jours. L'exposé des motifs de la loi précisait que ces dispositions étaient obsolètes, incompatibles avec la protection des zones humides d'intérêt général et qu'il existait d'autres outils permettant de supprimer/encadrer ces mares insalubres (pouvoir de police du maire en cas d'urgence, règlement sanitaire départemental).

Pour autant, le projet de loi prévoyait seulement qu'une ordonnance serait prise pour supprimer ces dispositions. Le Sénat a décidé de légiférer directement, mais en se contentant de biffer les mots "supprimer" du texte, pour tenir compte du cas de l'outre-mer où certaines mares peuvent poser des problèmes sanitaires. Au final, le maire et le préfet ne pourront plus supprimer des mares insalubres mais seulement réaliser des travaux d'assainissement destinés à faire cesser l'insalubrité.

Une disposition de la loi Biodiversité a pour objet de relancer la protection des mangroves et des coraux. Celle-ci s'inscrit dans les actions déjà menées par l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), créée en 1998, le Conservatoire du littoral et plus récemment par le Pôle relais mangroves et zones humides d'outre-mer, créé en 2012.

Un premier objectif consiste à élaborer et à mettre en oeuvre un programme d'actions territorialisées de protection de 55 000 ha de mangroves d'ici 2020, sur les 100 000 ha que compte l'outre-mer français.

Les travaux parlementaires montrent que l'efficacité des mangroves pour amortir les raz-de-marée a compté pour fixer cet objectif. Le deuxième objectif est tout aussi ambitieux : il s'agit d'élaborer, dans le cadre de l'IFRECOR, et sur la base d'un état de santé réalisé tous les cinq ans, un plan d'action destiné à protéger 75 % des récifs coralliens d'outre-mer d'ici 2021.



Dans ce cadre, il est prévu d'interdire toutes les opérations de dragage des fonds marins où sont présents des coraux, sauf pour les dragages portuaires, mais avec des mesures d'évitement maximum. Le troisième objectif vise à mettre en place en outre-mer un réseau calqué sur Natura 2000. Il ne s'agit pas de créer un nouveau zonage de protection, mais bien de mettre en place un réseau d'acteurs et d'espaces déjà protégés.

Concernant les documents d'urbanisme, l'avant-projet de loi prévoyait la création, au sein du PLU, d'un zonage spécifique aux zones humides, calqué sur les espaces boisés classés.

Dans ces zones, tous les travaux portant atteinte à la conservation et à l'entretien de la zone auraient été interdits. Les autorisations et des oppositions à déclaration d'assèchement loi sur l'eau auraient fait l'objet d'un rejet systématique.

Enfin, les retournements de prairies auraient été soumis à déclaration préalable.

Mais au final, cet article n'a pas été intégré au projet de loi déposé au Parlement, et les amendements déposés en sa faveur ont été repoussés car :

- les contraintes pour le monde agricole sont considérées comme excessives ;
- la jurisprudence reconnaît déjà qu'un sous-zonage ZH est légal et peut donner lieu à des prescriptions spécifiques ;
- la loi d'avenir agricole de 2014 ne permet de réglementer que l'utilisation des sols, à l'exception des productions agricoles.

Concernant les mesures compensatoires, la loi crée un socle commun pour les divers régimes de compensation prévus à l'occasion de certains travaux (étude impact, document d'incidences loi sur l'eau, évaluation des incidences Natura 2000, dérogation faune-flore).

Elle prévoit un encadrement précis de leur réalisation :

- mise en œuvre en dernier recours (après mesures d'évitement et de réduction) ;

- refus d'autorisation en cas d'absence ou d'impossibilité de mise en œuvre ;
- réalisation sur le site endommagé ou à proximité ;
- respect de l'équivalence fonctionnelle du milieu atteint ;
- absence de perte nette ou gain de biodiversité ;
- mesures effectives pendant toute la durée des atteintes ;
- réalisation par le maître d'ouvrage, par un opérateur de compensation, ou par acquisition d'unités de compensation.
- mesures géolocalisées (SIG) et publiées sur un portail d'information internet ;
- inventaire par l'AFB des espaces naturels pouvant être choisis comme site de compensation.

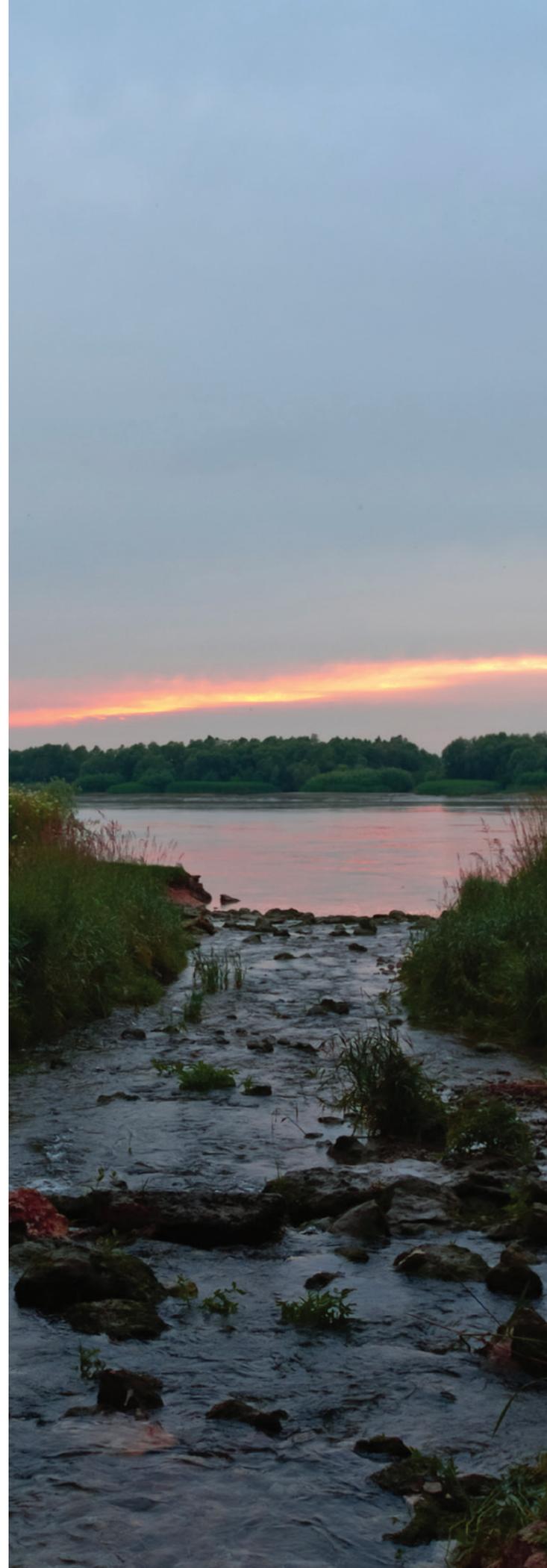
Enfin, la loi prévoit des sanctions en cas de non respect de ces dispositions.

S'agissant des espèces exotiques envahissantes (EEE), la loi biodiversité transpose le règlement européen n° 1143/2014 du 22 octobre 2014. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, celui-ci s'est traduit par une liste européenne des espèces exotiques envahissantes adoptée par le règlement 2016/1141 du 13 juillet 2016.

Les dispositions existantes sont ainsi fortement modifiées. Un projet de décret est en cours de consultation, divisé en trois parties :

- la première réorganise l'autorisation d'introduction d'espèces indigènes ;
- la deuxième crée de nouvelles dispositions en matière de prévention et d'introduction d'EEE ;
- la troisième crée de nouvelles dispositions sur la lutte contre les EEE (capture, prélèvement, garde, piégeage, destruction).

Elle n'apporte pas de précisions en revanche sur les acteurs compétents et les financements.



Sur un autre plan, les gestionnaires d'espaces naturels se plaignent à juste titre de ne pas bénéficier de dérogations lorsqu'ils réalisent des travaux de préservation ou de restauration.

La loi Biodiversité les a entendus à propos des défrichements. En cas de défrichement, le préfet peut imposer au défricheur des boisements compensateurs selon un certain coefficient en fonction de la nature des boisements défrichés.

Or, des boisements peuvent ainsi endommager une zone humide. La loi prévoit donc deux dérogations :

- elle supprime l'autorisation de défrichement (et donc par contrecoup les boisements compensateurs) lorsque les déboisements ont pour but de préserver ou de restaurer les milieux naturels ;
- elle supprime les boisements compensateurs lorsque les travaux en question se situent dans certains espaces protégés, à condition que ces travaux soient prévus par le document de gestion.

La loi a par ailleurs légèrement modifié la compétence GEMAPI, instaurée par la loi Métropole de 2014, qui a donné une compétence exclusive aux communes et à leur EPCI dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI).

Celle-ci concerne les travaux de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées.

Rappelons que :

- cette compétence ne peut s'accomplir que dans le cadre de la procédure de travaux d'intérêt général ou d'urgence et si besoin de la procédure d'expropriation ;
- cette compétence peut faire l'objet d'un transfert ou d'une délégation à un syndicat mixte, un EPTB ou un EPAGE ;
- cette compétence peut donner lieu à la création d'une taxe de GEMAPI.



La loi Notre de 2015 reporte l'entrée en vigueur de cette compétence de 2016 à 2018. Elle facilite la transformation d'un syndicat mixte en EPTB ou en EPAGE.

La loi Biodiversité élargit les missions des EPAGE, qui se limitaient auparavant à la gestion du risque d'inondation et des cours d'eau, et qui concernent désormais "la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides".

Elle apporte également deux précisions :

- la compétence GEMAPI ne fait pas disparaître l'obligation d'entretien régulier du cours d'eau par le propriétaire riverain ;

- elle ne remet pas en cause les missions des associations syndicales de propriétaires.

Et elle apporte deux modifications sur le champ de la taxe GEMAPI :

- la loi confirme que la taxe peut financer non seulement la gestion du risque d'inondation mais aussi la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;

- la loi interdit de cumuler la perception de la taxe GEMAPI avec des participations aux dépenses demandées aux personnes concernées par les études et travaux.

Enfin la loi précise que la commune peut continuer à percevoir la taxe, même si elle a transféré sa compétence GEMAPI à un syndicat mixte.

Outre la loi biodiversité, d'autres réformes peuvent concerner les zones humides. Ainsi, la loi dite Macron de 2015 prévoit désormais qu'en cas de contentieux, le juge judiciaire ne pourra plus ordonner la destruction de constructions illégales. Toutefois, cette règle n'est pas applicable dans les espaces protégés.

La réforme de l'évaluation environnementale d'août 2016 s'est traduite par un allègement notable du nombre de projets soumis obligatoirement à étude d'impact.

Ainsi, les travaux d'assèchement et de drainage des zones humides ne sont plus soumis à étude d'impact systématique, mais à une étude d'impact au cas par cas.

Enfin, les nouveaux Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable (SRADDET), vont absorber plusieurs autres schémas environnementaux régionaux dont les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de la trame verte et bleue.

Ainsi, le SRADDET reprendra les éléments du SRCE au sein d'un chapitre individualisé.

En conclusion, la loi biodiversité ne comprend que peu de dispositions spécifiques aux zones humides et qui sont de plus, de peu d'importance sur le plan juridique.

Néanmoins, elle contient de nombreuses dispositions générales favorables à ces milieux, telle que les nouveaux régimes des mesures compensatoires ou des espèces exotiques envahissantes.

De plus, cette loi intervient dans un contexte politique, économique et financier peu favorable marqué par :

- une déréglementation rampante ;
- une production législative et réglementaire excessive justifiée par un désir de simplification ;
- des textes ou des outils modifiés ou supprimés avant même qu'ils ne produisent des effets.

On rappellera enfin que la loi a mis quatre ans à éclore de l'avant-projet de loi à la publication au JO, et qu'il aura fallu beaucoup de pugnacité aux rapporteurs, aux parlementaires et aux associations pour faire face aux nombreuses tentatives d'affaiblissement du texte.

L'avenir dira si cette loi, à défaut de reconquérir la biodiversité, aura réussi à la préserver. ”

## 2



### POUR UNE MESURE EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE EN ZONE HUMIDE



**Thierry LECOMTE**

Administrateur de Ramsar France, Président du CSRPN de Normandie

**Jérôme BIGNON**

Président de l'association Ramsar France, Sénateur de la Somme

“ **Thierry LECOMTE** : Ce travail a été réalisé par le groupe informel Ramsar France.

Du point de vue de l'écologue, les prairies pâturées sont des milieux ouverts riches en termes de biodiversité et de fonctionnalités écologiques.

Elles sont le support d'espèces et d'habitats visés par diverses réglementations et conventions, mais elles sont néanmoins en forte régression, victimes de l'intensification ou au contraire de la déprise agricole et d'artificialisations diverses.

Ces milieux sont gérés en grande partie par l'élevage, en grande difficulté aujourd'hui. Ils sont le prolongement dans le temps ou l'espace de milieux naturels qui ont évolué avec les herbivores sauvages. Dans ce contexte, les zones humides subissent une triple peine : à leur diminution surfacique s'ajoute le changement de destination des prairies et les difficultés inhérentes à l'élevage dans ce type de milieu.

Le cas du marais Vernier est assez représentatif de ces difficultés qui conduisent à l'abandon progressif par les éleveurs. Ainsi de cent exploitations dans les années 1950, il n'en reste aujourd'hui que six. Les mesures agri-environnementales ont ralenti cette évolution mais demeurent insuffisantes au regard des difficultés de croissance rencontrées par les éleveurs en zones humides.

Du point de vue de l'éleveur, celui-ci est soumis au caractère imprédictible de l'inondabilité qui impacte la production fourragère. À ce stress s'ajoute le problème de la portance des sols qui peut affecter le cheptel et impose le recours à du matériel spécifique. D'un point de vue agronomique, la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides sont

généralement faibles, sans compter des problèmes sanitaires spécifiques, comme les blessures à la cornée provoquées par des joncs pointus, la douve du foie, ou certaines carences en oligoéléments – séquestrés par la tourbe –, qui se traduisent par une perte de croissance ou certaines pathologies ayant un impact sur le prix de vente.

De plus les obligations légales de plus en plus lourdes en matière de traçabilité compliquent encore le travail de l'éleveur en zones humides, quand il s'agit par exemple de boucler les veaux sous 48 heures en milieu naturel.

En dépit de toutes ces difficultés, les aides actuelles octroyées aux exploitations en zones humides ne diffèrent que très peu des aides classiques et ne compensent pas le différentiel de production, ce qui amène à une intensification des pratiques.

La valeur des zones humides est pourtant conséquente, estimée entre 1 100 et 4 600 €/ha/an. Mais les éleveurs ne sont pas rémunérés à la hauteur des services qu'ils rendent à la collectivité. De là est née l'idée d'une indemnité spécifique zones humides (ISZH).

Les réflexions à ce sujet font apparaître plusieurs difficultés. La première est l'impossibilité de définir la surface concernée, faute d'inventaire global, et donc de chiffrer la mesure. Il existe également une crainte que la création de cette indemnité affecte d'autres aides, comme les MAEc et surtout l'ICHN Montagne, ce qui a pour conséquence un faible soutien de la profession agricole – hormis les responsables directement concernés – pour l'obtention de cette ISZH.

**La valeur des zones humides est estimée entre 1100 et 4600 €/ha/an.**

Toutefois le contexte évolue, avec en premier lieu la crise sévère que connaît l'élevage actuellement, mais aussi le rôle reconnu des zones humides pour atténuer les effets du changement climatique, le rôle accru des agences de bassin dans les dispositifs de préservation et de gestion des zones humides, la création de Ramsar France, le portage national de la notion d'ISZH dans le 3<sup>ème</sup> Plan national d'actions pour les milieux humides lancé en 2014, et la mise en place de la Trame verte et bleue, qui devrait constituer un levier supplémentaire.

Aujourd'hui la révision des zones défavorisées est en cours, à travers un règlement de l'Union européenne adopté en 2013 qui prévoit une méthode commune de délimitation, basée sur huit critères biophysiques, dont le caractère hydromorphe du sol.

**La révision des zones défavorisées est en cours, à travers un règlement de l'Union européenne.**

Mais l'urgence est grande : l'accord de libre-échange CETA avec le Canada risque en effet d'engendrer une concurrence déloyale avec les éleveurs, alors qu'aujourd'hui déjà un agriculteur (pratiquement toujours un éleveur) se suicide tous les deux jours dans notre pays !

**Jérôme BIGNON** : Ramsar France s'est donc senti investie de l'obligation de mener une réflexion approfondie sur ce sujet. Dans ce domaine, nous sommes confrontés à la concurrence des montagnards, très organisés, et depuis très longtemps, au niveau politique.

Il y a eu, il y a quelques années, des velléités d'une organisation équivalente en zones humides. Une association nationale des élus de zones humides (ANEZH) a même été créée, mais celle-ci s'est éteinte. Ramsar France est une autre forme de réponse à ce besoin d'organisation, mais elle n'a pas autant de poids que l'association des élus de la montagne.

Une des étapes dans ce projet d'ISZH est l'identification des élus nationaux des zones humides labellisées, afin de les démarcher pour qu'ils soient signataires de cette démarche fondée à la fois sur l'analyse écologique et les relations avec le monde agricole.

Le Vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, également membre du Conseil économique, social et environnemental, est très concerné par ces questions et peut nous aider.

Une opportunité existe, liée à la procédure de révision à mi-parcours de la PAC, qui implique de se positionner dès maintenant, avant la fin de l'année 2016. L'idée est que cette ISZH ne soit pas mélangée aux aides européennes, afin qu'elle vienne bien en complément des mesures agrienvironnementales.

Dans l'idéal, il faudrait qu'elle puisse s'appliquer à toutes les zones humides, mais compte tenu de la difficulté d'inventaire exposée précédemment, dans un premier temps, il a été décidé de se baser sur un critère simple qui est la désignation Ramsar, les 44 sites Ramsar représentant un terrain d'expérimentation idéal. Cela nécessitera sans doute de se battre avec les différentes administrations pour faire admettre ces critères géographiques.

Des propositions très concrètes ont d'ores et déjà été formulées, qui font aujourd'hui l'objet d'une concertation avec le ministère de l'Agriculture. Il s'agit donc maintenant de mobiliser les parlementaires pour une démarche collective vers le Gouvernement.

**Proposition nationale en faveur du "maintien de l'élevage en zones humides"**

- Un niveau d'engagement de 150 € par hectare,
- Sur les prairies permanentes,
- A l'intérieur des sites Ramsar et zones contigües inventoriées ayant vocation à devenir Ramsar,
- Avec des engagements basiques,
- Dispositif cumulable avec les MAEc,
- Siège d'exploitation à l'intérieur ou à l'extérieur du site,
- Pour les élevages laitiers et allaitants.

Il n'y a pas d'obstacle juridique et ce n'est donc qu'une démarche politique de conviction, d'où la nécessité que tous les acteurs de terrain se mobilisent à nos côtés.

**Thierry LECOMTE** : L'Etat français a une vraie responsabilité par rapport aux sites Ramsar, auxquels il s'est engagé à porter une attention particulière.

Or il y a aujourd'hui une triple situation d'urgence :

- pour les prairies humides où la situation n'a jamais été aussi mauvaise ;

- pour les éleveurs sur ces prairies dont la situation économique n'a jamais été aussi mauvaise ;

- pour répondre aux grands enjeux climatiques, hydrologiques, biologiques... qui nous concernent tous ! ”



# Temps d'ÉCHANGES



## Jean-Marie GILARDEAU

Président,  
Fédération nationale des associations syndicales de marais

## Jean-Charles CATTEAU

Animateur, Adhoc communication

## Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme,  
Président de l'association Ramsar France

## Yves VERILHAC

Directeur, LPO

## Ghislaine FERRERE

Chargée de mission Milieux humides Convention de Ramsar,  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

## Cécile BIRARD

Responsable  
Pôle "Biodiversité, Ressources et espaces naturels",  
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

## Jean-Laurent LUCCHESI

Directeur,  
Association des Amis des marais du Vigueirat

## Thierry LECOMTE

Administrateur de Ramsar France,  
Président du CSRPN de Normandie



**Jean-Marie GILARDEAU** : Je soutiens à 200 % cette proposition, à laquelle j'ajouterai quelques compléments, notamment en matière sanitaire, puisque des cas de leptospirose ont été détectés sur du bétail en zones humides, avec des souches distinctes de celle du ragondin.

Il est important que cette ISZH vienne en complément des MAEC, aussi parce qu'il serait mal vécu que ne soit reconnu que le handicap et non plus les services rendus à la société. Il est essentiel que les agriculteurs continuent à être rémunérés pour ces services.

Il serait nécessaire d'intervenir auprès des autorités concernant le contrôle des MAEC. En effet, récemment un contrôle sur les MAEC du marais de Brouage a été réalisé par images satellitaires, prises alors que la majorité du marais était en eau. Il en a résulté la suppression de 30 % des aides avec demande de remboursement des exploitants !

La montagne est effectivement en avance. Il existe d'ailleurs une loi Montagne, comme il existe une loi Littoral et une loi Forêt.

Peut-être les zones humides mériteraient elles aussi de bénéficier d'une loi spécifique. Des outils existent déjà, comme les groupements pastoraux et il ne faut pas négliger les aspects économiques liés à la valorisation des produits par les signes de qualité (là encore, le sigle Montagne existe) et le développement des circuits courts.

Il convient donc de pousser cette mesure, mais tout en avançant d'autres pions dans le même temps.

**Jean-Charles CATTEAU** : La valorisation agricole fera l'objet d'un atelier cet après-midi.

**Jérôme BIGNON** : Nous avons réellement besoin de tous et je vous invite à nous transmettre vos idées le plus rapidement possible, compte tenu des échéances très courtes du calendrier.

**Jean-Charles CATTEAU** : J'ai été frappé par le chiffre avancé pour cette ISZH, de 20 millions d'euros contre les 928 millions d'euros actuellement affectés à l'ICHN Montagne.

**Yves VERILHAC** : Il a été dit que la reconnaissance de Ramsar dans la loi Biodiversité n'a pas de portée juridique, pourtant l'Etat a été réticent face à cette intégration. Il faut à ce sujet rendre hommage à Robert Barbault, qui a poussé pour une reconnaissance du réseau MAB dans la loi, ce qui a permis à Jérôme Bignon de saisir l'opportunité pour y ajouter le réseau Ramsar. Cela montre que le lobby écologique peut aboutir. Mais le vrai problème en France demeure les aides à la destruction, auxquelles on ne parvient pas à s'attaquer.

En termes de communication, il est essentiel d'insister sur le rôle des zones humides en matière de changement climatique, car c'est un argument qui est aujourd'hui plus entendu par le public que celui de la biodiversité.

Enfin, il faut vraiment arrêter d'utiliser le terme zones humides - le mot zone a une connotation péjorative - et peut-être plutôt parler de terres humides.

**Ghislaine FERRERE** : Concernant la demande d'ISZH, l'urgence est réelle et s'inscrit dans un ensemble de mesures à prendre qui pourront s'intégrer dans la réforme de la PAC. L'urgence tient aussi au fait qu'elle doit également être prise en compte dans une mission initiée par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement pour trouver des pistes de solution d'ensemble, mission qui démarre actuellement et qui rendra ses conclusions en 2017.

Concernant l'ICHN, la réforme est en cours et le Ministère de l'Environnement a porté la demande de Ramsar France et travaille avec celui de l'Agriculture pour trouver un accord d'ici la fin de l'année. Toutefois, la proposition formulée ne cadre pas trop avec le Règlement européen, qui impose de travailler à l'échelle communale et non à celle d'un site Ramsar. Mais le ministère de l'Agriculture fait preuve d'une volonté forte d'aider l'élevage, et il se montre donc favorable pour porter cette ISZH. Il a d'ailleurs élaboré une carte des communes qui pourraient être retenues sur des critères zones humides, qui recoupe assez bien la carte des zones humides essentielles au niveau national et notamment les sites Ramsar.

Le ministère de l'Environnement doit fournir à celui de l'Agriculture la liste des communes Ramsar pour comparaison.

Les deux ministères travaillent ensemble pour définir les conditions de cette ISZH et ainsi demander un assouplissement du règlement à la Commission européenne.

Le Ministère de l'Agriculture se montre également partant pour assouplir les conditions des MAEC zones humides et c'est donc le moment de leur signifier nos exigences.

**Cécile BIRARD** : Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est potentiellement intéressé pour travailler sur la labellisation Ramsar d'un secteur humide de son territoire.

Il convient de préciser que tous les agriculteurs ne sont pas organisés en groupements pastoraux et qu'il n'y a pas forcément opposition entre l'ICHN Montagne et l'ISZH : sur notre territoire, nombre d'éleveurs cumulent les deux handicaps.

**Jean-Charles CATTEAU** : C'est vrai que la montagne française n'est pas homogène et que les conditions de l'élevage varient selon les territoires.

**Jean-Laurent LUCCHESI** : Le terme de prairies pâturées peut-il être élargi à toute zone humide pâturée, afin que ce ne soit pas trop restrictif ? Et est-ce que cette ISZH concernera non seulement les espèces laitières, mais également les espèces à viande ?

**Thierry LECOMTE** : L'ISZH concerne effectivement tous les milieux naturels ouverts humides. J'insiste sur la situation d'urgence et sur la nécessité de raccourcir les délais administratifs. La prairie est un peu délaissée en termes de réglementation. Pourquoi n'y aurait-il pas un code prairial, au même titre que le code forestier ?

Concernant l'intervention sur le contrôle des MAEC sur les marais de Brouage, le problème est qu'il y a deux façons d'appliquer la réglementation : l'esprit et la lettre et quand on manque d'esprit on se contente de la lettre, ce qui est parfois dommage.



## PROJET INTERREG : BIOCULTURAL HERITAGE



### Maud KILHOFFER

Chargée de mission animation territoriale Marais Audomarois,  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

### Thibault GEORGES

Chef de projet développement agricole,  
Communauté d'agglomération de Saint-Omer

“ Maud KILHOFFER : Ce projet Interreg est actuellement en cours de montage, grâce à deux désignations Ramsar et à l'inscription en Réserve de biosphère, ce qui montre bien la plus-value des désignations.

Le marais Audomarois a été désigné site Ramsar en 2008 à l'initiative des élus régionaux, qui en 2013 ont demandé la reconnaissance au titre du réseau MAB de l'UNESCO.

#### Le programme Interreg permet d'accompagner un développement touristique durable.

Même si, sur le terrain, les habitants ne sont pas très au fait de ces désignations, celles-ci – notamment le label Ramsar – donnent des moyens au territoire et

surtout constituent un pass VIP auprès de certains acteurs et financeurs.

La labellisation Ramsar a donné l'impulsion, et le plan de gestion du site Ramsar a servi de document d'orientation pour la Réserve de biosphère, avec un important volet de développement touristique, en plus du volet agricole, dans un esprit de pluridisciplinarité.

Ces désignations permettent de candidater à plusieurs programmes dont les programmes LEADER ou FEDER.

Ainsi le programme Interreg, qui s'appuie sur une carte d'éligibilité, permet d'accompagner un développement touristique durable, dans le cadre d'une coopération internationale.

Il a pour objectif de valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable.

Les projets sont établis pour cinq ans et bénéficient d'un financement européen de 69 %, tant des actions d'investissement que de fonctionnement.

Fin 2014, le marais Audomarois, en tant que site désigné, a été sollicité par la jeune Réserve de biosphère de Brighton & Lewes Downs pour le montage d'un projet de coopération. Ce projet réunit au total quatre réserves de biosphère (une seconde en Angleterre, North Devon, coordinatrice du projet, et celle des îles et de la mer d'Iroise en France) et différents partenaires associés.

Les territoires concernés sont très différents, à la fois en termes de milieux naturels, mais aussi de contexte législatif et socio-économique entre les deux pays.

Mais ils partagent néanmoins des enjeux communs, avec des territoires sensibles et très fragiles, soumis à la pression touristique.

Et l'objectif est donc de travailler ensemble sur une destination touristique de nature pour démontrer que la reconnaissance internationale UNESCO des Réserves de biosphère permet de développer une forme de tourisme de qualité qui préserve les milieux naturels.

Thibault GEORGES : Trois axes de travail ont été définis.

L'axe 1 concerne l'établissement d'un schéma directeur de planification des flux touristiques. Celui-ci a pour objectif de prévenir et réduire l'impact du tourisme sur les zones sensibles par la gestion de la fréquentation, en s'appuyant sur un schéma de fréquentation et un programme de sensibilisation. Cet axe s'inscrit dans les objectifs MAB d'expérimentation et d'accès à la richesse.

L'axe 2 porte sur la sensibilisation des visiteurs, par un tourisme bioculturel et patrimonial. Ces objectifs sont ceux d'un programme de développement du tourisme de nature et de sensibilisation des visiteurs, s'appuyant sur un réseau de partenaires privés, une charte des éco-acteurs et un système de participation financière volontaire aux services environnementaux sur le principe des arrondis en caisse. Il s'agit concrètement de partager un réseau de partenaires et de mettre en place des expériences inédites.

L'axe 3 concerne l'amélioration de l'attractivité des Réserves de biosphère comme destination touristique. Il a pour objectif d'améliorer la valeur ajoutée du revenu lié au tourisme dans les zones de nature, par un éventail de produits touristiques pilotes – comme le potager conservatoire en Audomarois ou l'abeille noire d'Ouessant en Bretagne – et le

développement d'un marketing territorial porteur de la marque MAB. Un aspect important en termes de résultat est la transposabilité des outils développés.

Le budget de ce programme est de 4 millions d'euros, il permettra le financement d'actions pilotes d'investissement, mais également d'une partie des équipes en charge de l'animation territoriale des Réserves de biosphère.

Le dossier vient d'être déposé pour un début éventuel du projet – s'il est retenu – en janvier 2018.

Il faut avoir à l'esprit la complexité du montage de ces projets Interreg, à la fois sur le volet économique, mais aussi en termes de coopération, impliquant des actions transfrontalières et des méthodes de travail et des objectifs fonctionnels qui diffèrent profondément entre la France et l'Angleterre.”





## BILAN DU RÉSEAU DES SITES RAMSAR ET AMÉLIORATIONS DE LA CIRCULAIRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION RAMSAR



**Eve ALCOULOMBRE**

Stagiaire au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

« Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'étude au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, avec la collaboration de l'association Ramsar France.

La convention de Ramsar est un traité intergouvernemental pour une utilisation rationnelle des milieux humides, regroupant aujourd'hui 169 parties prenantes – qui se réunissent en Conférence des Parties tous les trois ans.

Adoptée en 1971 à Ramsar en Iran, elle a été ratifiée par la France en 1986, où elle est mise en œuvre sous l'autorité administrative du Ministère en charge de l'écologie, par le Plan national en faveur

des milieux humides et la circulaire de décembre 2009 relative aux sites Ramsar.

Le premier Plan national d'actions zones humides a été adopté en 1995 suite

au rapport du Préfet Bernard sur l'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides dans notre pays.

Aujourd'hui un troisième Plan national d'actions en faveur des milieux humides est en cours dont le premier axe concerne le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar en France.

La circulaire du 24 décembre 2009 est une grande doctrine qui renvoie à l'utilisation des instances et des mesures de protection et de gestion existantes. Elle s'applique au réseau national Ramsar aujourd'hui constitué de 44 sites dont 33 en métropole et 11 en outre-mer.

Chacun de ces sites est doté d'une fiche descriptive demandée par la Convention, qui doit être mise à jour tous les six ans.

Les objectifs de l'étude étaient à la fois de mieux connaître le réseau des sites Ramsar français, d'identifier les points d'amélioration de la politique nationale milieux humides et de relancer la dynamique Ramsar.

Pour ce faire, la méthode a consisté en la constitution d'un groupe de travail national et la réalisation d'une enquête nationale auprès des responsables de sites Ramsar et des services instructeurs de l'État, qui a obtenu un taux de réponse de 95 %.

### Bilan écologique du réseau Ramsar

Il apparaît que, sur les neuf critères de désignation, tous sont remplis au moins une fois au sein des 44 sites, mais pas avec la même fréquence. Certains critères présentent en effet des difficultés d'interprétation ou nécessitent de remplir des quotas assez stricts, et sont donc peu mis en avant.

De plus certains critères ont été ajoutés tardivement – notamment ceux relatifs aux poissons – et n'étaient donc pas pris en compte pour la désignation des sites les plus anciens, qui n'ont pas tous mis à jour leurs données. Ramsar définit par ailleurs 43 types de zones humides dont 39 sont présents dans les sites français, mais là encore avec des représentativités différentes. Cette disparité s'explique d'une part par des difficultés d'identification, la classification Ramsar étant peu usitée localement.

A ce titre un travail est en cours par le Museum national d'histoire naturelle pour essayer de créer des correspondances entre les typologies. D'autre part, des données manquent notamment sur certaines espèces présentes ou sur la surface des différents types de zones humides.

Ce travail s'est heurté au retard dans la mise à jour des données, et cet état des lieux écologique est donc limité.

Il serait bien que, pour 2018, l'ensemble des sites Ramsar aient pu mettre à jour leur fiche descriptive.

### Bilan de l'application de la circulaire

L'étude montre que 41 sites sur 44 sont recouverts par au moins une aire protégée ou un site Natura 2000 et que sur 36 sites ce recouvrement est supérieur à 80 %. Il s'agit essentiellement de sites Natura 2000, ce qui confirme le lien fort entre les sites Ramsar et Natura 2000.

A ce niveau, la circulaire est donc plutôt bien respectée, même si on note des incohérences de périmètre entre les sites Ramsar et les aires protégées, sources de difficultés de gestion.

Par ailleurs 40 des 44 sites bénéficient d'au moins un plan de gestion – parfois d'une multitude –, dont un n'est toutefois pas mis en œuvre. Quand un seul plan de gestion existe, qui peut alors valoir plan de gestion Ramsar, il s'agit généralement d'un DOCOB Natura 2000.

Concernant la gouvernance des sites Ramsar, 36 sont dotés d'un Comité de suivi et tous s'appuient sur un organisme coordinateur. Sur ces deux aspects encore, les préconisations de la circulaire sont donc globalement bien respectées.

En revanche, la circulaire ne précise rien sur la prise en compte du label Ramsar, qui le plus souvent n'est pas cité dans les documents de gestion et, dans 70 % des cas, n'est pas valorisé sur les territoires.

Cette valorisation est toutefois plus présente sur les sites désignés plus récemment.

Les freins identifiés pour cette valorisation sont : la méconnaissance du label, le manque de moyens humains et financiers spécifiques, la superposition des instances et mesures de protection et les difficultés générales liées à la gestion de milieux humides.

### Les améliorations possibles de la circulaire

Il conviendrait de redéfinir le label Ramsar dans la circulaire, en insistant sur : la reconnaissance internationale ; le fait qu'il s'agit d'une récompense pour les acteurs locaux reposant sur une démarche volontaire correspondant à un projet de territoire ; la souplesse du dispositif qui n'implique pas de contraintes réglementaires supplémentaires puisqu'il s'appuie sur celles existantes.

La circulaire devra aussi préciser l'absence de moyens à ce jour et donc la nécessité de s'appuyer sur ceux existants, en gardant à l'esprit que la labellisation peut toutefois aider à débloquent des fonds.

La circulaire devrait également mettre en avant le respect des principes de la Convention de Ramsar dans la gestion existante, en s'assurant notamment de la gestion totale du site par un ajustement des périmètres.

Elle devra aussi insister sur l'animation et la valorisation du territoire au titre de Ramsar et sur l'augmentation des échanges entre les acteurs, notamment au cours de la procédure de désignation, qui devrait également être précisée dans la circulaire.

Elle devra encore mettre en exergue l'importance du suivi par l'implication et la sollicitation des acteurs pour la mise à jour des données – dont la procédure sera également précisée dans la nouvelle circulaire – et la mise en place de rapports d'activités annuels intégrés dans les rapports d'activités généraux.

Cette mise à jour politique est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que des candidatures de nouveaux sites sont en cours et que le réseau est donc en phase d'extension.

Le label Ramsar est le support d'un message en faveur des milieux humides.

C'est une récompense à faire vivre pour une meilleure diffusion des idées, ce qui nécessite un indispensable soutien des acteurs locaux et du réseau. »

**70% des sites ne valorisent pas le label Ramsar. Néanmoins cette valorisation est plus présente sur les sites désignés récemment.**

## ELABORATION D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES



**Frédéric BIZON**

Chargé de mission à la Mission interservices de l'Eau et de la Nature, Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure



“ La Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) a une organisation différente dans chaque département.

Dans l'Eure, un Comité stratégique valide les documents préparés par les comités permanents – dont un sur l'eau et un sur la nature –, qui ont pour cheville ouvrière des groupes techniques.

C'est dans ce cadre qu'a été constitué en 2015 le groupe technique Zone humide, animé par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Ce groupe est piloté par la DDTM, le Conseil départemental de l'Eure, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DREAL.

Il regroupe différents services de l'Etat, des financeurs, des associations, des EPCI... et s'étoffe au fil des réunions qui ont lieu quatre fois par an.

La première réunion du groupe technique Zone humide a été l'occasion de plusieurs constats :

- en termes de connaissances : une connaissance globale des milieux humides à améliorer sur le département et des données à capitaliser ;
- en termes de protection et de gestion : des outils à développer et une prise en compte des zones humides dans les autres politiques sectorielles à renforcer ;
- en termes de communication : une lisibilité du rôle des acteurs et de leur périmètre d'action à améliorer et une communication à mieux adapter à la cible.

Il est ressorti de ces constats la nécessité d'engager une stratégie par rapport aux milieux humides, à la fois par la réalisation d'un état des lieux et par l'établissement d'un plan d'actions départemental en faveur des zones humides.

L'état des lieux a été réalisé grâce au recrutement de deux stagiaires en 2016. L'un a travaillé sur le recensement des inventaires de zones humides du département de l'Eure. 90 documents ont été épluchés dans ce cadre et 45 personnes contactées. L'analyse a été rendue complexe par l'hétérogénéité des données, tant du point de vue de l'échelle que des méthodes, ce qui a nécessité de définir un indice de fiabilité.

Sur cette base deux cartographies ont été élaborées : l'une sur les zones humides avérées, qui représentent plus de 19 000 ha, soit 2,7 % du territoire et l'autre sur les zones humides potentielles – essentiellement sur la base de données récupérées auprès de l'Agence de l'eau – qui recouvrent 35 300 ha, soit 5,8 % du territoire.

Le second stage portait sur le jeu des acteurs, à travers une étude sociologique des stratégies d'intervention sur les zones humides.

Une cinquantaine d'acteurs ont ainsi été identifiés auxquels un questionnaire a été envoyé et des entretiens semi-directionnels ont été menés avec 24 d'entre eux. Cette méthode souffrait de quelques biais à la fois parce que l'enquête s'est focalisée sur les acteurs et non les usagers et parce que la durée du stage n'a permis d'interroger que la moitié des acteurs identifiés. Il ressort néanmoins des entretiens que tous les acteurs n'ont pas la même définition des zones humides, mais

certains aspects sont évoqués régulièrement – comme la flore aquatique, la présence d'eau... – ; les fonctions économiques et sociales de ces milieux sont souvent oubliées ; l'urbanisation et l'agriculture sont les facteurs de dégradation les plus cités.

Les acteurs interviewés ont en revanche une meilleure vision des actions menées, citant en priorité l'entretien et la restauration des zones humides, et la communication, puis la connaissance et les acquisitions. Les acteurs les plus cités sont le Parc naturel régional, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil départemental de l'Eure et les Communautés de communes, et les moins cités sont les structures régaliennes.

La combinaison des deux études a permis de réaliser une cartographie des maîtres d'ouvrage et des animateurs en fonction des zones humides potentielles, ce qui a fait ressortir des secteurs orphelins et à l'inverse d'autres secteurs où se superposent plusieurs acteurs.

A partir de ces travaux, les actions à mettre en place dans le cadre du plan départemental en faveur des milieux humides ont été définies selon trois axes :

- Mieux connaître et faire connaître la répartition et le fonctionnement des milieux humides, par différents outils aujourd'hui réalisés : un guide méthodologique d'inventaire et de caractérisation des zones humides et des outils SIG d'aide à la saisie des inventaires. Mais aussi en complétant la réflexion engagée sur la priorisation des secteurs

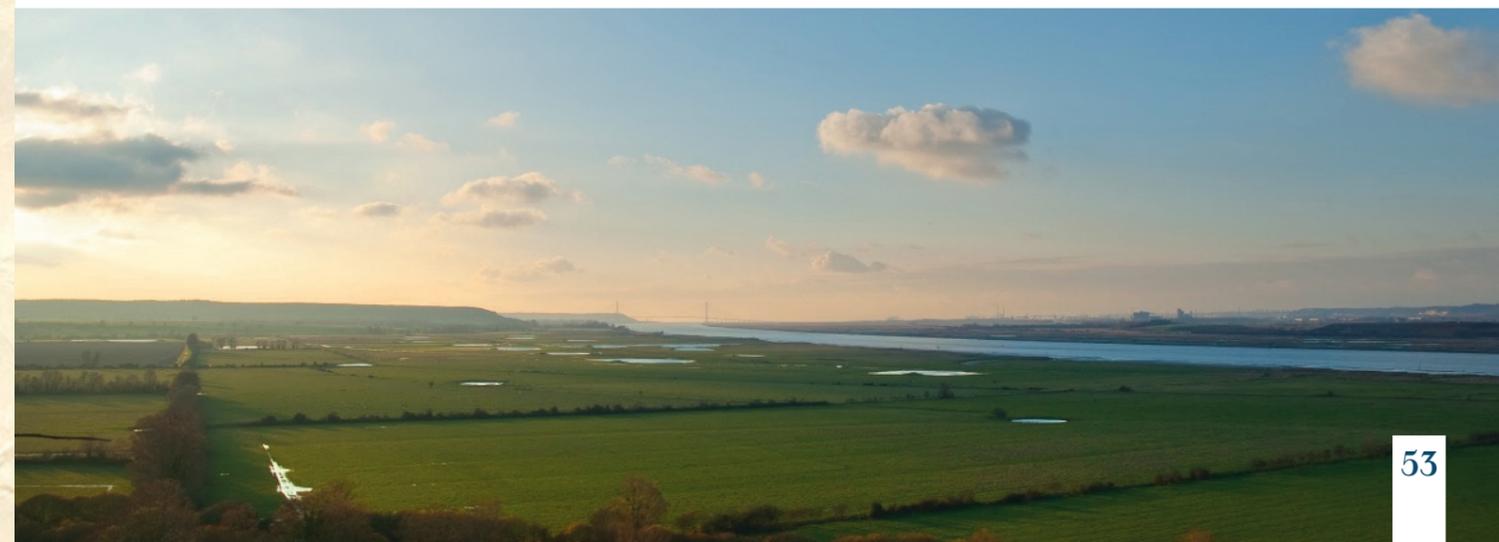
à inventorier, par l'acquisition de connaissances, en organisant et structurant la connaissance et sa diffusion et en intégrant la connaissance des autres milieux humides.

- Agir pour protéger et gérer les milieux humides, par leur prise en compte dans les différentes politiques sectorielles et le développement de plans de gestion, ce qui passe par des moyens d'assistance technique, comme le recrutement d'un animateur dédié, l'élaboration de doctrines de prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme et les autres dossiers réglementaires...

**Mieux connaître et faire connaître ; Protéger et gérer ; Communiquer, informer et sensibiliser, tels sont les 3 axes des actions à mettre en place.**

- Communiquer, informer, sensibiliser, c'est-à-dire faire connaître les milieux humides et leurs enjeux de gestion aux élus, aux usagers, aux techniciens et agents de l'Etat et au grand public, en organisant la communication dans le cadre du plan départemental, et en organisant des sessions d'information, de formation et de sensibilisation des différents publics (spécialisés, élus, usagers...).

Reste maintenant pour finaliser et mettre en œuvre ce plan départemental milieux humides à écrire et finaliser les différentes fiches actions, à définir les indicateurs de suivi du plan, à écrire le plan départemental et à le faire valider en COPIL élargi avant sa mise en œuvre. ”



# Temps d'ÉCHANGES

**Cécile BIRARD**

Responsable Pôle "Biodiversité, Ressources et espaces naturels",  
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

**Maud KILHOFFER**

Chargée de mission animation territoriale Marais Audomarois,  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

**Régis VIANET**

Directeur, Parc naturel régional de Camargue

**Eve ALCOULOMBRE**

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

**André BERNE**

Directeur territorial Seine-Aval, Agence de l'eau Seine-Normandie

**Cécile BIRARD** : Aucune de ces présentations n'a fait état de l'implication des habitants dans la gestion des sites. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a initié un travail pour inverser le regard en intégrant les habitants par le biais d'ateliers participatifs, afin que la labellisation soit vraiment portée par les habitants, pour éviter une désappropriation des enjeux zones humides.

**Maud KILHOFFER** : Sur le marais Audomarois, avant la désignation, l'animation territoriale a commencé par des réunions publiques visant à expliquer d'abord la démarche, puis le document issu des réflexions.

Aujourd'hui les différentes instances se réunissent régulièrement et elles font remonter les questions des habitants. Par ailleurs, une conférence publique est organisée une fois par an qui permet aussi des échanges avec les associations du territoire.

De plus, la Journée mondiale des zones humides est organisée sur plus d'une semaine avec des animations pour tous publics. Enfin, dans le cadre de la Réserve de biosphère, un concours ouvert à tous a été mis en place qui permet d'aider un habitant à monter son projet.

**Luc BARBIER** : J'interviens en tant que correspondant Ramsar. En 2008, a été engagée une relance de la désignation des sites Ramsar pour que ces projets soient portés par le territoire.

C'est là la différence entre les sites labellisés avant et après 2008, les seconds bénéficiant de la désignation d'un correspondant.

De plus, depuis quelques années, des postes ont pu être créés grâce au soutien des agences de bassin. Néanmoins, sur de nombreux sites il reste aujourd'hui difficile de recueillir les informations de base, et cela est dommageable compte tenu de l'urgence déjà évoquée.

**Régis VIANET** : Qu'a révélé l'enquête sur la circulaire Ramsar concernant le positionnement de la sphère politique dans l'implication du label Ramsar ? Et comment cette implication peut-elle être ée transcrite dans la révision de la circulaire ? En effet, pour que le label soit mieux porté, il doit également être approprié par la sphère politique.

**Eve ALCOULOMBRE** : Il est difficile de répondre à cette échelle car les sites sont tous différents de ce point de vue et il n'y a eu que quelques retours à ce sujet. Mais souvent, effectivement, cette appropriation par les élus locaux fait défaut, surtout sur les sites anciennement labellisés. Parfois à l'inverse, sur certains sites, il existe des craintes que la politique aille à l'encontre de Ramsar.

**André BERNE** : Il existe des moyens financiers assez importants mobilisables pour les zones humides et les sites Ramsar en particulier.

En Seine-Normandie, par exemple, la politique zones humides est financée à hauteur de 80 %, notamment pour les animateurs, et de plus ce financement est déplafonné et le complément peut donc être trouvé auprès d'autres financeurs publics.

Interreg est également un outil très puissant. Il est déployé partout en France, y compris avec des pays non-frontaliers. L'intérêt est que l'Europe peut apporter un financement conséquent, mais l'inconvénient est qu'il s'agit effectivement de projets complexes qui nécessitent de plus une grande collaboration dans la préparation des dossiers.

En revanche, contrairement à ce qui a été présenté sur le marais Audomarois, les dossiers en Seine-Normandie ne font pas apparaître une dimension économique aussi contraignante.

## 6

### ATELIERS / INTRODUCTION



### REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES PAYS D'ÉTANGS ET DE MARAIS



**Jean-Michel DEREK**

Historien

“ Sur le plan historique, le terme de zones humides n'a pas de sens. L'histoire des marais, des étangs, des tourbières... n'est en effet pas la même. On ne peut que se féliciter de voir, dans ces ateliers, ce questionnement économique par rapport aux espaces humides, ce qui permet de renouer avec le passé de ces espaces qui ont toujours eu une importance économique.

Deux mots interpellent dans l'intitulé des ateliers :

- celui de la reconnaissance : reconnaissance de quoi et par qui ?
- et celui des opportunités : des opportunités pour qui ?

Pour répondre à ces questions, il faut plonger dans le champ social, car la vision n'est pas la même entre les agriculteurs et les citoyens.

Pour les gens extérieurs au pays, ces espaces humides sont définis par deux caractéristiques :

- ils donnent des produits de qualité, garantie de pureté et de salubrité, et la labellisation apparaît donc opportune pour promouvoir la filière agricole sur les marchés des villes ;
- ils sont l'archétype d'une nature préservée de toute intervention humaine, ce qui bien évidemment est faux.

La Camargue telle que nous la connaissons aujourd'hui date de 1927, la baie de Somme de 1970 et le Parc ornithologique draine une quantité importante de touristes. Ces espaces sont donc également une opportunité pour le tourisme.

Pour les gens du marais, la représentation est différente :

■ le marais est à la fois identitaire : il est la matrice de construction de la société locale où se déroulent les différentes activités qui soudent socialement et il forge les identités, ce que résume bien les paroles de Jacques Brel "Ce plat pays qui est le mien" ;

■ mais il est aussi terre de liberté : "Le gars du marais vit de l'air du temps" dit Michel Serrault dans Les enfants du marais, dont l'affiche proclame : "Le bonheur d'être libre, la liberté d'être heureux". Cette liberté inclut les actions illégales, tel le braconnage, qui se vivent dans le marais.

**Les espaces humides ont toujours eu, par le passé, une importance économique.**

C'est une vision du marais utile.

Les deux visions sont donc sources de conflits. Les gens des villes, savants, voient les pratiques et les usages de manière condescendante. A leurs yeux les marais sont des espaces qu'on contrôle difficilement socialement. Déconsidérés, les gens du marais font de la résistance et rejettent ce qui vient du dehors. Il n'y a donc pas de consensus dans la représentation sociale des milieux humides.

Un troisième mot important dans l'intitulé des ateliers est "Comment".

La réussite des initiatives passe par le dialogue et le compromis entre le monde savant et le monde du terrain. Et il faut prendre en compte à la fois le temps long de l'histoire et la sensibilité écologique d'aujourd'hui. ”

# ATELIER 1

Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer une filière agricole ?  
Quelle application via le label Ramsar ?

## PANORAMA DES SIGNES DE QUALITÉ UTILISÉS DANS L'AGRICULTURE



**Emilie LEVEAU**

Ingénieur territorial, Institut national de l'origine et de la qualité

“ L'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) est né en 1935, initialement plutôt pour le monde viticole, pour essayer de mettre en cohérence la réalité agricole et les réalités réglementaires imposées.

Elle a intégré au fil du temps de plus en plus de produits. Dans les années 1990 sont ainsi arrivées les appellations laitières et alimentaires. En 1999 sont arrivés les sigles européens comme les Indications géographiques protégées (IGP), les spécialités traditionnelles garanties... Et en 2006, l'Etat a souhaité que l'INAO intègre tous les signes officiels de la qualité, qui a donc récupéré le label rouge et tout ce qui concerne l'agriculture biologique.

L'INAO est cofinancé par l'Etat et les professionnels, qui décident des orientations stratégiques. Il s'appuie sur 250 agents qui quadrillent le territoire pour être au plus près des porteurs de projets et des organismes de défense et de gestion.

L'INAO a une mission d'accompagnement dans la démarche de reconnaissance de qualité, puis de protection juridique de cette reconnaissance, tant au niveau du nom que du savoir-faire ou du foncier...

Il existe cinq grandes familles de signes de qualité :

- les AOC (Appellations d'origine contrôlées), qui deviennent aujourd'hui les AOP (Appellations d'origine protégées) et sont la garantie d'une qualité résultant d'un terroir ;
- les IGP (Indications géographiques protégées), qui sont la garantie d'un lien entre un produit et son territoire ;
- les STG (Spécialités traditionnelles garanties), qui sont la garantie d'un produit traditionnel ; elles ne concernent aujourd'hui en France que la moule de bouchot ;
- les signes liés à l'agriculture biologique, qui sont la garantie d'un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal ;
- le label rouge, qui est la garantie d'un produit de qualité supérieure.

Deux peuvent intéresser plus particulièrement les zones humides : les AOP et les IGP. L'AOC est née en 1935 et a été complétée par différentes réglementations et une reconnaissance par un règlement européen de 2012 qui crée les AOP.

L'appellation d'origine identifie un produit agricole qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique, avec des caractéristiques et un savoir-faire spécifiques.

L'IGP est née en 1992 et est également reconnue par le règlement européen de 2012. L'IGP identifie un produit agricole dont la qualité, la réputation ou une autre caractéristique est issue de son origine géographique.

Cela implique là encore un lien au territoire, qui accueille une ou plusieurs des étapes de production (production, transformation, élaboration), mais pas forcément toutes ces étapes.

L'AOP et l'IGP sont donc des productions liées à leur milieu géographique. Elles reposent à la fois sur les ressources des milieux naturels, sur des facteurs humains que sont les savoir-faire et les pratiques traditionnelles, et sur les interactions entre ces facteurs humains et le milieu naturel que sont les systèmes de production liés aux terroirs. Ces signes de qualité nécessitent de fait de la diversité naturelle et culturelle.

Les signes de qualité se nourrissent d'un environnement préservé. Ainsi l'appellation Prés salés nécessite des marais salés, des plantes halophytes, des populations ovines accoutumées au marais salés et un pâturage associant marais salés et prairies littorales.

De même, le livarot s'appuie sur la spécificité d'une race fromagère (la race normande), la diversité des plantes prairiales, le système de production herbager associant pâturage et foin et le recours à *Typha latifolia* pour le cerclage des fromages. La biodiversité est donc bien un ingrédient des AOP et IGP.

Mais ces signes de qualité produisent également de l'environnement, dans le sens où la délimitation qu'ils induisent est une opportunité pour renforcer le lien à l'origine et ainsi accroître la protection des milieux sensibles, et parce que le cahier des charges définit des conditions de production qui s'avèrent favorables au milieu naturel.

Ces systèmes permettent une répartition spatiale de la production et sont donc aussi un outil de gestion, une gestion collective puisque ces signes sont issus de démarches collectives et démocratiques.

Ainsi aujourd'hui les AOP Prés salés du Mont-Saint-Michel et de la Baie de Somme garantissent des pratiques extensives et protègent les plantes locales.

L'identification des marais salés pour bénéficier de ces AOP impose de vérifier que la biodiversité est satisfaisante mais aussi que l'exploitation ne risque pas de détruire la prairie.

Pour ce faire, une commission d'experts vérifie tous les cinq ans l'influence du pâturage sur la végétation et s'il s'avère que la prairie est dégradée, le marais n'est alors plus identifié. Il y a ainsi une relation directe entre la production des prés salés et la survie des oiseaux d'eau.

Les signes liés aux territoires doivent aller vers une dynamique vertueuse, en valorisant leur rôle d'outil d'aménagement du territoire par la protection des noms et du foncier, en intégrant des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges, en observant les pratiques mises en œuvre et leurs conséquences sur l'environnement. ”



## RETOUR D'EXPERIENCES

### DÉMARCHE DE VALORISATION DE LA CAROTTE DE TILQUES



**Luc BARBIER**

Responsable de la mission Marais Audomarois, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



“ La carotte de Tilques est une production typique du marais Audomarois datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a connu son apogée dans les années 1930-1950 avec plus de 100 ha cultivés et plus de 12 000 tonnes produites.

Mais depuis la fin des années 1970 cette production est en déclin.

La carotte de Tilques ou “Géante de Tilques à pétioles verts”, est une carotte très rustique de gros calibre – 20 à 30 cm – au cœur tendre, de très bonne qualité gustative et dont la récolte a lieu à partir d'octobre, pour une production de 40 à 50 tonnes par hectare.

Aujourd'hui le marais Audomarois ne compte plus que sept producteurs de carottes sur une superficie totale de 7 ha.

En 1998, une étude bibliographique et une enquête auprès de ces producteurs ont été réalisées qui ont abouti en 2002 à l'obtention de la marque Parc pour cinq producteurs et en 2007 à l'inscription de la variété “Géante de Tilques à pétioles verts” au catalogue officiel.

En 2015, une démarche collective a été engagée pour une démarche IGP, qui permet la protection communautaire du vocabulaire, et en 2016 a été créée l'association de producteurs de carottes de Tilques.

La démarche IGP est basée sur un cahier des charges apportant la preuve du lien entre produit et territoire. C'est une démarche obligatoirement collective enregistrée au profit d'un organisme

de défense et de gestion – l'association de producteurs –, qui est contrôlée par un organisme certificateur indépendant.

Le cahier des charges définit précisément le produit et sa méthode d'obtention et délimite son aire géographique sur la base notamment d'une analyse des sols.

Le lien au territoire est l'élément essentiel du cahier des charges, qui permet de réserver le nom aux seuls opérateurs de la zone respectant ce cahier des charges.

Le cahier des charges Carotte de Tilques s'adosse sur celui de la marque Parc, qui s'attache au choix des parcelles, à la préparation du sol, au semis, à l'arrachage, à la conservation en silo, au nettoyage par frottement, au calibrage, au conditionnement et à la commercialisation.

Ce cahier des charges s'attache également à la délimitation de la zone, sur la base de la zone de production actuelle, mais en gardant une possibilité d'extension par rapport à la zone historique.

Le terme Carottes de Tilques a été retenu du fait de son antériorité sur l'autre dénomination.

Les objectifs de cette IGP Carotte de Tilques sont :

- pour les professionnels : une meilleure valorisation de leurs produits et un encouragement à la diversité des produits du terroir ;
- et pour les consommateurs : un moyen de guider leur choix vers des aliments de qualité, élaborés dans le respect de l'environnement.

Mais c'est aussi un outil pour protéger les produits contre les usurpations et pour favoriser l'aménagement rural et le développement des territoires.

La démarche vient d'être lancée et devrait aboutir d'ici quatre ou cinq ans. Mais le travail initié a d'ores et déjà permis de relancer le groupe de producteurs – avec notamment la création d'une

association –, qui prévoit à moyen terme de doubler les surfaces de carottes.

Enfin, indépendamment de cette démarche, les producteurs ont décidé de poursuivre l'utilisation de la marque Parc, pour l'image qu'elle donne à leur production, ce qui permettra à la marque Parc carotte de Tilques de devenir indépendante de l'IGP.”

### VALORISATION DE LA VIANDE BOVINE VIA MARQUE “PARC”



**Myrtille LE MOTHEUX**

Chargée de mission économie durable, Parc naturel régional de Brière



“ SurLe Parc naturel régional de Brière occupe quelques 60 000 ha au nord-est de l'estuaire de la Loire, dont 20 000 ha de marais.

L'activité d'élevage y est dominante avec un élevage allaitant strict au cœur du marais et un élevage laitier avec atelier allaitant complémentaire sur les coteaux et bocages.

L'élevage en marais implique un savoir-faire spécifique pour répondre aux contraintes du milieu. C'est une activité essentielle pour l'entretien du marais et garder les milieux ouverts, qui mérite d'être valorisée, au regard de l'identité forte de son territoire et de son potentiel.

La réflexion à l'origine de la marque Parc a été portée par le PNR de Brière, en lien avec les agriculteurs, dans les années 2000, suite à la crise de la vache folle.

Elle a été relancée par l'arrivée d'un nouvel acteur économique : un abatteur-transformateur souhaitant travailler sur le territoire.

Elle s'est concrétisée en 2008 par la création de l'association des éleveurs du Parc naturel

régional de Brière, dans l'objectif de mettre en place la marque Parc.

Cette marque Parc est basée sur un cahier des charges qui se veut garant d'une production locale de qualité.

Celui-ci concerne la commercialisation d'animaux de races à viande – nés ou élevés sur le Parc et y ayant passé plus des deux tiers de leur vie –, dans le cadre d'une exploitation extensive, avec la ration de base produite par le Parc et sans OGM, et une finition sur les pâturages du Parc.

Il s'agit d'une filière longue faisant intervenir plusieurs intermédiaires.

A la base figurent une quarantaine d'éleveurs, qui passent par un négociant, intermédiaire avec l'abatteur-transformateur qui lui commercialise vers les grossistes, les collectivités, les grandes et moyennes surfaces ou les artisans bouchers.

Cette démarche s'avère une réussite, à la fois grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs fédérés en association, mais aussi grâce à l'implication des éleveurs dans la promotion de la marque Parc, avec par exemple l'organisation de visites d'élevages.



Depuis 2008, le nombre d'animaux abattus par an a fortement augmenté et tend aujourd'hui à se stabiliser autour de 700. La marque apporte également une réelle plus-value malgré la crise.

Ainsi le prix moyen du kilogramme de carcasse à l'éleveur est passé de 3,86 € en 2011 à 4,60 € en 2015, ce qui est 40 à 60 centimes plus élevé que dans la filière conventionnelle et équivaut au prix de la filière Bio. Et le chiffre d'affaires de ces éleveurs est lui aussi en augmentation depuis 2008.

Les facteurs de réussite de cette marque sont donc la collaboration entre tous les acteurs, la

forte demande des consommateurs pour ce type de produits et l'image positive du territoire de Brière.

En revanche, l'équilibre reste encore difficile à trouver dans les débouchés entre les morceaux nobles et les abats.

Les perspectives aujourd'hui ne sont pas tant le développement de la filière, le système semblant avoir atteint son équilibre, que le problème de la reprise des exploitations agricoles et de transmission des savoir-faire, dans un contexte où la population d'éleveurs est aujourd'hui vieillissante. ”

*Diffusion d'un film sur la marque Parc en Brière.*

## TABLE RONDE

**Jean-Charles CATTEAU**  
Animateur, Adhoc communication

**Dominique HEMERY**  
Président de l'Association des éleveurs du Parc naturel régional de Brière

**Luc BARBIER**  
Responsable de la mission Marais Audomarois, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

**Emilie LEVEAU**  
Ingénieur territorial, Institut national de l'origine et de la qualité

**Jean-Michel DEREK**  
Historien

**Régis VIANET**  
Directeur, Parc naturel régional de Camargue

**Jean-Laurent LUCCHESI**  
Directeur, Association des Amis des marais du Vigueirat

**Claire-Cécile GARNIER**  
Chef du Bureau des milieux aquatiques, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

**Gérald DUHAYON**  
Responsable du Pôle Ressources et milieux naturels, Parc naturel régional Scarpe-Escaut

**Thierry LECOMTE**  
Administrateur de Ramsar France, Président du CSRPN de Normandie

**Jean-Charles CATTEAU** : Monsieur Hémerly, on vient de vous voir à l'image, quelles sont vos motivations initiales et quels sont les bénéfices que vous retirez aujourd'hui de cette expérience ?

**Dominique HEMERY** : Autrefois, les anciens regrettaient qu'il n'y ait pas de label lié au Parc. C'est la rencontre avec un abatteur, qui a insisté pour que le mot Parc figure dans la marque, qui a été déclenchante. Il aura fallu plus d'une année pour mettre en place la filière.

Le problème auquel on a été confronté était que la Loire-Atlantique ne comptait plus qu'un abattoir, or le recours à la marque exigeait que les animaux soient abattus sur le territoire. Heureusement, le Parc nous a soutenus pour l'obtention d'une dérogation qui nous permet de travailler avec un abatteur vendéen.

**Jean-Charles CATTEAU** : Votre marge financière s'en est-elle trouvée améliorée ?

**Dominique HEMERY** : Oui, effectivement et c'est important. Nous avons stabilisé les prix par rapport au marché conventionnel.

**Jean-Charles CATTEAU** : La proximité de votre territoire de production avec la ville de Nantes a également sans doute contribué à ce succès.

**Dominique HEMERY** : Effectivement, et les gens sont fiers de pouvoir acheter des produits locaux.

## TABLE RONDE (SUITE)

**Jean-Charles CATTEAU** : Monsieur Barbier, le périmètre retenu pour l'IGP carotte de Tilques est relativement large, pourquoi ?

**Luc BARBIER** : D'abord l'assolement impose de faire tourner les cultures. Par ailleurs, la délimitation se base sur le bassin de production historique qui est connu et il est important de garder une marge pour des extensions éventuelles.

**Jean-Charles CATTEAU** : Y a-t-il une corrélation entre la plus-value apportée et la restriction du territoire ?

**Emilie LEVEAU** : On peut constater une différenciation entre les produits standards et les produits de qualité, mais celle-ci est difficile à chiffrer. Le signe de qualité permet au moins le maintien des prix en période de crise. Quant à l'aire géographique délimitée, elle est généralement figée, mais est réfléchie de manière à faire vivre une filière, en tenant compte des crises potentielles.

**Jean-Charles CATTEAU** : Historiquement, il semble que les zones auxquelles on se réfère pour monter des IGP étaient plus larges qu'aujourd'hui.

**Jean-Michel DEREK** : Il y avait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle ce type de signe de qualité, ainsi des veaux de rivière en vallée de la Seine, qui étaient très cotés.

Par ailleurs il y avait historiquement une grande proximité entre la zone de production et le lieu de consommation.

**Régis VIANET** : La démarche de qualité a-t-elle un effet booster sur le reste de la filière, comme c'est le cas aujourd'hui en Camargue sur la viande de taureau ?

**Dominique HEMERY** : En Brière, sur le territoire du Parc il y a 330 élevages, mais seuls les 10 % d'éleveurs engagés dans la marque Parc bénéficient de cette plus-value.

**Jean-Laurent LUCCHESI** : Peut-on imaginer un jour manger du boeuf-carottes de sites Ramsar en bio ?

**Dominique HEMERY** : Pour l'instant ce n'est pas prévu en Brière.

**Luc BARBIER** : Et pour la carotte de Tilques non plus.

**Emilie LEVEAU** : Il s'agit d'une autre démarche que l'IGP. Le Bio n'est pas lié au territoire mais à une démarche du producteur, mais il est bien évidemment possible de cumuler les deux.

**Jean-Marie GILARDEAU** : Il est essentiel de réfléchir aussi à la qualité environnementale du produit et pas seulement à sa qualité gustative. Ainsi une marque Ramsar ne garantirait pas forcément une qualité gustative spécifique, mais en revanche garantirait qu'elle provient d'un territoire préservé.

**Luc BARBIER** : Ce n'est pas une mauvaise idée. La marque Parc bénéficie du fait que tous les Français connaissent les parcs, ce qui rassure le consommateur. En revanche, Ramsar souffre d'un déficit de notoriété.

On a eu aussi des velléités de mettre en place une marque Réserve de biosphère et une étude avait été menée dans ce sens, mais finalement les producteurs n'ont pas souhaité donner suite, craignant que cette distinction ne leur fasse perdre des parts de marché dans les négociations avec les acheteurs. Il convient donc d'être vigilant sur la viabilité des démarches.

**Claire-Cécile GARNIER** : Est-il possible d'imaginer une IGP type Viande de prairies humides, qui ne soit pas liée à un territoire précis ?

**Emilie LEVEAU** : L'IGP et l'AOP ne sont pas faites pour cela dans la mesure où elles sont liées à un territoire défini et qui a une réputation.

**Jean-Charles CATTEAU** : En revanche, rien n'empêche d'imaginer un label privé. Avez-vous eu l'occasion d'en discuter avec le Ministère de l'Agriculture ?

**Claire-Cécile GARNIER** : Pas à ma connaissance.

## TABLE RONDE (SUITE)

**André BERNE :** Je suis un peu déçu de la réponse car les AOP ne sont pas purement géographiques et reposent sur un cahier des charges. Or aujourd'hui, pour le camembert de Normandie par exemple, les vaches peuvent ne manger que du maïs et ne jamais voir la prairie. Ce serait donc bien de mettre plus d'écologie, un peu plus d'herbe dans les AOP, d'autant que l'herbe chute dangereusement, y compris en Normandie. Concernant la carotte, je rappelle que c'est la production la plus consommatrice en phytosanitaires et donc la plus polluante si elle n'est pas bio.

**Jean-Charles CATTEAU :** Certaines AOC ont justement tendance à durcir leur cahier des charges dans ce sens.

**Emilie LEVEAU :** Les deux cas de figure existent et il existe également des cahiers des charges qui s'affaiblissent. Mais il y a effectivement une prise de conscience grandissante des questions agroenvironnementales.

Certains opérateurs y sont sensibles, mais d'autres moins et il convient donc de trouver un juste milieu à travers des éléments qui soient acceptés par tous.

**Gérald DUHAYON :** Qu'est-ce qui fait le lien entre l'identité d'un produit et la représentation sociale, surtout dans le cas d'un grand territoire ? Et peut-on identifier à quel moment les attachements se sont arrêtés ou recréés ?

**Jean-Michel DEREK :** Les identités regroupent un ensemble de faits culturels, qui sont la base de l'attachement.

**Dominique HEMERY :** Les Briérons sont très attachés à leur territoire. En Brière, chacune des 21 communes du PNR est représentée par un syndic et ce sont ces syndicats, réunis en commission, qui gèrent l'identité du territoire.

**Emilie LEVEAU :** L'identité est liée à l'appellation et au partage de savoir-faire sur un produit donné. La définition de l'identité sur un même territoire est donc différente selon le produit.

**Thierry LECOMTE :** Concernant l'attachement des gens de marais à leur environnement, comment expliquer les comportements contradictoires qui s'observent parfois et qui mènent à l'abandon de certains aspects traditionnels, voire à une dégradation irréversible ?

**Jean-Michel DEREK :** C'est le problème de la transmission de la culture au sein des générations, face au phénomène de globalisation qu'on observe aujourd'hui. Il y a un effort d'éducation à faire. En Brière cet effort de transmission perdure.

**Dominique HEMERY :** C'est vrai que même en Brière certaines chaumières ont été détruites, mais depuis un certain nombre d'années le Parc s'est montré vigilant sur ces aspects et cela a permis d'éviter de faire n'importe quoi.

**Jean-Charles CATTEAU :** Au-delà des propositions mécaniques pour mieux valoriser un territoire, il ressort de ces échanges que c'est bien le prix du produit qui, au bout du compte, va générer de la protection.



**Dominique HEMERY**  
Président de l'Association des éleveurs du Parc naturel régional de Brière

# ATELIER 2

## Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer le tourisme et les loisirs ? Quelle application via le label Ramsar ?

### ECO-LABELS ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



**Sylvie BARRERE**

Responsable environnement et développement durable,  
Atout France

“ Créée le 22 mai 2009, Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, est l'unique opérateur de l'État dans le secteur du tourisme. Structuré en GIE rassemblant près de 1 300 partenaires du secteur du tourisme, tant publics que privés, cet organisme, qui intervient en France et à l'international, a pour principales missions l'observation et la connaissance des marchés, l'assistance au développement des entreprises et de l'attractivité des destinations à travers son expertise en ingénierie, et l'aide à la commercialisation par la promotion.

Même si le lien entre Atout France et les acteurs des zones humides n'a pas été formalisé jusqu'à présent, l'agence est déjà intervenue à plusieurs reprises sur le sujet : en 2011, pour promouvoir la Journée mondiale des zones humides sur le thème "Les zones humides, le tourisme et les loisirs" et, en 2013, dans le cadre d'un précédent séminaire Ramsar.

L'exposé prend appui sur trois publications d'Atout France : l'une, sur le marché du tourisme durable, la seconde, sur les écolabels en matière d'hébergement touristique, la troisième, sur le lien entre les espaces naturels et les stations touristiques.

La labellisation présente plusieurs avantages tant en terme de marketing qu'au plan corporate. Les labels sont un gage de reconnaissance par le client, qui y voit une garantie. Être labellisé est aussi un moyen de se positionner comme précurseur, de se structurer autour d'un référentiel ou encore de motiver et fédérer le personnel. Cependant, pour être un marqueur efficace de l'offre, un label doit être lisible, visible et crédible.

Aujourd'hui, au-delà des confusions entre les labels, les marques et les chartes, les écolabels sont encore trop peu connus et le public fait mal la différence entre eux.

S'agissant du label Ramsar, peu de personnes l'identifient parmi la multiplicité des systèmes de protection, le premier objectif est de se doter d'une visibilité. La terminologie est peu attirante (zone humide) et peu explicite (Ramsar), les écosystèmes concernés sont complexes et mal connus, les sites et les expériences clients très diversifiés, enfin, les visiteurs, bien que sensibilisés, n'ont qu'une connaissance intuitive du label.

Il s'agit également de faire jouer l'effet stimulant du réseau mondial avec ses 2 242 sites dont certains sont déjà des spots touristiques, comme la Baie de Somme, la Camargue, la Baie du Mont Saint-Michel.

Une autre piste est de construire des synergies, tant au plan local que national, voire international, avec les acteurs touristiques et ceux des espaces naturels, qui ont parfois du mal à travailler ensemble. Les espaces naturels constituent pourtant un atout touristique évident par les paysages et le support d'activités qu'ils offrent.

Atout France dispose d'un outil qui pourrait servir pour la construction d'un discours et de produits communs dans ce domaine, le cluster Tourisme de pleine nature. Ce lieu d'échanges, de partage d'expériences et d'informations, et d'expertise regroupe à ce jour principalement des acteurs institutionnels des destinations touristiques et quelques représentants des hébergements et des activités de pleine nature, mais aucun des espaces naturels, ce qui est dommageable.”



## RETOUR D'EXPERIENCES

### LE TOURISME DANS LE SITE RAMSAR DE LA BAIE DE SOMME



**Dorothee MARÉCHAL**

Somme Tourisme,  
Agence de développement et de réservation touristique

“ Il n'y a, au premier abord, aucun rapport entre Ramsar et le tourisme. Mais l'objet de cet atelier m'a amenée à m'interroger sur notre site Ramsar.

Le site Ramsar de la baie de Somme recouvre tout le littoral et la baie de Somme, là où se rencontre toute l'activité touristique du territoire.

En revanche le terme de site Ramsar n'invite pas au rêve, contrairement à la reconnaissance de la baie dans le Club des plus belles baies du monde.

Au-delà, c'est aussi un Grand Site de France, une réserve naturelle nationale, le Parc du Marquenterre qui a accueilli quelque 13100 visiteurs en 2015... qui offre une proximité géographique avec de grands bassins de population.

La baie de Somme est aussi le fruit de 40 ans d'aménagement et de préservation du littoral et des milieux naturels.

Grâce à ces atouts, elle compte aujourd'hui 40 000 lits marchands sur toute la Picardie maritime et 70 000 lits en résidence secondaire, deux millions de visiteurs estimés sur les principaux milieux naturels du Grand Site et dix millions au-delà sur l'ensemble du territoire.

Les usages touristiques sont de type balnéaire, découverte de sites payants (Parc du Marquenterre, Maison de la Baie...), loisirs sportifs et activités de pleine nature, en lien avec le cadre naturel exceptionnel. Ces activités répondent au besoin des clients de rompre avec le quotidien et de venir se ressourcer.

Les activités sportives et de pleine nature sont multiples et réparties sur l'ensemble du territoire : pirogues, kayak de mer, kite surf, marche aquatique côtière, voile, paddle, planche à voile, balades pédestres encadrées... Tout ceci représente une pression importante sur le site, qui n'est pas toujours du goût des gestionnaires d'espaces naturels. Toutefois, ce sont les pratiques libres qui causent le plus de dérangements.

La charte de la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme permet de contrôler ces activités. Par ailleurs les guides nature (une quarantaine sur le site) sont organisés en Syndicat professionnel et une démarche de qualité est en cours.

Les Agences de développement et de réservation touristiques, présentes dans tous les départements, peuvent être l'interlocuteur pour promouvoir ou organiser les activités sur le site.

En baie de Somme, le Festival de l'Oiseau est organisé chaque année sur la thématique spécifique de la nature. 400 sorties nature sont ainsi proposées sur une semaine, dont 80 % au coeur du site Ramsar.

Quant à savoir si la reconnaissance Ramsar est une opportunité pour développer le tourisme, le frein vient là encore de la méconnaissance de l'outil. Si sur 26 guides interrogés, 23 connaissent le label Ramsar, le public en revanche est totalement ignorant de cette reconnaissance, de même que le monde du tourisme qui ne relaye donc pas l'information. Ainsi le logo Ramsar ne figure dans aucune des brochures touristiques de la baie de Somme.

Néanmoins, cette labellisation contribue forcément au développement du tourisme, dans la mesure où elle tend à préserver le cadre des activités.

C'est peut-être un élément à mettre en avant auprès d'un public plus ciblé, mais cela nécessite néanmoins à la fois un aménagement des sites, des infrastructures d'accueil à proximité, si possible à haute qualité environnementale

ou de type hébergement insolite, et peut-être l'organisation de nouvelles balades thématiques encadrées.

Récemment le Département a installé un belvédère au coeur du site Ramsar avec pour objectif d'y faire venir les visiteurs. Mais pour l'instant, les seuls retours sont deux mécontents qui se sont plaints d'avoir eu du mal à trouver et qu'il n'y ait rien eu à voir.”



### LE TOURISME DANS LE SITE RAMSAR DU DELTA DE LA LEYRE



**Raphaël JUN**

Animation-Médiation du site Ramsar,  
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

“ Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a été créé en 1970, avec dès le départ une volonté de mise en valeur du territoire par le tourisme. Il regroupe aujourd'hui 51 communes, représentant 78 000 habitants, sur une surface de 336 000 ha.

Ses missions sont à la fois la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, l'accueil, l'éducation et l'information du public, pour contribuer au développement économique, social et culturel du territoire. Il est organisé autour de deux pôles : un pôle Patrimoine naturel et un pôle Tourisme.

Au niveau du delta de la Leyre, le Parc est doté d'une Maison de la nature du Bassin d'Arcachon et de la Réserve ornithologique du Teich.

Le site Ramsar du delta de la Leyre occupe le fond du bassin d'Arcachon, sur un territoire en mutation sous la pression urbaine. La croissance démographique y est en effet la plus forte de la Gironde, puisque la population y est passée de 72 000 à 134 000 habitants entre 1975 et 2009 et le scénario à 2030 prévoit encore 100 000 habitants supplémentaires. A cela s'ajoute une population multipliée par trois en période estivale par le flux touristique.

Au niveau de l'occupation du sol, l'eau douce domine dans ces paysages mouillés, avec le fond du bassin d'Arcachon qui est également sous influence marine. Le delta de la Leyre a été désigné site Ramsar en 2011, au regard de la richesse de son patrimoine naturel : 30 habitats d'intérêt communautaire, 570 espèces végétales, 324 espèces d'oiseaux 44 protégées au titre de la directive Oiseaux, 35 de mammifères, 29 de poissons, 8 reptiles, 74 insectes...

La structuration de l'offre de tourisme est différente dans le Parc et sur le bassin d'Arcachon. Le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon a pris récemment la compétence tourisme et a établi sa stratégie de communication autour du concept des "Vraies vacances".

Mais le territoire compte également trois autres grosses structures touristiques : le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, fortement impliqué dans une démarche en faveur de l'écotourisme, le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Éyre, créé en 2004, acteur incontournable pour le développement du tourisme durable, et les dix offices du tourisme du territoire qui ont accueilli en 2012 environ 265 000 visiteurs et jouent un rôle primordial dans la promotion touristique.



Le poids économique du tourisme sur le bassin d'Arcachon est considérable. Ainsi en 2012 il a permis d'injecter près de 350 millions d'euros dans l'économie locale, pour un total de plus de 8,5 millions de nuitées essentiellement concentrées pendant la période estivale, avec des dépenses moyennes journalières également supérieures durant cette période.

Une forte concentration de l'emploi est associée à ce tourisme, avec 12,6 % de l'emploi total mais là encore une forte variation saisonnière puisque ce chiffre atteint plus de 20 % en été.

Près de neuf séjours sur dix se font pour des motifs de loisirs ou de vacances, avec pour principale motivation dans le choix de cette destination la nature et la beauté des paysages.

Les activités pratiquées sont très diversifiées et de trois types : la découverte du territoire, la découverte des produits locaux et la pratique de loisirs.

Le fond du bassin d'Arcachon reste le parent pauvre de ce tourisme, mais les chiffres ont néanmoins doublé en 2015.

La filière de l'écotourisme sur le delta de la Leyre est très forte, basée sur un Schéma de cohérence du développement touristique réalisé en 2007, qui a permis la mise en réseau des différentes structures autour de plusieurs objectifs :

- préserver les ressources naturelles et culturelles du territoire ;
- favoriser les échanges authentiques entre populations accueillies et accueillantes ;
- créer une source de développement économique locale ;
- participer à la sensibilisation des visiteurs à leur environnement.

En 2011, plus de 7 300 personnes avaient participé aux animations écotouristiques proposées.

Il apparaît que cette filière écotourisme s'adresse surtout à une clientèle familiale, concentrée sur les mois d'été et les vacances scolaires.

Il y a une volonté de conserver ce tourisme de nature sur le delta, qui participe à l'économie locale, avec néanmoins des conflits d'usage possibles entre les nouveaux usages récréatifs et les activités traditionnelles comme la chasse à la tonne.

Le delta compte deux gros pôles de fréquentation touristique : une fréquentation libre autour des digues avec quelques 150 000 visiteurs par an et un accueil plus structuré de 15 000 visiteurs. Mais la capacité d'accueil du territoire est très disparate entre les communes.

Le delta peut se visiter sur l'eau, à pied, à cheval, à vélo. Le bird-watching y est très développé.

L'itinéraire nautique de la Leyre est inscrit au Plan départemental des espaces sites et itinéraires de sport de nature. Depuis 2015 une démarche marque Parc est engagée sur cette itinérance avec les différents prestataires. La Leyre étant un fleuve côtier, elle est située sur le Domaine public fluvial, la réglementation n'y est donc pas la même que sur le Domaine public maritime. Ainsi les engins motorisés type jet-ski y sont interdits.

Depuis une quarantaine d'années, les actions du Parc dans le domaine du tourisme s'emboîtent donc avec celles des acteurs socio-économiques professionnels et des acteurs publics. Le territoire recoupe en effet de nombreux périmètres qui contraignent ce tourisme : outre le Parc naturel régional, on y compte un site inscrit, un SAGE, un site Natura 2000, le site Ramsar...

Les limites de la valorisation touristique sont liées au développement démographique périphérique, alors que le public est en demande d'espaces de liberté, à la forte fréquentation de la Leyre qui peut concentrer jusqu'à 90 000 descentes en été, à l'augmentation de la fréquentation et de la demande tout au long de l'année. Cela nécessite d'anticiper les questions de dérangement et de bruit, d'information sur la réglementation, d'organisation des pratiques et de leur régulation, sachant que le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire.

Et cela pose bien évidemment le problème des impacts sur un espace fragile et protégé. ”

## TABLE RONDE

**Jean-Charles CATTEAU**  
Animateur, Adhoc communication

**Thierry LECOMTE**  
Administrateur de Ramsar France,  
Président du CSRPN de Normandie

**Jean ROUSSELOT**  
Responsable service Milieux aquatiques inondations, Angers  
Loire Métropole

**Dorothée MARECHAL**  
Somme Tourisme,  
Agence de développement et de réservation touristique

**Jérôme BIGNON**  
Sénateur de la Somme,  
Président de l'association Ramsar France

**Sylvie BARRERE**  
Responsable environnement et développement durable,  
Atout France

**Raphaël JUN**  
Chargé de mission Animation médiation  
du site Ramsar du delta de la Leyre,  
Parc naturel régional des Landes de Gascogne

**Ghislaine FERRERE**  
Chargée de mission Milieux humides Convention de Ramsar,  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

**Mégane MILLET-LACOMBE**  
Etudiante,  
Ecole nationale supérieure du paysage

**Jean-Michel DEREK**  
Historien

**Anne-Sophie DEFONTE**  
Animatrice Ramsar,  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine

**Jean-Charles CATTEAU** : Se pose effectivement la question de la cible.

**Jean ROUSSELOT** : Le tourisme de nature reste une niche, même si le volume du public visé peut quand même être considérable, puisque la RSPB (équivalent anglais de la LPO) par exemple compte quelque 600 000 membres. Sur notre territoire nous avons une attente sur ce volet, et nous sommes en train de nous structurer dans ce cadre, autour d'un enjeu de territoire global. Quelle est la porte d'entrée avec les acteurs du tourisme pour la coordination de ces enjeux ?

**Dorothée MARECHAL** : L'échange entre les gestionnaires de sites et l'Agence de tourisme est indispensable et si vous êtes demandeur, il ne faut pas hésiter à la solliciter. Il me semble effectivement souhaitable de cibler une clientèle plus intéressée par la nature, sachant toutefois que, pour accueillir des touristes anglais notamment, il est nécessaire que les guides soient bilingues. Et c'est bien le rôle des guides d'apporter une plus-value et de conseiller les visiteurs.

**Jérôme BIGNON** : Je voulais rappeler le partenariat avec Biotope, société d'éditions avec laquelle nous avons produit un guide touristique des sites Ramsar, qui présente des itinéraires dans 16 des 44 sites Ramsar, dont un sur la baie de Somme.

Sur la masse de visiteurs que peuvent drainer certains sites, la diversité est grande, ce qui permet un large panel d'entrées. Les grands sites qui attirent beaucoup de touristes ont un aspect très positif, au-delà du danger lié à une trop forte fréquentation, dans la mesure où ils permettent la promotion de la marque Ramsar dont peuvent ainsi profiter des sites de moins grande notoriété.

**Jean-Charles CATTEAU** : Quel est votre sentiment face au constat du manque de notoriété du nom Ramsar, puisque même le nom de la ville n'est pas connu ? Et comment contourner cette difficulté ?

**Jean-Charles CATTEAU** : On aura bien compris le problème lié au manque de notoriété du label Ramsar.

**Thierry LECOMTE** : J'ai eu la chance de suivre récemment une visite du delta de la Leyre, remarquable grâce à l'encadrement dont elle bénéficiait. C'est ce supplément d'âme qu'apporte Ramsar : un véritable service de qualité, qui ne s'adresse peut-être pas effectivement à un tourisme de masse.

## TABLE RONDE (SUITE)

**Jérôme BIGNON** : Il faut bien faire avec puisque c'est son nom. A cela s'ajoute la difficulté liée à l'appellation zones humides. L'important est de travailler à l'attractivité des sites pour ce qu'ils proposent.

Et au-delà de la préservation des zones humides, les sites Ramsar recouvrent un véritable enjeu citoyen, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique ou de la préservation de la biodiversité.

**Dorothee MARECHAL** : Pour revenir sur le partenariat entre Biotope et Ramsar, le guide que j'ai pu découvrir apparaît comme manquant peut-être d'une touche de tourisme.

**Jérôme BIGNON** : Nous envisageons justement de faire un tome 2 et les suggestions d'amélioration sont les bienvenues.

**Dorothee MARECHAL** : Les éditions Dakota produisent également des livres de belle qualité dans le domaine de la découverte de la nature.

**Sylvie BARRERE** : Il ne faut pas oublier les prestataires de l'hébergement qui peuvent s'avérer de bons ambassadeurs du tourisme de nature.

**Jean-Charles CATTEAU** : Qu'est-ce qui vous semble prioritaire pour la promotion de ce tourisme ?

**Raphaël JUN** : La constitution d'un réseau de partenaires est essentielle, d'où la nécessité d'une animation sur le territoire.

**Jean-Charles CATTEAU** : Et donc un besoin de décloisonnement entre les différents acteurs du tourisme et des espaces naturels.

**Ghislaine FERRERE** : Le Cluster Tourisme de pleine nature de Atout France compte-t-il parmi ses membres un représentant du Ministère de l'Environnement ?

**Sylvie BARRERE** : Le principe de ce club est de rassembler les acteurs du tourisme de nature et non les institutionnels, les ministères n'y sont donc pas représentés.

En revanche, dans les travaux d'ingénierie et de conseils, nous disposons d'un outil, les contrats de destination, pour lequel nous avons établi des partenariats avec certains ministères.

**Ghislaine FERRERE** : Il me semble essentiel d'avancer sur les difficultés de terminologie que nous rencontrons avec les termes Ramsar et zones humides.

**Mégane MILLET-LACOMBE** : Ramsar doit-il être vraiment un label touristique ?

Les sites Ramsar sont-ils en capacité d'accueillir autant de touristes ?

Le tourisme n'est pas le seul moyen économique de pousser ces sites.

**Sylvie BARRERE** : Le tourisme n'est en effet pas la panacée et il recouvre un certain nombre de paradoxes. Tous les cas sont à étudier en fonction de la zone humide.

Il n'y a pas de solution unique et pas de solution miracle. Mais à l'inverse la dichotomie entre nature et tourisme est parfois trop importante.

**Dorothee MARECHAL** : C'était la question posée par l'atelier : comment une reconnaissance peut être une opportunité pour développer le tourisme. Mais effectivement, je ne pense pas que Ramsar soit l'outil adéquat pour organiser et gérer la fréquentation. La baie de Somme était déjà une destination touristique avant sa labellisation Ramsar.

**Jean-Michel DEREK** : Le monde du tourisme et celui des environnementalistes ne se connaissent pas. La définition sociale de la nature ne pourra jamais s'écrire, compte tenu de la divergence des intérêts ; les espaces naturels ont toujours été des zones de conflits et il faut vivre avec.

**Anne-Sophie DEFONTE** : Quand on envisage un développement touristique, on ne parle pas forcément de tourisme de masse car effectivement les zones humides ne sont pas en mesure d'accueillir une fréquentation trop importante.

Mais cela peut être un moyen de redonner vie à certains territoires qui ne sont plus que des territoires dortoirs.



## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES



**Jean-Pierre GIROD**

Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

« Madame la Préfète a insisté sur les bijoux que constituent les trois sites Ramsar de Normandie, et sur le fait que l'image des zones humides évolue. Je crois qu'on est en retard, alors cinq minutes d'intervention, cinq idées.

Les fonctions des zones humides ont également été rappelées :

- régulation du cycle de l'eau ;
- support d'une grande biodiversité ;
- fonctions épuratoires ;
- la plus forte production de biomasse à l'hectare ;
- aménités pour les habitants ;
- support d'activités économiques (élevage, écotourisme...);
- contribution positive vis-à-vis du changement climatique.

Pourtant, ces écosystèmes restent très mal connus de la plupart des habitants.

Un des premiers points évoqués lors de ce séminaire a été la mise en œuvre du triptyque Éviter-Réduire-Compenser, en insistant sur les aspects éviter et réduire.

Ce triptyque est inscrit dans les axes stratégiques de la nouvelle charte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Un autre point essentiel de nos échanges a été celui concernant une ICHN spécifique aux zones humides, en complément des mesures agri-environnementales, afin de maintenir les prairies et l'élevage.

À ce sujet, Pascal Férey, Président de la Chambre d'agriculture de la Manche, était en réunion ce matin même au Ministère de l'Agriculture pour défendre que tout le grand Ouest puisse bénéficier de cette indemnité compensatrice notamment pour les zones humides.

La question de la valorisation de ces territoires humides a occupé une large part des débats et la labellisation a été présentée comme un pass VIP qui assure un accueil bienveillant aux projets portés par ces territoires.

Cette valorisation peut prendre différentes formes, mais dans tous les cas, ces marques et labels doivent oeuvrer pour maintenir les paysages, les savoir-faire et la biodiversité.

Je prendrai l'exemple du label AOP du comté, pour lequel la zone a été réduite, la race fixée et le nourrissage limité aux prairies – si possibles naturelles –, y compris les tourbières. Il me semble essentiel de revenir à une

liaison production-territoire, pour tenir compte des spécificités de ces territoires pour des productions de qualité.

Concernant le tourisme, au-delà du tourisme de masse, les visiteurs de ces territoires différents sont là pour se ressourcer et pour y trouver un bien-être.

Cela nécessite aussi des opérateurs qui sachent éveiller les sens du public.

**La labellisation a été présentée comme un pass VIP pour la valorisation des territoires humides.**



Bien évidemment, le tourisme de masse n'est pas adapté sur les milieux fragiles que sont les zones humides et il faut s'orienter vers un tourisme qui amène plus de valeur ajoutée au territoire.

Le tourisme de pleine nature prend, aujourd'hui, de plus en plus d'importance face à une population urbaine grandissante en mal de nature.

Enfin plus généralement, par rapport à ces labellisations, il faut retenir l'importance d'une démarche au service de l'intérêt général, basée donc sur des projets co-construits et partagés, afin que la démarche et le territoire soient appropriés par les habitants et les élus.

Dialogue, échanges et co-construction sont les idées fortes de ce séminaire.

Il est également ressorti le besoin d'une gouvernance globale des zones humides, au cœur

de laquelle s'inscrit le projet Ramsar, à travers une vision pluridisciplinaire de ces milieux et un travail transversal. Ceci nécessite une véritable ingénierie de qualité et des élus visionnaires qui se projettent sur le long terme.

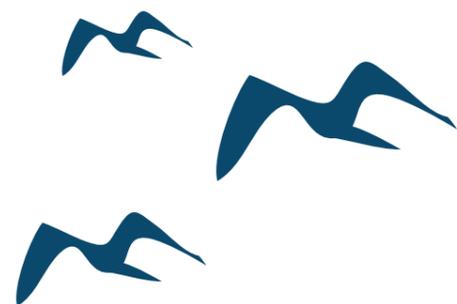
**Il faut retenir l'importance d'une démarche au service de l'intérêt général, basée donc sur des projets co-construits et partagés, afin que la démarche et le territoire soient appropriés par les habitants et les élus.**

Quant à la dénomination, il est difficile de trouver une sémantique qui corresponde à la réalité.

En conclusion je citerai Albert Camus : "Le bien public est fait du bonheur de chacun".

Les sites Ramsar doivent se nourrir des envies de chacun, mais il faut leur apporter les outils.

Ce sont alors les habitants qui nous donneront les solutions pour plus de pérennité, à condition que le travail collectif et partenarial soit toujours au rendez-vous ! ”



7



## DISCOURS DE CLÔTURE



**Jérôme BIGNON**

Président de l'Association Ramsar France

“ Je suis un peu confus de reprendre la parole parce que j'ai l'impression d'intervenir tout le temps et que je vais vous lasser. Moi je ne me lasse pas d'être avec vous donc j'ai accepté de participer – si on peut appeler ça comme cela – à une forme de conclusion. C'est en même temps un peu prétentieux et compliqué de conclure, parce qu'en fait on est sur un cheminement permanent, avec mes collègues qui sont aussi mes amis et qui participons au conseil d'administration de cette association depuis plusieurs années. On sent bien que chaque forum, chaque séminaire est un nouveau pas dans la direction que nous suivons et sur laquelle nous cheminons.

Alors, il y en a qui nous quittent, il y en a qui nous rejoignent, mais globalement le fond est toujours là et j'ai un peu le sentiment quand je vois une salle comme celle-ci pendant ces deux jours, qu'elle est un peu plus peuplée et un peu plus constituée de gens très compétents, très techniques, très avisés, très pleins de leur mission, et c'est extraordinairement encourageant.

Je vais donc commencer par des remerciements, parce que je pense que ces remerciements on ne les fait jamais de façon assez forte, assez nombreux, tant l'engagement de ceux qui ont préparé, organisé, accueilli, est important. Cela ne peut pas être réussi s'il n'y a pas tous ces gens qui vous accueillent, qui vous donnent vos étiquettes, vos sacs, qui ont rempli le sac, qui ont réfléchi au sac, qui viennent vous chercher à la gare, qui vous ramènent à la gare, qui vous conduisent à l'hôtel...

Je sais bien que c'est partout toujours pareil quand on va à des colloques, mais il y a des endroits où on se sent bien et ici, vraiment, on se sent bien.

Je ne vais pas citer tant de noms que cela.

Finalement si on est ici c'est parce qu'il y a eu un cheminement de cette région. C'est quelque chose de récent, la désignation est récente et on est venu très vite vous saluer, vous dire combien on était heureux de vous avoir parmi l'équipe des 44

sites Ramsar, des 43 précédemment et du 44<sup>ème</sup> aujourd'hui avec vous.

Ça peut commencer à être une famille les sites Ramsar. Il y en a qu'on voit plus ou moins, mais il y en a quelques-uns qui constituent les piliers de la famille et j'ai l'impression, vue la qualité de l'accueil que nous avons eu, de votre détermination à nous accueillir : trois Présidents de Communautés de communes, le Président du Parc naturel régional, les élus régionaux, les élus départementaux, qui sont venus nous saluer, qui ont pris la peine de venir passer un moment avec nous, la Préfète de Région – ce n'est pas rien de déplacer un préfet de Région, il n'y en a plus que 13 maintenant alors c'est toujours un honneur démultiplié, en plus il n'y a pas beaucoup de femmes ! –.

**L'équipe des 44 sites Ramsar commence à être une famille.**

J'ai eu le plaisir d'être dans un département qui avait Madame Klein comme Préfète de Région, d'une région beaucoup plus modeste, je peux vous dire combien c'est une femme de qualité, qui a un sens de la République, de l'Etat absolu et donc c'est un plaisir de la recroiser avec vous.

Il y a deux jeunes femmes que je voudrais saluer plus particulièrement. C'est Anne-Sophie Defonte, parce que depuis que je la connais elle a montré une détermination à faire progresser ce projet à toutes les étapes.



D'abord comme observatrice, puis comme concourant au projet, puis nous accueillant aujourd'hui. Donc bravo à ceux qui l'ont recrutée, parce que je pense que c'est une opportunité formidable d'avoir des jeunes de cette qualité qui travaillent avec eux. Je ne dis pas que je vous envie, parce que j'ai des très bons collaborateurs, mais c'est toujours agréable d'avoir des gens qui travaillent avec vous de cette qualité.

**C'est toujours agréable d'avoir des gens qui travaillent avec vous de cette qualité.**

Je voudrais aussi saluer Eve Alcoumbre, parce qu'elle nous a fait un boulot formidable. Ce n'est pas si facile quand on n'a pas encore beaucoup d'expérience professionnelle, de présenter un travail important,

accompli sous le contrôle de Bastien Coïc et de Ghislaine Ferrere, travail très important, très utile pour nous, qui assure notre crédibilité technique, scientifique vis-à-vis des services de l'Etat, vis-à-vis de vous tous. Et Eve a montré aussi qu'elle avait du talent, qu'elle avait un vrai avenir. Maintenant elle cherche du boulot, si quelqu'un a une idée pour elle, pensez-y parce que c'est important que nos jeunes s'investissent sur ces sujets-là. C'est aussi les colonnes du temple pour les générations qui viennent sur ces sujets-là. Et on continuera à parler – je le promets – des zones humides pendant longtemps, parce que c'est un sujet qui est devant nous pour mille raisons.

Je voudrais dire un mot de Bastien, parce que, je l'ai dit au début, le principe qu'on a eu c'est d'avoir un collaborateur et non pas dix, parce qu'on s'est dit – j'en parlais tout à l'heure avec Monsieur le Maire de Pont-Audemer – c'est le principe de base. On a eu la chance formidable d'avoir recruté Bastien, qui nous a démontré à mille reprises qu'il était l'homme de la situation, qu'il savait à la fois profiter des expériences de chacun, profiter de nos talents, apprécier également à leur juste mesure nos défauts et faire en sorte que tout cela s'organise le mieux possible. Et vraiment l'équipe ne serait plus la même si Bastien n'était pas avec nous.

En faisant des remerciements particuliers j'ai conscience que je vais peut-être oublier ou blesser ceux que je ne remercie pas individuellement, mais

je pense que c'est intéressant d'illustrer. Quand on organise un séminaire, pour nous c'est un moment fort de l'année, et je redis combien ces moments forts de l'année sont des moments de progression. C'est le résultat de beaucoup de réflexions qu'on a eues les années précédentes, mais c'est aussi la nourriture que vous nous donnez pour réfléchir à ce qu'on va faire pendant les mois ou les années qui viennent.

C'est très interactif, on ne s'en rend pas toujours bien compte. On va évidemment, dès le conseil d'administration du 2 décembre – comme on dit trivialement – débriefer tout cela.

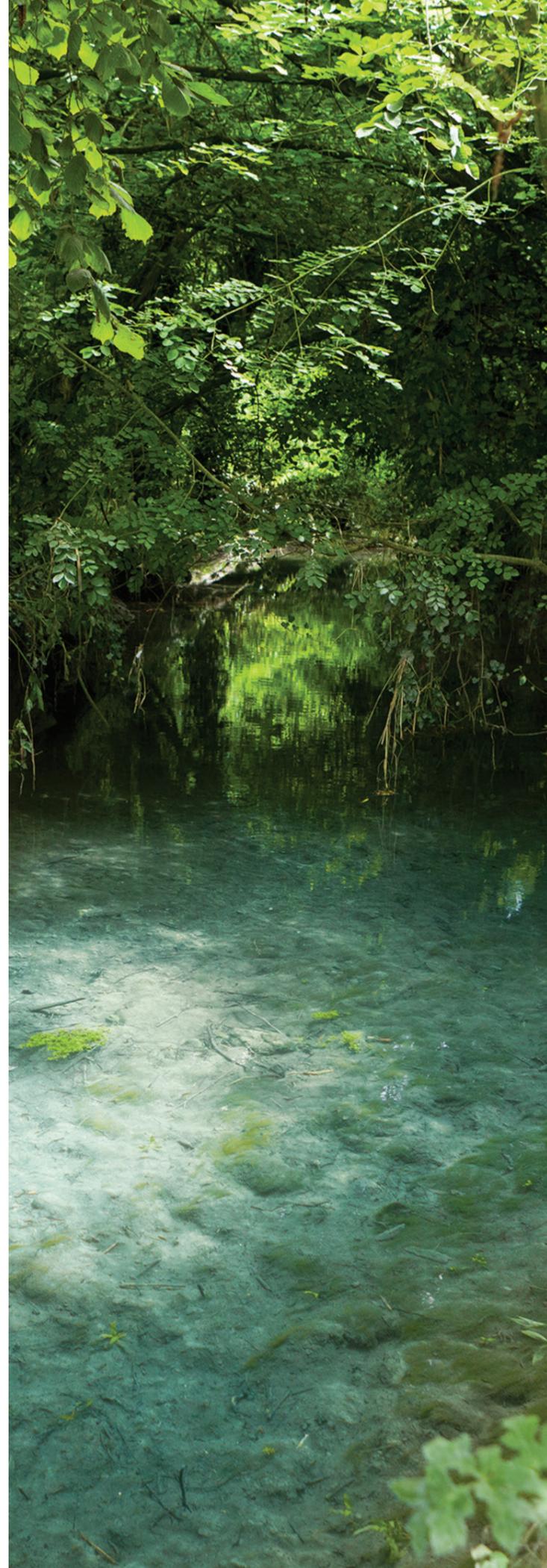
Je voudrais aussi dire que Jean-Charles Catteau a été un animateur formidable. C'est beaucoup mieux d'avoir un colloque qui est animé par un animateur dont on sent que c'est la passion, l'intérêt, le métier, parce qu'il intervient au bon moment, il n'est pas un intervenant castrateur, il y en a. Donc merci Jean-Charles.

Il y a quelqu'un dans l'ombre qui prend en sténo nos débats, c'est important parce que, grâce à Anne Lombardi, on a chaque année le compte rendu du colloque précédent. Alors il y a tous les powerpoints qu'on a vus pour constituer une base, mais il y a une ambiance qu'elle retrace toujours à la fois avec beaucoup de fidélité et d'intelligence, si bien qu'on a le compte rendu qui constitue un peu notre mémoire. Nous puisons souvent dans ce qu'on a décidé dans ces colloques, dans ce qu'on a réfléchi dans ces colloques, la direction dans laquelle nous allons.

Je voudrais dire un mot aussi de nos relations avec l'Etat.

J'ai dit beaucoup de bien de Madame Klein parce que je le pense sincèrement, mais il y a des fonctionnaires qui nous ont accompagnés pendant ces journées qui sont essentiels.

Je ne dis pas qu'on est un démembrement de l'Etat, parce qu'on est quand même une association loi 1901, je ne voudrais pas qu'on puisse nous accuser de gestion de fait sur ces sujets-là, parce que ce n'est vraiment pas l'idée.



Mais on a progressivement, grâce à une compréhension, une intelligence, parfois une bienveillance, une complicité – je pourrais dire – de temps en temps, créé une relation de confiance, qui n'est pas toujours écrite. Les gens n'ont pas naturellement en tête, qu'on puisse – une association de la loi 1901 – créer un partenariat aussi fort, aussi confiant avec que ce soient les directeurs, que ce soit même parfois le niveau ministériel, le cabinet ministériel, mais que ce soient aussi ceux qui à la direction de l'eau et de la biodiversité travaillent sur les sujets que leur confient les directeurs. C'est essentiel. Parce que, ce n'est pas une question d'argent uniquement. C'est sûr que c'est utile pour nous parce que cela nous aide, il ne faut pas être hypocrite. Mais en même temps, compte tenu de la rareté de l'argent public en ce moment, l'argent n'est pas distribué de façon dispendieuse sans regarder le retour.

Peut-être aussi saluer, au-delà de ces fonctionnaires qui ont été avec nous – et que je remercie vraiment à la fois de leur compréhension, des perspectives qu'ils tracent pour notre collaboration future – dire un mot du Conservatoire du littoral, j'ai remarqué qu'il était aussi avec nous. C'est un établissement public de l'Etat que j'apprécie beaucoup, que j'ai eu la chance de présider, et chaque fois que

**On a petit à petit créé une relation de confiance, un partenariat.**

ses membres sont là, les membres de cette équipe sont là, c'est aussi un encouragement parce que c'est un établissement qui a une ancienneté, une antériorité, une connaissance de la nature, de la pratique des milieux naturels, une éthique aussi qui est tout à fait admirable, qui est utile. Parce que quelque part, on s'épaula. On a évoqué avec Marc Duncombe tout à l'heure peut-être l'action de Ramsar en outre-mer. L'action de Ramsar en outre-mer : on a – si ma mémoire est bonne – onze sites outre-mer. Pour l'instant on ne peut pas dire qu'on soit très actif. Il n'y a pas beaucoup d'ultra-marins avec nous aujourd'hui, d'ailleurs je le regrette.

Et il va falloir s'y mettre.

On va pouvoir peut-être trouver des solutions avec le pôle relais zones humides qui est en Guadeloupe, qui s'appuie sur la présence du Conservatoire outre-mer également.

Donc on va pouvoir peut-être essayer d'avancer dans cette direction. C'est une piste. Nos sites sont magnifiques dans l'hexagone, comme disent nos amis ultramarins, mais quand on est outre-mer, c'est une richesse en matière de biodiversité qui est phénoménale. Et la loi Biodiversité les cite à maintes reprises, notamment dans la création de l'Agence. Il y a des ressources phénoménales qu'il faut absolument préserver, développer, et à travers cela, en partageant les richesses avec nos compatriotes de l'outre-mer, leur permettre d'accéder à une activité économique, touristique, et préserver ce qu'ils ont bien voulu préserver depuis des générations.

Donc tout cela me permet de vous dire une chose complémentaire.

On a tenu notre assemblée générale. Ce n'est peut-être pas banal que je vous parle de l'assemblée générale, mais c'est aussi pour vous dire que les conditions qui sont nos conditions juridiques de vie associative, ça s'est bien passé. On a approuvé le rapport d'activité, on a approuvé le rapport moral, on a approuvé le rapport financier ; la situation

financière de l'association est saine. On a tracé des perspectives également, parce qu'on a pensé que c'était intéressant. On a eu une discussion très intéressante avec nos amis du ministère qui ont eu la gentillesse d'assister à notre assemblée, pour regarder comment éventuellement on pouvait réfléchir à une évolution, un complément d'activité, etc. Il faut qu'on en discute.

Une des caractéristiques de l'association, c'est qu'on travaille de manière extrêmement collégiale. Ce n'est pas Bastien qui décide tout – on pourrait le croire comme il est très investi dans son travail –, ce n'est pas un administrateur, fût-il le Président, qui décide tout : on décide tout ensemble.

C'est une de nos caractéristiques, "pourvu que ça dure" comme disait la mère de Napoléon. C'est une constante et c'est une chose à laquelle on est, les uns et les autres, très attachés. Parce qu'on a chacun des apports, et c'est important que vous sachiez que l'association va bien. Je le dis – ceux

qui nous connaissent depuis longtemps le savent – parce qu'il y avait pas mal d'observateurs, des gens qui sont venus pour voir ce qu'on faisait, ce qu'on disait, où on allait, comment on allait, etc.

Je terminerai en essayant de tracer deux perspectives.

Une perspective de très court terme, vous l'avez entendu pendant tous ces débats, c'est qu'il faut qu'on réussisse quelque chose sur une ISZH, c'est essentiel qu'on trouve quelque chose, parce que les zones humides doivent être défendues. C'est essentiel qu'on réussisse cette chose-là si on veut les défendre et être crédible vis-à-vis de ceux qui souffrent ou qui ont des difficultés considérables à faire vivre les zones humides – pour qui il serait plus facile soit de délaisser, soit de retourner, soit d'abandonner complètement le terrain. C'est essentiel pour la crédibilité des élus qui s'engagent, qui mettent de l'argent public, qui mettent beaucoup d'heures de réflexion, de travail, de persuasion. C'est essentiel pour des compatriotes qui sont, on l'a vu, pas passionnés par ces questions-là parce qu'ils n'en comprennent pas nécessairement tous les enjeux, mais on ne peut pas leur en vouloir de ne pas les connaître, parce que c'est complexe, ce n'est pas facile à vendre. C'est essentiel parce que ce sera un signal qui serait envoyé à nos amis éleveurs, à nos amis cultivateurs et à tous ceux qui entretiennent les zones humides, qu'il y a un avenir pour celles-ci, qu'elles sont essentielles, qu'il y a un vrai partage de convictions sur le fait qu'on peut et on doit les sauver parce que ce n'est pas seulement une lubie d'écolos perdus, mais que c'est une vraie vision d'homme qui regarde devant, pour savoir comment on construit une partie de notre avenir collectif sur ces sujets de la nature.

A moyen terme, j'ai retenu des débats quelque chose qui m'a beaucoup intéressé, c'est probablement la grande qualité des débats que vous avez menés tous ensemble devant nous, c'est qu'il y avait un très bon niveau. Je ne dis pas cela par flagornerie, mais comme c'est le 8<sup>ème</sup> séminaire, j'ai vu progressivement les choses évoluer. Peut-être que je suis plus exigeant aussi dans ce que j'écoute, dans ce que j'entends. Je trouve – et je vous remercie de vos contributions – qu'il n'y a pratiquement pas eu de choses banales qui ont été dites : tout était

intéressant, tout est à exploiter, tout est à cultiver pour voir comment on peut en tirer le meilleur profit. Dieu sait si j'assiste à des colloques ou si je participe à des colloques, parce qu'on me demande souvent de venir y participer – et je le fais toujours avec joie –, parfois il faut dire que c'est inégal, mais là – et je ne suis pour rien dans l'organisation ou pour pas grand-chose – que ce soient des gens qui sont en permanence avec nous, que ce soient des intervenants extérieurs, tous ont été vraiment de plein intérêt et il faut poursuivre cette exigence de qualité et je pense qu'il faut aussi poursuivre l'exigence de qualité sur la labellisation Ramsar.

Il y a une chose qui m'a frappé, c'est quand on a dit qu'il y avait parfois dans des zones Ramsar un niveau de phytosanitaires qui pouvaient être utilisés. Je me suis dit : "ça ne va pas avec Ramsar".

Il faut qu'on arrive, sur ces sujets-là aussi, à avoir une exigence, parce que, comment voulez-vous qu'on dise à des cultivateurs qui cultivent de l'intensif, qu'il ne faut plus utiliser de phytosanitaires, et que nous qui travaillons dans des zones fragiles on puisse s'autoriser à faire différemment ? Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse profondément avec le monde agricole à un comportement.

C'est à la fois vrai pour l'usage : on ne se promène pas dans les zones Ramsar comme on se promène dans un patrimoine normal, comme dans un jardin public. Même si on doit respecter le jardin public, le respect qu'on doit à une zone Ramsar est bien supérieur. Donc c'est normal qu'il n'y ait pas des hordes de visiteurs qui y aillent ; il faut que ce soient des gens initiés ou qui acceptent de s'initier.

C'est pareil pour ceux qui profitent des zones Ramsar pour une activité, qu'elle soit économique, qu'elle soit touristique ou qu'elle soit agricole.

Donc haut niveau d'exigence parce que c'est aussi une marque de crédibilité. Avoir le label Ramsar, c'est une marque d'exception. Parce que ce n'est pas seulement parce que c'est une zone humide, mais c'est une zone humide d'importance internationale, c'est-à-dire qu'elle est importante pour le monde. Ce n'est pas important pour la Risle, ce n'est pas important pour la Seine-Maritime ou l'Eure, ce

n'est pas important pour la Somme, même si spécifiquement ça l'est, mais c'est important parce qu'elle a cette reconnaissance mondiale.

Je pense que c'est vraiment la chose qui moi m'anime.

Encore une fois, quand je serai à Marrakech dans quinze jours à peine, je penserai au séminaire d'aujourd'hui, parce que je me dis que tous ensemble on participe, en maintenant ces zones humides à un haut niveau d'exigence, c'est notre solution à nous. Parce qu'on est dans l'agenda des solutions.

On sait ce qu'il faut faire, maintenant on sait le résultat auquel il faut arriver, on est dans l'agenda des solutions. Marrakech c'est cela.

Si on n'apporte pas de solutions – il faut apporter du fric, ça c'est sûr, parce que pour les pays en développement, les pays émergents il faut apporter de l'argent –, mais les pays développés doivent apporter des solutions.

Et on doit être, vraiment, sur ces sujets-là exemplaire. On a une opportunité formidable parce qu'on a la chance de vivre ou d'habiter ou de travailler sur des zones exceptionnelles.

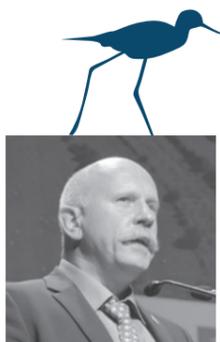
Apportons cette contribution avec l'idée que c'est notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Et là, comme cela, on allie à la fois la préservation, on allie aussi un objectif formidable, c'est de sauver la planète s'il est encore temps et je le crois.

**Une zone humide labellisée Ramsar, est un site d'importance internationale, c'est-à-dire importante pour le monde.**

Merci. ”





**Tobias SALATHE**

Représentant pour l'Europe de la convention de Ramsar

« Bonsoir tout le monde, D'abord je tiens à vous passer les salutations de notre nouvelle secrétaire générale, Martha Rojas, dont l'emploi du temps actuel n'a malheureusement pas permis d'être avec nous cette fois-ci, mais elle se réjouit de rattraper cela dans un futur proche. Elle est d'origine colombienne, mais elle est aussi française par mariage donc elle se sent assez chez elle en France.

Permettez-moi un peu, depuis le secrétariat de la convention de ces écosystèmes aquatiques, qui est global, de faire peut-être quelques observations de l'outre-Rhin ou de l'outre-Jura.

D'abord, je ne vais pas remercier tous ceux qui nous ont accueillis ici, parce que je ne pourrai pas le faire mieux que Jérôme Bignon. Je tiens juste à dire que je partage entièrement tout ce qu'il a dit sur ceux qu'il a nommés et ceux qu'il n'a pas pu nommer, ceux qui sont un peu dans l'ombre, et notamment aussi les jeunes – Anne-Sophie, Eve et les autres –, mais aussi les expérimentés comme Thierry Lecomte et

les autres. Donc c'est entendu que je partage entièrement ces remerciements.

L'analyse du Président du Parc était aussi très pertinente. Et aussi j'ai vu de mon côté

personnel – qui ai participé sauf la dernière fois, depuis la première réunion à Evian il y a huit ans – un progrès remarquable et un haut niveau de débat comme cela vient d'être dit, et aussi un progrès dans des sujets qui ne sont pas simples.

Vous vous êtes attelés à des thématiques essentielles mais complexes. Juste une parenthèse sur le logo, la marque, le label. On est au début de ce travail, mais il a été créé dans les années 1990 après de mûres réflexions. Et puisqu'on est global, puisqu'il faut qu'on parle à tout le monde, puisqu'on voulait éviter des débats qu'on a peut-être eus et qui sont réels au niveau local, ils ont fait le choix d'utiliser Ramsar comme marque.

Ramsar, peut-être que vous pouvez l'interpréter comme le Réseau des amis des marais, sagnes et autres roselières. Cela laisse peut-être des options ouvertes auxquelles on n'a pas pensé. Mais c'est important. On est au début et ce n'est pas encore un instrument de vente qui vend. Mais le WWF, cela ne passe peut-être pas terriblement non plus dans les pays francophones. Mais là encore on est dans le même contexte : une marque globale, qui doit faire son chemin, qui le fera j'en suis sûr.

Deux autres chantiers importants que vous avez ouverts et j'ai pu aussi voir les progrès depuis les discussions que nous avons pu avoir à Saint-Omer ou avant : l'agriculture – comment on travaille ensemble avec les différentes formes d'agriculture ? – et le tourisme. Et vous vous rappelez peut-être, lors de l'avant-dernière COP Ramsar, en 2012, le sujet était Tourisme et les zones humides. Il n'y a pas que des opportunités, mais il y a aussi des menaces ou des problèmes potentiels. Donc je pense qu'on avance là aussi, et je me réjouis de ce qu'on pourrait en parler l'année prochaine.

Chaque fois que je viens ici – parce que je suis un peu un ancien de la boucle, impliqué dans les zones humides depuis longtemps –, chaque fois que je viens à des séminaires de l'association Ramsar France, j'apprends des choses nouvelles. Tant mieux et je vous en félicite.

Maintenant je fais le relais avec la vision globale, parce que 44 sites Ramsar en France et ses territoires d'outre-mer, 1 076 dans les pays européens, 2 200 et quelques mondialement. Donc on fait aussi partie de tout ce réseau.

Ce sont des sites – c'est bien marqué là – d'importance globale, mondiale, internationale.

Donc ne perdons pas de vue cette optique-là. Et je pense que la France et l'association Ramsar France peuvent toujours donner beaucoup d'idées, de contributions, d'incitations au niveau global.

On a discuté aussi d'un autre grand chantier, mais nous en sommes uniquement au début, c'est le concept de ces villes Ramsar, communautés Ramsar. Je pense que c'est important, cela se sent ici.

Je crains que le monde, comme un ensemble, avance beaucoup moins vite que la France peut le faire à son niveau national, mais je vous encourage à faire partager vos expériences, vos idées, avec des cercles plus larges, le comité permanent, le groupe de travail qui va donc bientôt – je pense dans le mois de décembre – lancer un premier appel à nomination, pour un premier tour qui aboutira en 2018, à la prochaine COP. Mais je pense que ce ne sera pas le dernier mot, et les expériences en France ou ailleurs, où il y a une grande attente, un grand enthousiasme pour tout cela, seront très valables.

Puisqu'on est ici – je n'arrive pas à traduire cela en français : "bottom-up" –, on part du local, de la réalité à la bureaucratie pour caricaturer, c'est important et on se focalise sur les sites Ramsar.

Je pense que cela a été mentionné : l'analyse d'Eve était très impressionnante, qui portait sur des éléments-clés. Mais je suis sûr que l'un ou l'autre d'entre vous qui êtes concernés par un site spécial va dire : ce n'est pas vrai, je manque ou je ne me retrouve pas dans les graphiques, dans les analyses. Et la raison est très simple : parce que souvent l'information disponible publiquement sur le site internet ([rsis.ramsar.org](http://rsis.ramsar.org)), le système d'information sur les sites Ramsar, n'est pas très à jour.

Donc je sais que la France et beaucoup de pays y travaillent et cela va nous occuper au secrétariat dans les mois à venir. Nous nous y attelons et nous espérons qu'après ce sera beaucoup plus simple,



puisque tout maintenant passe par internet. S'il y a un changement, la personne responsable pourra tout simplement faire le changement en ligne sur son ordinateur et ce sera effectif.

Une prochaine analyse pourrait donc être beaucoup plus à jour en ce qui concerne les détails des données, mais je pense que l'analyse qu'Eve nous a montrée a certainement mis le doigt là où sont les sujets importants, même si les données qui sont disponibles pour l'instant ne sont peut-être pas toujours tout à fait à jour.

Dans ce contexte-là, n'oublions pas que, l'an dernier, les Etats Ramsar ont adopté un nouveau plan stratégique 2016-2024, que le secrétariat va diffuser d'ici le mois prochain.

**40% des zones humides ont été perdues depuis les années 1970.**

Les Etats sont invités à faire connaître quels seront les objectifs nationaux prioritaires qu'ils vont s'atteler à mettre en œuvre. Donc je vous invite à nous le faire savoir. Peut-être aussi y a-t-il dans ce contexte-là une future coopération entre le Ministère et l'association et donc les gestionnaires et responsables des différents sites Ramsar. Ceci doit être vu aussi dans un contexte un peu plus large des objectifs du développement durable, qui ont été adoptés aussi il y a un peu plus d'un an au sein des Nations Unies. Notamment, il y a un indicateur sur l'objectif 6.6, où ce sera le monde regardé avant tout à travers la convention sur les écosystèmes aquatiques – pour éviter le mot qui passe mal en français, en en cherchant un autre – c'est donc l'étendue de toutes les zones humides, terres d'eau. Cet indicateur concerne l'étendue de ces milieux, une surface qu'on peut très facilement mesurer avec les satellites, pour voir si elle se rétrécit toujours comme elle a continué à le faire depuis que cette convention a été signée dans la ville de Ramsar il y a 45 ans. On a encore perdu 40 % de la surface de zones humides depuis les années 1970.



Donc chaque Etat va être appelé à mesurer, à donner des indications entre cette année et l'année prochaine, et ainsi de suite, si ça se rétrécit toujours, ou si cela se maintient ou si on pourrait restaurer un peu plus. Donc cela c'est aussi quelque chose qui est en train d'être préparé.

Le sujet de la Journée mondiale des zones humides pour février prochain en 2017, c'est donc les zones humides pour la prévention des catastrophes.

Mais on ne dit pas naturelles parce que les catastrophes naturelles sont un peu influencées ou

**La moitié des zones humides sont sur sol tourbeux.**

provoquées par l'homme aussi, donc on ne met pas naturelles dans le titre, mais on pense à des inondations, des tempêtes, des sécheresses peut-être aussi, des choses comme cela. Je pense que c'est un sujet qui peut parler aux différents sites Ramsar en France, soit en tête de bassin, soit à la côte. Et on a évidemment eu des expériences assez douloureuses dans un passé assez récent dans ce contexte-là.

Un autre sujet sur lequel on travaille beaucoup et cela donne peut-être un lien vers l'endroit où nous allons peut-être nous rencontrer l'année prochaine, ce sont les tourbières, les zones humides qui sont sur du sol tourbeux. La moitié à peu près des zones humides sont sur sol tourbeux.

Ici on est dans une grande tourbière et ça c'est exactement je pense ce sur quoi on va se focaliser, parce que ce sont des tourbières qui sont utilisées par l'agriculture, par l'élevage. C'est là où souvent ces zones tourbeuses sont drainées pour cultiver du maïs ou autre chose.

Et c'est ce qui oxyde la tourbe : en descendant la nappe phréatique, la tourbe va s'oxyder et va relâcher le CO2 et autres gaz à effet de serre, et c'est là où est le problème essentiel au niveau mondial, dans le contexte du changement climatique.

Mais il y a aussi la partie des tourbières et des hauts-marais assez intacts et pas dégradés, il y en a ici dans le marais Vernier, vous allez les voir aussi dans le Jura, où il y a beaucoup de projets actuels de restauration aussi, qui ont évidemment leur biodiversité, leurs espèces affectées qui sont très particulières, qui sont adaptées à survivre dans ce milieu particulier.

Et dans les jours à venir, vous allez trouver un petit film sur notre site internet, qui sera aussi disponible autrement, pour le grand public, en sept minutes, pour expliquer ces quelques sujets.

Cela juste pour dire qu'on travaille au niveau global aussi sur les tourbières et notamment dans le contexte des changements climatiques et donc du carbone qui est stocké à long terme dans ces tourbières.

La masse de 550 gigatonnes correspond à deux fois la masse de tout le carbone qui est stocké dans la biomasse de toutes les forêts sur terre, juste pour vous donner un ordre de grandeur de ce phénomène.

Donc on travaille là-dessus aussi dans le contexte du changement climatique.

Et un dernier point, et c'est peut-être une idée pour le futur aussi : on a un groupe qui s'occupe des aspects culturels, et il se focalise essentiellement sur quatre ou cinq thématiques : l'agriculture, dans toutes ses formes, le tourisme dans une forme de culture - cela peut être aussi du tourisme historique, des traditions, etc. -, et aussi tout ce qui concerne l'art, les différentes expressions de l'art, donc c'est un sujet sur lequel on invite les pays ou les régions à faire des inventaires rapides des valeurs culturelles. C'est en route maintenant.

Si jamais quelqu'un se sent interpellé par cela, on pourra certainement développer cela ensemble davantage.

Ce sont les quelques sujets les plus importants que je voulais mentionner ici.

Donc je répète : on apprend à chaque fois de vos travaux, on est heureux que cela se passe si bien et si constructivement ici.

On aimerait un peu que vous le partagiez davantage avec d'autres voisins amis francophones.

On veut vous aider aussi à les inviter préalablement, à les inciter à partager cela et à être un peu un modèle aussi pour informer les autres de ce qui se passe ici en France et au sein de l'association. Alors merci encore à tout le monde et merci aux organisateurs. ”



**Jérôme BIGNON**

Sénateur de la Somme,  
Président de l'association Ramsar France

“ J'ai oublié, et c'était prévu dans mon intervention. Précisément c'est pour répondre au souhait de Tobias : l'année prochaine on va dans le Jura sur le site du Drugeon, qui est un site magnifique de tourbière de montagne dans le Jura. Comme cela on pourra inviter nos amis suisses à venir nous visiter et en même temps échanger avec eux. Mais j'étais déjà allé les voir quelque part près de Berne, entre Berne et Lausanne, pour discuter avec eux, et ils sont très investis mais ils n'ont pas l'organisation associative que nous avons.

Monsieur le Président, je vous laisse la parole, excusez-moi. ”





**Allain GUESDON**

Président de la Communauté de communes de Beuzeville

« Bonsoir à tous,  
Je suppose que vous commencez à avoir soif. Mais rassurez-vous je vais être très bref.  
Ce n'est pas le meilleur qui passe en dernier, mais j'ai au moins l'avantage, après ces travaux fructueux et très intéressants, d'annoncer le moment de convivialité. C'est avec un grand plaisir que je vais vous accueillir dans la salle des Carmes, à l'occasion de l'apéritif des régions.

Je souhaiterais remercier en premier lieu les participants et intervenants de ce séminaire très enrichissant ainsi que la ville de Pont-Audemer, Monsieur Leroux, mon ami, pour le prêt de cette salle.

L'obtention du label Ramsar, sous l'impulsion de la Communauté de communes de Quillebeuf, est le résultat d'une fructueuse collaboration entre des acteurs locaux, en particulier les trois Communautés de communes - Quillebeuf, Beuzeville, Pont-Audemer -, et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

**L'obtention du label Ramsar et la valorisation du site font partie intégrante de la stratégie du Pays Risle Estuaire.**

Le site du marais Vernier et de la Risle maritime constitue l'une des pépites du Pays Risle Estuaire, l'un des actifs spécifiques qui compte fortement pour affirmer le territoire et le différencier des autres.

À cet égard, la valorisation de ce site et le label Ramsar font partie intégrante de la stratégie du Pays Risle Estuaire 2014-2020, ainsi que de notre programme LEADER.

Le contrat de pays 2014-2020 porte ainsi le financement des différentes actions qui permettent de transformer l'essai et d'organiser le développement de ce site en bonne intelligence.

Je tiens à remercier également toutes les personnes qui ont ramené des produits de leur

région pour partager, déguster ensemble.  
Je voudrais aussi remercier -, et comme le Sénateur Jérôme Bignon, je ne me hasarderai pas à citer tout le monde - tous les collaborateurs du Parc, des trois Communautés de communes, qui ont vraiment oeuvré très sérieusement et beaucoup pour la réussite de ce séminaire, qui est incontestablement bien organisé depuis le départ, c'est-à-dire le transport et compagnie.

Donc je ne me hasarderai pas à citer tout le monde parce que je vais en oublier, mais soyez tous remerciés quelle que soit votre fonction.

L'objectif de cet apéritif des régions est de se retrouver et d'échanger autour d'un moment convivial, de déguster des produits locaux, en cohérence avec nos objectifs de valorisation du label Ramsar et de développement de l'économie locale et du tourisme.

C'est pourquoi nous avons choisi, en plus des produits apportés par chacun d'entre vous, de valoriser les producteurs de notre territoire Ramsar marais Vernier et vallée de la Risle maritime.

Vous trouverez donc par exemple du pain d'épices de Beuzeville, du fromage de chèvre de Fort-Moville, du jus de pomme de Bouquelon, du cidre de Saint-Thurien, ainsi que plusieurs produits normands.

Je vous souhaite donc une très bonne dégustation à tous.

Merci beaucoup. ”

# APÉRITIF des Régions



# Vendredi 21 octobre 2016 JOUR 3

## 1



### VISITE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARAIS DE LA RISLE MARITIME



Site naturel classé Espace Naturel Sensible par le département de l'Eure en collaboration avec le Conservatoire du Littoral, les Marais de la Risle maritime abritent aussi un patrimoine historique remarquable. Après un arrêt au panorama donnant à lire le paysage de la vallée, les visiteurs ont plongé au cœur des marais gérés par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande à l'aide des chevaux de Camargue et des Aubrac, puis ont cheminé via le sentier de l'anguille, jusqu'à la Risle, en traversant ses anciens méandres.



## 2

### VISITE DU MARAIS VERNIER : DE COTEAUX EN MARAIS



Immersion à la rencontre des paysages atypiques de cet amphithéâtre de 4 500 ha. Du sommet des coteaux au cœur des courtils, le marais Vernier renferme un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Point d'arrêt sur les terrains du Conservatoire des espaces naturels de Normandie et balade sur le sentier de découverte du marais Vernier mis en place par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine.



## 3



### VISITE DE LA RÉSERVE NATURELLE DES COURTILS DE BOUQUELON



Immersion au cœur du marais Vernier sur une réserve naturelle née de la mobilisation de propriétaires passionnés et investis, aujourd'hui gérée par une association d'habitants. Les pieds dans la tourbe, à la découverte des espèces patrimoniales de ce milieu particulier et des techniques de gestion pour les préserver en passant par la rencontre avec les vaches Highland cattle devenues l'emblème du territoire.



## 4

### VISITE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS VERNIER ET LA GRAND' MARE



Immersion au cœur du marais Vernier. Visite de la Réserve Naturelle Nationale du marais Vernier, gérée par le Pnr BSN, à la rencontre des vaches Highland cattle et des chevaux de Camargue. Puis découverte du site de la Grand' Mare, propriété de l'ONCFS, seul étang naturel du bassin Seine Normandie devenu Réserve de Chasse et Faune Sauvage et gérée par la Fédération des Chasseurs de l'Eure.



## 5



### VISITE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE SEINE ET L'ENS DES MARAIS DE LA RISLE MARITIME



Découverte d'une partie de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire gérée par la Maison de l'Estuaire, à la confluence de la Risle et de la Seine.



# PARTICIPANTS

## Eve ALCOULOMBRE

Ingénieur agronome-environnement  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
Ramsar France  
eve.alcoulo@gmail.com

## Mathilde ALLARD

Responsable du pôle Valorisation d'une économie de proximité  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
mathilde.allard@pnr-seine-normande.com

## Aïcha AMEZAL

Administrateur Association Ramsar France  
Association Ramsar France  
aicha.ameal@gmail.com

## Luc BARBIER

Chargé de missions  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
lbarbier@parc-opale.f

## Sylvie BARRERE

Responsable Environnement et développement durable  
Atout France  
sylvie.barrere@atout-france.fr

## Maiwenn BARRET-MARHIC

Chargée de missions Natura 2000 - DREAL Normandie  
maiwenn.barret-marhic@developpement-durable.gouv.fr

## Patrick BERG

Directeur régional - DREAL Normandie  
patrick.berg@developpement-durable.gouv.fr

## André BERNE

Directeur  
Direction Territoriale et Maritime Seine-Aval - AESN  
berne.andre@aesn.fr

## Fanny BERTEL

Technicienne SPANC  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Claire BERTOLONE

Chargée d'études milieux naturels  
Grand Port Maritime de Rouen  
envi@rouen.port.fr

## Florent BIDAULT

Chargé de missions Foncier - ERC  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
florent.bidault@pnr-seine-normande.com

## Jérôme BIGNON

Président de RAMSAR France, Sénateur de la Somme  
Sénat - Ramsar France  
j.bignon@senat.fr

## Cécile BIRARD

Responsable Pôle "Biodiversité, ressources et espaces naturels"  
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
cbirard@parcdesvolcans.fr

## Carole BIZET

Vice Présidente - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard  
cabizet@somme.fr

## Frédéric BIZON

Chargé de la MISEN 27 - DDTM de l'Eure  
frederic.bizon@eure.gouv.fr

## Martin BLANPAIN

Directeur - Maison de l'Estuaire  
martin.blanpain@maisondelestuaire.org

## Gwendal BODILIS

Chargé d'interventions milieux aquatiques  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
bodilis.gwendal@aesn.fr

## Loïc BOULARD

Conservateur RNN Marais Vernier  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
loic.boulard@pnr-seine-normande.com

## Pascaline BRIZOU

Responsable service communication  
Ville Pont-Audemer

## Clémence BRUNET

Chargée de missions milieux aquatiques du bassin  
Seine-Normandie - DRIEE  
clemence.brunet@developpement-durable.gouv.fr

## Fabrice BUREAU

Enseignant chercheur - Université de Rouen  
Fabrice.Bureau@univ-rouen.fr

## Isabelle BUREAU

Chef du service Patrimoine  
Conservatoire du littoral - Délégation Normandie  
i.bureau@conservatoire-du-littoral.fr

## Daniel BUSSY

Maire - Vice-président  
Communauté de communes de Pont-Audemer  
Mairie de Fourmetot  
daniel.bussy123@orange.fr

## Pierre CAESSTEKER

Chargé de missions zones humides - Onema  
pierre.caesstekeronema.fr

## David CAILLOUEL

SONORBOIS

## William CALMESNIL

Maire - Mairie du Marais Vernier  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Clémentine CAMUS

Chargée de missions Hydrologie des zones humides  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
clementine.camus@pnr-seine-normande.com

## Virginie CATHERINE

Assistante Administrative  
Conservatoire du littoral  
v.catherine@conservatoire-du-littoral.fr

## Jean-Charles CATTEAU

Animateur - ADHOC communication  
jc.catteau@adhoc-com.com

## Albin CHED'HOMME

Chargé de missions Lien Social  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Guy CHEMIN

Vice-président  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Florian CHEVALLIER

Chargé de missions séminaire Ramsar  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.florian.chevallier@orange.fr

## Nathalie CHEVALLIER

Chargée de missions - Oncfs  
nathalie.chevallier@oncfs.gouv.fr

## Olivier CIZEL

Juriste - Editions Législatives  
ocizel@editions-legislatives.fr

## Bastien COÏC

Animateur de réseau - Association Ramsar France  
ramsarfrance@gmail.com

## Serge COLOMBAUD

Chef de service Animation  
Syndicat Mixte Camargue Gardoise  
colombaud@camarguegardoise.com

## Eric COQUATRIX

Directeur Technique  
Fédération des chasseurs 76  
kbertin@fdc76.com

## Francis COUREL

Conseiller départemental - Département de l'Eure

## Raoul CUGNIERE

Président - Syndicat Mixte des Marais de Sacy  
auxjardinsdesacy@hotmail.fr

## Marion DAUVERGNE

Animatrice Zones Humides Site Ramsar de la Baie de Somme  
Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard  
mariondauvergne@baiedesomme.fr

## Jean-Pierre DEBRAY

Président  
Association des propriétaires de terrains cynégétiques  
privés du Marais Vernier et de la Risle maritime  
debray.jp@wanadoo.fr

## Hélène DECAT

Chargée de missions espaces naturels et milieux protégés  
DEAL Mayotte  
helene.decat@developpement-durable.gouv.fr

## Anne-Sophie DEFONTE

Animatrice zones humides Ramsar  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine  
anneso.defonte@gmail.com

## Fabienne DEJAGER-SPECQ

Directrice départementale - DDTM de l'Eure  
fabienne.dejager-specq@eure.gouv.fr

## Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Vice-président - Conseil régional de Normandie  
corinne.cudia@normandie.fr

## Catherine DELANNOY

Responsable du Pôle Cadre de Vie et Environnement  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
catherine.delannoy@pnr-seine-normande.com

## Jean-Pierre DELAPORTE

Président - Chambre d'agriculture de l'Eure  
jeanpierre.delaporte@agri-eure.com

## Bernadette DELCROIX

Agent d'Accueil  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
bernadette.delcroix@pnr-seine-normande.com

## François DENIS

Délégué interrégional Hauts-de-France Normandie  
ONCFS  
dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr

## Christophe DENIS

Zootechnicien  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie

## Jean-Michel DEREKX

Historien - Indépendant  
jeanmichel.derekx@gmail.com

## Arnaud DIARRA

Chargé de missions développement durable de l'estuaire de  
la Seine - DREAL Normandie  
arnaud.diarra@developpement-durable.gouv.fr

## Emmanuel DU RIVAU

Directeur - PETR du Pays Risle Estuaire  
emdr@normandie-accueil.fr

## Annie DUBEAU

Membre du Conseil d'Administration  
Université populaire du littoral charentais (UPLC)  
ajm-gilardeau@cegetel.net

## Elisabeth DUCHARNE

Chargée de missions SCoT - PETR du Pays Risle Estuaire  
elisabeth.ducharne@normandie-accueil.fr

## Yann DUFOUR

Chargé de missions  
Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard  
yanndufour@baiedesomme.fr

## Gérald DUHAYON

Responsable du pôle Ressources et milieux naturels  
Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr

## Bruno DUMEIGE

Responsable de l'unité Connaissance,  
animation et préservation de la biodiversité  
DREAL Normandie  
bruno.dumeige@developpement-durable.gouv.fr

## Marc DUNCOMBE

Directeur de l'action foncière - Conservatoire du littoral  
m.duncombe@conservatoire-du-littoral.fr

## Serge EMMENEGGER

Membre du Conseil d'Administration  
Association des propriétaires de terrains cynégétiques  
privés du Marais Vernier et de la Risle maritime  
srgmn@laposte.net

## Gérald FACQ

Vice-Président  
Association des territoires cynégétiques  
du marais Vernier et de la Risle maritime  
gerald.facq@wanadoo.fr

## Philippe FAJON

Ingénieur archéologue  
Président du comité scientifique du PnrBSN  
philippe.fajon@culture.gouv.fr

## Thomas FAUCON

Chargé de missions Environnement  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Christian FAYEL

Adjoint - Mairie de Vieux-Port  
christian.fayel@mcom.fr

## Paul FERLIN

Hydroécologue - Membre Conseil Scientifique PnrBSN  
paul.ferlin.gb@gmail.com

## Ghislaine FERRERE

Chargée de missions Milieux humides Convention de Ramsar  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
ghislaine.ferrere@developpement-durable.gouv.fr

## Milène FILLEUX

Chargée de missions Natura 2000  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
milene.filleux@pnr-seine-normande.com

## Christophe FOLIOT

Vice-président  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Millena FROUIN

Géomorphologue - Inrap  
millena.frouin@inrap.fr

## Christophe GALET

Ingénieur territorial - Syndicat Mixte des Marais de Sacy  
maraisdesacy@orange.fr

## Claire-Cécile GARNIER

Chef du bureau des milieux aquatiques  
MEEM/DGALN/DEB  
claire-cecile.garnier@developpement-durable.gouv.fr

## Benôit GATINET

Président  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Simon GAUDET

Chargé de missions entomofaune  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
simon.gaudet@pnr-seine-normande.com

## Ludovic GENET

Chef de service ressources naturelles  
DREAL Normandie  
ludovic.genet@developpement-durable.gouv.fr

## Thibault GEORGES

Chef de projet Agriculture et Zones Humides  
Communauté d'Agglomération de Saint Omer  
t.georges@ca-stomer.fr

## Anthony GESNOUIN

Responsable service environnement  
Communauté de Communes de Pont Audemer  
anthony.gesnouin@ville-pont-audemer.fr

## Jean-Marie GILARDEAU

Président  
Fédération nationale des associations syndicales de  
marais (FNASM)  
ajm-gilardeau@cegetel.net

## Dominique GIRET

Directeur Technique Agriculture et Environnement  
Parc naturel régional du Marais poitevin  
c.muraro@parc-marais-poitevin.fr

## Jean-Pierre GIROD

Président  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie  
malika.mouda@pnr-seine-normande.com

## Laurent GODÉ

Secrétaire RAMSAR France  
Responsable du service patrimoines naturels  
Parc naturel régional de Lorraine - RAMSAR France  
laurent.gode@pnr-lorraine.com

## Valentine GOETZ

Présidente  
Association sauvegarde du patrimoine de Basse Seine  
valentine.goetz@orange.fr

## Cyrielle GOUR HERUBEL

Technicienne ruissellement  
Communauté de communes de Beuzeville  
ruissellement@cccb.fr

## Jean-Michel GREEN

Elu responsable biodiversité  
Parc naturel régional Marais du cotentin et bessin  
jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

## Samuel GRENTE

Directeur Général des Services  
Communauté de communes de Beuzeville  
secretariat.samuel@wanadoo.fr

## Allain GUESDON

Président - Communauté de communes de Beuzeville  
secretariat.samuel@wanadoo.fr

## Jennifer HAROU

Adjointe administrative  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Dominique HEMERY

Président de l'association des éleveurs du Parc de Brière  
Association des éleveurs du Parc de Brière  
m.lemotheux@parc-naturel-briere.fr

## Cédric HOLOWEZYNSKI

Service civique  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Michèle JACQUEMIN

Maire Adjointe chargée de l'environnement  
Mairie de Pont-Audemer  
mjacquemin@aol.com

## Jean JALBERT

Directeur Général - Fondation Tour du Valat  
jalbert@tourduvalat.org

## Alain JOUBERT

Vice-Président  
Parc naturel régional des boucles de la Seine normande  
alainjoubert@aol.com

## Dominique JOUNAY

Responsable unité environnement  
Chambre d'agriculture de l'Eure  
dominique.jounay@eure.chambagri.fr

## Raphaël JUN

Chargé de missions Animation Médiation  
Site Ramsar Delta de la Leyre  
Parc naturel régional des Landes de Gascogne  
r.jun@parc-landes-de-gascogne.fr

## Maud KILHOFFER

Chargée de missions  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
mkilhoffer@parc-opale.fr

## Jean-Philippe LACOSTE

Délégué Normandie - Conservatoire du Littoral  
jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr

## David LAFFITTE

*Chargé de missions “Espaces protégés”*  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
david.laffitte@oncfs.gouv.fr

## Myrtille LE MOTHEUX

*Chargée de missions économie durable*  
Parc naturel régional de Brière  
m.lemotheux@parc-naturel-briere.fr

## Christine LE NEVEU

*Responsable adjointe du bureau de la biodiversité*  
DREAL Normandie  
christine.leneveu@developpement-durable.gouv.fr

## Yves LE QUELLEC

*Vice-Président*  
Coordination pour la défense du Marais Poitevin  
yquel@neuf.fr

## Emmanuel LE ROY

*Sous-Préfet - Préfecture d’Evreux*  
veronique.cauvin@eure.gouv.fr

## Thierry LECOMTE

*Administrateur - Association Ramsar France*  
courtils.de.bouquelon@gmail.com

## Albin LEDUC

*Chargé de missions gestion durable de la forêt*  
Service Régional des Milieux Agricoles et de la Forêt  
albin.leduc@agriculture.gouv.fr

## Michel LEROUX

*Maire - Président*  
Mairie - Communauté de Communes de Pont-Audemer  
laetitia.leroy@ville-pont-audemer.fr

## Emilie LEVEAU VIGNAL

*Ingénieure Territorial - INAO*  
e.leveau@inao.gouv.fr

## Nathalie LEVIEL

*Agent de développement touristique*  
Office de tourisme de Pont-Audemer  
nathalie.leviel@wanadoo.fr

## Régis LEYMARIE

*Délégué adjoint - Conservatoire du littoral*  
r.leymarie@conservatoire-du-littoral.fr

## Anne LOMBARDI

*Ecrivain public - Alep*  
alep.al@orange.fr

## Matthieu LORTHIOIS

*Chargé de missions*  
Conservatoire d’espaces naturels de Haute-Normandie  
m.lorthiois@cren-haute-normandie.com

## Dominique LOUIS

*Agent de développement - PETR du Pays Risle Estuaire*  
dominique.louis@normandie-accueil.fr

## Ludovic LUCAS

*Chargé de missions eau-environnement*  
Forum des marais atlantiques  
llucas@forum-marais-atl.com

## Jean-Laurent LUCCHESI

*Directeur - Amis des Marais du Vigueirat*  
jl.lucchesi@wanadoo.fr

## Franck MACE

*Chargé d’études zones humides*  
Conseil départemental de l’Eure  
franck.mace@eure.fr

## Gregoire MACQUERON

*Chargé de communication et d’information ZH*  
Société Nationale de Protection de la Nature  
gmacqueron@yahoo.fr

## Anaëlle MAGUEUR

*Chef de projet développement*  
Forum des marais atlantiques  
amagueur@forum-marais-atl.com

## Cyrille MANSOUR

*Directeur - Pays du Roumois*  
cyrille.mansour@roumois.fr

## Robert MAQUAIRE

*Maire - Mairie de Rougemontier*

## Sylvain MARC

*Ingénieur patrimoine immobilier et projets structurants*  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Aurélie MARCHALOT

*Chargée de missions mares et amphibiens*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
aurelie.marchalot@pnr-seine-normande.com

## Dorothee MARECHAL

*Animatrice réseaux - Somme Tourisme*  
d.marechal@somme-tourisme.com

## Philippe MARIE

*Vice-président*  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine  
mairie.stouendeschamps@orange.fr

## Matthieu MARQUET

*Responsable unité biodiversité*  
Parc naturel régional de Brière  
m.marquet@parc-naturel-briere.fr

## Mickaël MARY

*Chargé de missions - Conservatoire du littoral*  
m.mary@conservatoire-du-littoral.fr

## Nicolas MASLACH

*Directeur*  
Agence de la Biodiversité de Saint-Martin  
nicolas.maslach@rnsm.org

## Denis MAUFAY

*Professeur SVT, Coordonateur DD*  
Lycée Jacques Prévert  
denis.maufay@ac-rouen.fr

## Arnaud MAUPOINT

*Délégué au Pnr des Boucles de la Seine Normande*  
Mairie d’Aizier  
a.maupoint27@gmail.com

## Nicolas MAYON

*Chargé de missions*  
Parc naturel Haute-Sûre Forêt d’Anlier  
nicolas@parcnaturel.be

## Gwenaële MELENEC

*Responsable pôle biodiversité*  
Conseil départemental de la Somme  
g.melenec@somme.fr

## Alain MICHALOT

*Maire - Mairie de Sainte Opportune la Mare*  
steopportunelamare@wanadoo.fr

## François MIGNET

*Directeur - Parc naturel régional de la Brenne*  
f.mignet@parc-naturel-brenne.fr

## Marc-William MILLEREAU

*Attaché parlementaire de Geneviève GAILLARD*  
Assemblée Nationale  
ggaillard@assemblee-nationale.fr

## Mégane MILLET-LACOMBE

*Etudiante*  
Ecole Nationale Supérieure du Paysage  
megane.milletlacombe@gmail.com

## Gilbert MIOSSEC

*Directeur - Forum des Marais Atlantiques*  
gmiossec@forum-marais-atl.com

## Véronica MITROI

*Chargée de recherches*  
Institut d’écologie et des sciences  
de l’environnement de Paris  
veronica\_mroi@yahoo.fr

## François MITTEAULT

*Directeur de l’eau et de la biodiversité*  
Ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer  
francois.mitteault@developpement-durable.gouv.fr

## Aurélie MONNEZ

*Cheffe adjointe service ressources naturelles - DREAL*  
aurelie.monnez@developpement-durable.gouv.fr

## Christelle MORAINÉ

*Chargée de communication*  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Bastien MOREIRA-PELLET

*Chargé d’études*  
Agence de l’Eau Seine-Normandie  
pellet.bastien@aesn.fr

## Emmanuelle MORIN

*Responsable du pôle patrimoine naturel*  
Département de l’Eure  
emmanuelle.morin@eure.fr

## Malika MOUDA

*Secrétaire de Direction*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
malika.mouda@pnr-seine-normande.com

## Stephanie MOUSSARD

*Chargée de missions restauration écologique appropriation*  
*des usagers* GIP Seine-Aval  
smoussard@seine-aval.fr

## Magali MULOT

*Chargée de missions milieux aquatiques*  
DREAL Grand Est  
magali-mulot@developpement-durable.gouv.fr

## Yoann NIERADKA

*Responsable des affaires juridiques et des marchés publics*  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## Michel PARIS

*1<sup>er</sup> adjoint - Mairie Pont-Audemer*

## Christian PELFRENE

*Président - Association Natura 2000 Marais-Vernier*  
Risle-Maritime  
christian.pelfrene@orange.fr

## Didier PERALTA

*Vice Président du Pnr des Boucles de la Seine Normande*  
*Vice Président de la Communauté d’Agglomération Caux*  
*Vallée de Seine* Conseil Régional  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
malika.mouda@pnr-seine-normande.com

## Natacha PIFFETEAU

*Technicienne cynégétique*  
Fédération Départementale des Chasseurs de l’Eure  
natacha.piffeteau@fdc27.com

## Agostino POPULIN

*Bureau SCI PNR Scarpe-Escaut*  
Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
populin@skynet.be

## Amandine POUJADE REY

*Référente territoriale estuaire de la seine*  
Conservatoire du littoral  
a.poujade-rey@conservatoire-du-littoral.fr

## Dominique POYET

*Bénévole réseau tourbières*  
Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne  
dpoyet@free.fr

## Gwendoline PRESLES

*Vice-présidente*  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Géraud RANVIER

*Chargé de missions avifaune*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
geraud.ranvier@pnr-seine-normande.com

## Carole RÉAL

*Responsable du pôle ressources*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
carole.real@pnr-seine-normande.com

## Hervé RÉMY

*Responsable du service SIG/Observatoires*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
herve.remy@pnr-seine-normande.com

## Lucien ROMAIN

*Maire Mairie de Saint-Samson-de-la-Roque*  
mairie.st.samsondelaroque@wanadoo.fr

## Patrice ROMAIN

*Maire-adjoint - Mairie de Bourneville-Sainte-Croix*  
patriceamelie.romain@orange.fr

## Sophie ROUSSELET

*Responsable pole Animations du Territoire et Lien Social*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
sophie.rousselet@pnr-seine-normande.com

## Jean ROUSSELOT

*Responsable service milieux aquatiques inondations*  
Angers Loire Métropole  
jean.rousselot@angersloiremetropole.fr

## Mélanie ROY

*Chargée de missions agriculture*  
*et gestion des ressources naturelles*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
melanie.roy@pnr-seine-normande.com

## Florian ROZANSKA

*Chargé de missions Rivière et Ichtyofaune*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
florian.rozanska@pnr-seine-normande.com

## Denis RUNGETTE

*Chef du bureau Biodiversité - DREAL Normandie*  
denis.rungette@developpement-durable.gouv.fr

## Tobias SALATHÉ

*Conseiller principal - Secrétariat Ramsar*  
salathe@ramsar.org

## Sandrine SAMSON

*Chef du service environnement*  
Grand Port Maritime de Rouen  
sandrine.samson@rouen.port.fr

## Germain SANSON

*Directeur - Fédération de l’Eure pour la Pêche*  
*et la Protection du Milieu Aquatique*  
germain.sanson@peche27.com

## Bérenger SERVAIS

*Chargé de missions*  
Parc naturel Haute-Sûre Forêt d’Anlier  
beranger@parcnaturel.be

## Rachel SICCARD

*Chargée de missions Flore et Végétation*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
rachel.siccard@pnr-seine-normande.com

## François SIMONT

*Technicien de gestion des espaces naturels*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
francois.simont@pnr-seine-normande.com

## Laétitia SOMMIER

*Secrétaire de direction et de présidence*  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Odile SORET-MORVAN

*Maître de conférences - Université de Rouen*  
odmorvan@wanadoo.fr

## Christelle STEINER

*Responsable service Biodiversité*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
christelle.steiner@pnr-seine-normande.com

## Isabelle TAHON

*Technicienne rivière/ZH - Conseil départemental de l’Eure*  
isabelle.tahon@eure.fr

## Eric TALBOT

*Attaché de presse - Indépendant*  
talbotattachepresse@orange.fr

## Maxime TAVERNIER

*Technicien assainissement*  
Communauté de communes de Pont Audemer  
maxime.tavernier@ville-pont-audemer.fr

## Guy THOUARY

*Délégué Hautot-sur-Seine*  
Conseil municipal Hautot-sur-Seine  
g.thouary@orange.fr

## Christelle THUILLIER

*Chargée de missions LEADER*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
christelle.thuillier@pnr-seine-normande.com

## Pierre THULLIEZ

*Chef du service des espaces naturels et des paysages*  
*Direction de l’aménagement, de l’eau, de l’environnement*  
*et du logement*Conseil départemental du Finistère  
pierre.thulliez@finistere.fr

## Christophe TREHET

*Documentariste sonore, Journaliste*  
Indépendant, Paris-Normandie  
c\_trehet@yahoo.fr

## Jacques TROTIGNON

*Directeur - Association Chérine*  
rncherine.direction@wanadoo.fr

## Frank VAN DRAVIK

*Directeur Général des Services*  
Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine  
cdc.laetitia.sommier@orange.fr

## Gaëlle VANDERSARREN

*Coordinatrice du pole relais mangroves*  
*et zones humides d’Outre mer*  
Conservatoire du littoral  
G.vandersarren@conservatoire-du-littoral.fr

## Isabelle VAUCHEL

*Chargée de missions Tourisme durable*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
isabelle.vauchel@pnr-seine-normande.com

## Adrien VENIANT

*Chargé de missions LEADER*  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
adrien.veniant@pnr-seine-normande.com

## Yves VERILHAC

*Directeur général - LPO*  
yves.verilhac@lpo.fr

## Régis VIANET

*Secrétaire de direction*  
Parc naturel régional de Camargue  
r.vianet@parc-camargue.fr

## Emmanuel VOCHELET

*Coordinateur scientifique*  
Conservatoire d’espaces naturels de Haute-Normandie  
e.vochelet@cren-haute-normandie.com

## Jean-Baptiste WETTON

*Responsable pôle biodiversité eau*  
Parc naturel réginoal des marais du Cotentin et Bessin  
jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr



# Marais Vernier Risle maritime

zone humide d'importance internationale



En partenariat avec



et avec le soutien de



et l'association Natura 2000 du Marais Vernier et de la Risle maritime

Graphisme et impression :  
Nota Bene 06 15 14 45 67  
Juin 2017

